

Participation citoyenne à la conception et la gestion de l'espace public

Auteur : Diego Rigamonti

Sous la direction du Prof. Antonio Da Cunha  
et sous l'expertise de Monsieur Pierre Chappuis



Source : Diego Rigamonti





## Avant-propos

Mon travail de recherche est le fruit d'une véritable démarche itérative à l'image des projets urbains actuels. Ce n'est pas l'aboutissement d'une démarche académique classique, où l'on pose un cadre théorique et des hypothèses que l'on va essayer de tester par la suite, selon une méthodologie choisie au préalable.

Le choix du sujet a déjà été un long processus dans lequel j'ai eu plusieurs « coups de foudre », mais qui à chaque fois ne convenaient pas trop au père de la mariée car le sujet, était conçu soit dans une optique économique, soit dans une optique trop pédagogique, soit je n'étais plus convaincu du sujet.

Cette démarche ponctuée d'aller-retours et d'entretiens préalables, a été très enrichissante car cela m'a permis d'avoir une vision plus large de l'urbain et de la société. J'avais démarré ma recherche en m'intéressant à l'agriculture de proximité et plus spécialement aux circuits courts de commercialisation des produits qui permettent d'assurer un prix juste à nos paysans asservis par de gros distributeurs faisant pression sur les prix. J'envisageais prendre dans ma recherche l'exemple de la ville de Paris et d'autres villes françaises qui pratiquent une vente directe dans les gares SNCF, en profitant des flux pendulaires pour créer des liens entre des acteurs qui normalement ne se parlent plus. Désormais, dans nos villes, nos différents lieux de vies sont dispersés et on est presque toujours obligés de nous déplacer pour répondre à nos différents besoins (habitat, emploi, loisir) Une vente directe dans les nœuds de transbordement des transport public urbains pourrait être une manière de sensibiliser les populations urbaines au métier d'agriculteur, et des créer des nouveaux liens entre producteurs et consommateurs afin que ces derniers deviennent des « consomm'acteurs », tout en assurant une meilleure plus value économique pour les paysans. Ceci pourrait même être vu dans une optique de souveraineté alimentaire des villes et la possibilité de recréer des liens entre la ville et la campagne.

Par la suite j'ai commencé à m'intéresser au différentes manières de considérer la durabilité et la qualité de vie dans les différents outils opérationnels, les documents règlementaires et législatifs (agenda 21, PDCn, PDCom, politiques publiques : domaine énergétique, maîtrise des nuisances environnementales, santé) offerts à nos politiciens et à nos administrations publiques.

Un peu par hasard, j'ai lu un travail sur les temporalités de Luc Gwiazdzinski (2005) « *La nuit dernière frontière de la ville* » et puis l'ouvrage collectif de Toussaint et Zimmermann (2001). « *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public* » qui m'ont ouvert un nouveau champ de réflexion fécond. L'observation, mêlée à d'autres techniques de recherche, permet de tenir compte des usages urbains et des usagers de la ville dans le cadre des aménagements public. Après avoir réalisé un plan

d'observation je me suis retrouvé sur cette énorme plaine de Plainpalais avec mon appareil photo, mon calepin et mon stylo pour observer les mouvements, les usages, les types de populations selon les moments de la journée, les concentrations de populations, repérer les lieux clés, les mouvements de flux des personnes, l'influence du rayonnement solaire dans l'appropriation spatiale, le changement du public selon le jour et la nuit, etc. Mais après quelque jour d'observation, je me suis dit que mon activité était certes utile, mais qu'il fallait considérer les usagers d'une autre manière, ce qui m'a poussé à m'intéresser à la maîtrise d'usage.

Finalement, avec le recul, je remarque que les différents sujets que j'ai commencé à approcher ou développer avaient malgré tout des points en commun. D'une part l'importance des espaces publics comme lieux de mise en scène du social, du débat, de la sensibilisation et de la responsabilisation des individus vis-à-vis des problèmes de société auxquels nous sommes confrontés, sans que l'on s'en rende bien compte. D'autre part, j'ai un sérieux intérêt relatif aux mesures concrètes que l'on peut appliquer pour apporter une solution à ces problématiques, qui dans un futur proche ou lointain nous toucheront de plein fouet. C'est pour cette raison peut-être que je suis arrivé finalement à mon sujet définitif, qui s'intéresse aux manières d'intégrer des nouvelles formes de démocratie qui pourraient permettre une plus grande responsabilisation sociétale des individus ainsi que de nouvelles formes de solidarité dans des sociétés de plus en plus individualisées.

## Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	<b>2</b>
<b><u>Introduction et questions de recherche</u></b> .....	<b>6</b>
<b>PARTIE I. Convivialité et cohésion sociale : savoirs et compétences des acteurs dans le cadre du projet urbain</b> .....	<b>10</b>
<b><u>Historique et évolution du projet urbain</u></b> .....	<b>11</b>
Urbanisme fonctionnel : la planification .....	11
Naissance du projet urbain : itérativité, réversibilité et multifonctionnalité.....	12
Etapas du projet urbain .....	14
Emergence de la participation et du savoir habitant.....	16
<b><u>Crise de la démocratie, développement urbain durable et acteurs du projet urbain</u></b> .....	<b>19</b>
Démocratie représentative: vers un renouvellement des pratiques de politiques urbaines et de réflexion d'aménagement ? .....	19
Développement urbain durable : cohésion sociale, convivialité et lien social.....	21
Quelques définitions .....	22
Individualisation de la société : liens sociaux forts et faibles .....	27
Triangle du développement durable : rôle de la participation.....	29
Capacitation et empowerment : aménagement et politiques urbaines.....	30
Le savant et le profane : le rôle des acteurs du projet urbain .....	41
La maîtrise d'ouvrage : le décideur politique.....	42
Le maître d'œuvre : le concepteur et le traducteur.....	43
La maîtrise d'usage : l'utilisateur, l'habitant, le citoyen .....	44
<b><u>Espaces publics : catalyseur de la relation sociale</u></b> .....	<b>46</b>
Définition de l'espace public.....	46
Dimension immatérielle : débat public.....	48
Dimension matérielle : configuration spatiales et ambiances .....	48
<b>PARTIE II. Plainpalais comme terrain d'étude</b> .....	<b>53</b>
<b><u>Questions de recherche, hypothèses, méthodologie</u></b> .....	<b>54</b>
Questions de recherche.....	54
Hypothèses .....	55
Méthodologie.....	56
<b><u>Contexte et cadre réglementaire</u></b> .....	<b>58</b>
Histoire de la plaine de Plainpalais et historique du réaménagement.....	60
Historique du réaménagement.....	61
Projet de réaménagement .....	65
Diagnostic : états des lieux, logiques de fonctionnement et temporalités urbaines .....	68
Tropismes urbains .....	68
Accessibilité .....	69
Les temporalités urbaines .....	70
L'art dans l'urbain .....	71
Réseau d'espaces publics .....	72
Les fonctions de la plaine de Plainpalais.....	73
Politiques publiques, cadre réglementaire et législatif.....	75
Cadre législatif.....	75
Cadre réglementaire : le plan directeur.....	76
Politiques urbaines .....	84
<b><u>Analyse et évaluation</u></b> .....	<b>92</b>
Vision et perception des personnes ressources de Plainpalais .....	94
Observation.....	99
Concertation et participation .....	100
Echelles et périmètre de participation ou concertation.....	101
Traçabilité et suivi du processus .....	102
Participation et concertation pour l'administration.....	104
Traduction des langages et légitimité des participants .....	105

Sous-représentation de certains acteurs durant le processus .....	107
<b>Participation</b> .....	<b>109</b>
Conception.....	110
Donner du sens : le rôle de la médiation sociale pour la mobilisation et l'implication des habitants .....	112
Arène politique et mise en réseaux .....	113
Responsabilisation et empowerment des H.-U.-C.....	114
Maîtrise d'usage .....	116
Convivialité et lien social.....	118
Phase d'exploitation d'un projet d'aménagement.....	122
Animation et responsabilisation.....	123
Suivi et évaluation du projet.....	125
<b>PARTIE III. Entre changement culturel et société : quelles perspectives ? .....</b>	<b>127</b>
<b>Conclusions</b> .....	<b>128</b>
Retour sur les hypothèses.....	128
Conclusion générale .....	129
<b>Remerciements</b> .....	<b>134</b>
<b>Acronymes</b> .....	<b>135</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>136</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>144</b>
<b>Exemple de la grille d'entretien utilisée lors des entretiens semi-directifs</b> .....	<b>145</b>
<b>Fiche inscription : condition pour participer à La ville est à vous</b> .....	<b>146</b>
<b>Schéma prise de décision participative</b> .....	<b>147</b>

## Introduction et questions de recherche

La société actuelle se trouve dans une configuration spatiale où les relations sociales (familiales ou d'amitié), de travail, et de loisirs sont de plus en plus réticulés et dilatés, se déployant à des échelles de plus en plus larges. Les relations fortes de voisinage (où proximité spatiale coïncide avec proximité sociale) faisaient partie de la société de nos pères et grand-pères, où la communauté avait un « rôle » de contrôle, d'autorégulation et de médiation de l'espace. A présent, on vit dans « la ville au choix » (Chalas, 1997), caractérisée par une individualisation croissante de la société et une désolidarisation des communautés urbaines. Il s'avère ainsi nécessaire de renouveler les manières du « vivre ensemble », et cela doit se faire aux différentes échelles urbaines qui composent notre société (du micro-local représenté par le bâtiment jusqu'à l'agglomération, la nation ou le réseau monde) (Bassand, 2001 ; Amphoux, 2013) avec l'enjeu de la « *mobilité des personnes et des biens, entre les quartiers, les collectivités urbaines, les sociétés, devient un enjeu central qui correspond à l'échange et à la communication et donc la construction du lien social* »<sup>1</sup>. Dans une optique de développement durable il faut réattribuer du sens aux lieux afin de soutenir un cadre de vie de qualité et une qualité de vie car « *le phénomène urbain est un processus social* »<sup>2</sup>. C'est pour cela qu'il faudra trouver des méthodes ou stratégies qui puissent multiplier les possibilités des H.-U.-C. (habitat – usager – citoyen) de se confronter les uns aux autres (dans le principe de confrontation à l'alterité) afin de « *redéployer les conditions de reconstruction d'une véritable sensibilité à l'Autre* »<sup>3</sup>.

C'est dans ce contexte que les H.-U.-C. et la société civile organisée demandent de jouer un rôle dans la prise de décision au niveau local, ce qui implique la mise en place de nouveaux modes de gouvernance. Cela n'est pas un cas isolé aux milieux urbains ; ces notions prennent de plus en plus d'importance dans les processus décisionnels à plusieurs échelles (du local au national) mais aussi dans d'autres domaines que l'aménagement (les ONG, les scientifiques, les entreprises, etc.) et ce, car les initiateurs des démarches participatives sont « *de plus en plus désireux de récolter les fruits d'une participation active aux processus décisionnels de personnes ayant des perspectives différentes et qui seront affectées par ces décisions* »<sup>4</sup>. Le projet urbain s'instaure comme un nouveau « mode opératoire » qui tient compte de la multiplication des acteurs sur la scène urbaine, qui ont pris conscience de leurs droits en matière des procédures d'aménagement (Avitabile, 2004) et qui adapte « *les villes à la diversité des besoins* »<sup>5</sup>. Cette multiplication des acteurs demande donc l'adoption d'une réflexion collective et globale sur la ville, ce qui demande l'implication des habitants dans la

---

<sup>1</sup> Bassand M. (2001), *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Suisse : Presses polytechniques et universitaires romandes, p.2 ;

<sup>2</sup> ibid p.2 ;

<sup>3</sup> Amphoux P. (2003), *Ambiances urbaines et espaces publics*, In : L'espace public en question : usages, ambiances et participation citoyenne. Ed. G. Capron et N. Haschar-Noé. Toulouse : Université Toulouse Le Mirail, p.50 ;

<sup>4</sup> Slocum N. et al. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p.5 ;

<sup>5</sup> Ascher (2010), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues : Edition de l'Aube ; p.104 ;

prise de décision et cela à travers une négociation et un consensus portant sur les différentes phases du projet (l'élaboration, la conception et l'exploitation du projet) (Avitabile, 2004 ; Linossier, 2004 ; ARE, 2013). Cela s'inscrit dans la volonté de répondre aux attentes et besoins du plus grand nombre d'usagers, le tout « *en respectant leur diversité* »<sup>6</sup>. Ces démarches interdisciplinaires (et interprofessionnelles) ainsi que transversales permettent la réalisation d'un processus de réflexion et d'apprentissage collectif, entre destinataires et destinataires (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) et au sein même des acteurs (comme par exemple de meilleures collaborations au sein des différents dicastères communaux) (ARE, 2013). Raison pour laquelle des planifications concertées avec les H.-U.-C. se développent et s'affirment dans la prise de décision et dans les pratiques d'aménagement spatial, car les négociations et les discussions permettent de construire quelque chose de commun et ce, dans une perspective à long terme, car « *écouter et impliquer des habitants dans le débat public* » est nécessaire « *pour favoriser l'émergence d'actions citoyennes* »<sup>7</sup>. Cela se traduit par une utilisation de « *la créativité populaire et locale, et les ressources diverses du territoire pour « redévelopper »* »<sup>8</sup>.

Une des préoccupations actuelles des villes se trouve dans la création d'animation, de convivialité, de lien social, de cohésion sociale, etc., ce sont des enjeux qui font de plus en plus surface et qui ont une importance grandissante aux yeux des politiques et des aménagistes. Dans cette optique, deux stratégies distinctes peuvent être considérées, bien qu'elles se nourrissent mutuellement. D'une part, la mise en place de politiques de gestion de l'espace permettant la mobilisation des H.-U.-C. et le soutien du tissu associatif favorise l'ancrage territorial, la formation de nouveaux réseaux et de nouvelles dynamiques sociales. D'autre part, le renouvellement des pratiques démocratiques et la prise en compte des outils de concertation et de participation lors des démarches d'aménagement permettent un portage à travers les associations et la communauté de quartier. Ces deux manières d'agir permettent une responsabilisation et une conscientisation de la population aux enjeux de l'urbain, un apprentissage mutuel et la formation d'une culture commune entre administrateurs et administrés, qui informe sur les nécessités de tous, dans le but de faire ressortir un intérêt collectif.

L'enjeu d'un espace public n'est pas tant l'aménagement spatial en soi, mais plutôt son appropriation et son animation par les citoyens. Il s'avère ainsi nécessaire de trouver le moyen de faire enraciner le quartier dans la vie du quartier ou dans une échelle plus large, celle de l'agglomération (selon l'importance du projet d'aménagement pour le quartier, la ville, l'ensemble de l'agglomération ou le canton dans le cas spécifique de Genève). Il faut créer une identité aux lieux, afin de créer une mémoire, un souvenir collectif.

---

<sup>6</sup> Voisin B. (2001), *Observer les lieux et les gens, penser l'aménagement*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.147 ;

<sup>7</sup> ARE (2013), *Les quartiers en action : une approche plurielle pour un développement partagé*, Berne : ed. Programme Projets urbains ; p.12 ;

<sup>8</sup> Latouche S. (2004), *Survivre au développement*, ed. Mille. Et. Une. Nuit, p. 46 ;



La plaine de Plainpalais a été conçue comme un espace multifonctionnel adaptable à l'accueil d'activités diverses (le cirque, le luna park, le marchés, etc.) avec une fonction d'espace d'agglomération. Cet espace se trouve pourtant dans des quartiers populaires à forte densité.

Un espace public fonctionne s'il y a une articulation entre les échelles (quartier, ville, agglomération). Dans le cas de Plainpalais, il y a cette fonction d'espace marchand d'agglomération. Cet espace pourrait donc bien fonctionner, s'il fait une bonne articulation avec les quartiers à proximité et que les H.-U.-C. se l'approprient complètement.

La concertation et le partenariat entre l'état et la société civile pourraient être la base d'un nouveau processus démocratique de prise de décision permettant une meilleure compréhension des besoins et des objectifs entre ces deux acteurs.

Cette nouvelle démarche pourrait-elle permettre un nouvel engagement de la part des habitants ?

La volonté est de réfléchir à une alternative à l'espace public marchand caractérisé par un marketing urbain classique. On devrait s'inscrire dans une optique où l'on identifie l'espace interactif de la place (ou des différents espaces publics), ce qui peut être ludique et participatif. Par la suite, on cherche à mobiliser et impliquer les habitants et les associations annexes (d'habitants, des étudiants, les commerçants, de théâtre, d'artistes de rue, etc.) à cette démarche. Des événements éphémères provenant d'une demande de la société civile pourraient être financés par les collectivités publiques dans cette optique de partenariat et dans l'objectif de la création de nouveaux liens sociaux entre la population locale par la production d'événements locaux.



## **PARTIE I. Convivialité et cohésion sociale : savoirs et compétences des acteurs dans le cadre du projet urbain**

## Historique et évolution du projet urbain

### Urbanisme fonctionnel : la planification

La ville médiévale était dense et les espaces publics ou semi-privés étaient des lieux propices pour les relations marchandes, pour la sociabilité. La rue et les places étaient des espaces où il y avait d'intenses relations sociales. « *La solidarité de voisinage, qui était autrefois une condition de la survie de la population s'exerçait dans et au travers de l'espace public. Elle est aujourd'hui supplantée par la généralisation des assurances* »<sup>9</sup>. Mais avec la révolution industrielle, on passe de la ville de la marche à pied à la ville développant les transports en commun (les trains et les trams), et les classes populaires sont réleguées dans les zones moins valorisées de la ville (Voisin, 2001). « *Cette différenciation sociale des espaces urbains contribue à fragmenter les réseaux d'interaction sociale. Si la rencontre reste le mode d'urbanité essentiel, elle se fait au sein des sphères sociales bien délimitées. (...). L'anonymat se développe. Il limite l'engagement des personnes dans les interactions sociales. Les plaisirs de la rencontre et de l'échange sont contenus. La réserve se substitue à l'ouverture. Elle consiste en une protection de soi qui autorise la coexistence des publics les plus divers dans les lieux partagés.* »<sup>10</sup>.

A partir de la deuxième partie du XX<sup>ème</sup> siècle, l'accroissement du niveau de vie de la population, la croissante division du travail, les progrès techniques en terme de mobilité, l'augmentation des revenus, les politiques d'accès à la propriété ont brisé ce lien ancestral, qui avait lié l'urbanité aux rues et aux places. Cet enchevêtrement de phénomènes a donné de nouvelles priorités, de nouveaux désirs et de nouvelles aspirations aux populations occidentales. Cela a ainsi favorisé l'apparition d'une diversité de modes de vie, de nouveaux modes de sociabilisation et des systèmes de valeurs qui deviennent de plus en plus individualistes (Chalas, 1997 ; Ascher, 2010). Cette période de grande croissance économique et démographique a provoqué des politiques d'aménagements et de planification, plus fonctionnalistes et rationalistes. Les membres du CIAM (Congrès international d'architecture moderne) avaient prôné ainsi à un urbanisme fonctionnaliste dans un souci utilitariste de l'espace, qui ne considère pas la dimension sociale et sensible de l'espace. La ville est ainsi imaginée comme un ensemble d'infrastructures, et se réduit à des zones caractérisées par des fonctions dominantes (Avitabile, 2004). C'est l'urbanisme où les « *schémas de pensée reposent sur la maîtrise du développement urbain et la prospective* »<sup>11</sup>. On est encore dans des procédures de planification, de conception et de réalisation dites linéaires et sectorielles, où chaque étape de la procédure suit son cours, sans aucun souci de légitimation démocratique ni de réponse aux besoins et aspirations de la population.

---

<sup>9</sup> Sieverts, T. et al. (2004). *Entre-ville: Une lecture de la Zwischenstadt*. Marseille: Éd. Parenthèses, p.39 ;

<sup>10</sup> Voisin B. (2001), *Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.42 ;

<sup>11</sup> Avitabile A. (2004), *Le projet urbain : une culture du territoire et de l'action urbaine*, in Chalas Y. et al. (2004), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris : l'Harmattan, p.28 ;

## Naissance du projet urbain : itérativité, réversibilité et multifonctionnalité

A la fin des années soixante dix, la crise des espaces publics était sous les yeux de tous (Zepf, 2001). Les stratégies de développement fonctionnels avaient imposé un usage monofonctionnel des espaces (habitat, travail, se divertir, mobilité), favorisant la fragmentation de l'espace urbain (Chalas, 1997 ; Zepf, 2001 ; Voisin, 2001). Cet état de fait était le fruit de démarches technocratiques gérées par des planificateurs. Cet urbanisme fonctionnaliste était de la seule responsabilité des professionnels de l'espace.

Mais la complexité croissante de l'urbain, les problèmes générés par ce type de planification « rationnelle », tant au niveau social (les grands ensembles, les tours, les espaces de flux dédiés au tout voiture, etc.) qu'au niveau environnemental (pollution de l'air, consommation de l'espace, etc.), poussent à repenser les démarches d'aménagement urbain. Ce problème se pose aussi dans les espaces publics urbains, qui étaient globalement de basse qualité, en raison de leur monofonctionnalité (espaces de flux) et offraient ainsi très peu d'amenités pour la sociabilité urbaine. Au cours des années 1980, il y a eu un changement dans la manière de fabriquer la ville, où « *les professionnels de l'espace ont changé leur logique de discours et d'action par rapport au nouveaux concepts émergents : notamment, promouvoir le marketing urbain dans une logique de compétition urbaine, établir la qualité de vie et faire émerger la sociabilité durable* »<sup>12</sup>.

Il y a ainsi un changement dans la manière d'agir, et on passe à un urbanisme opérationnel orienté vers l'action dans un souci pragmatique (Avitabile, 2004). C'est ce que Chalas définit comme urbanisme à pensée faible, à savoir une « *pensée qui accorde à la pratique la place de premier rang dans l'action elle-même. La pensée faible est une pensée qui compte sur la pratique, c'est-à-dire sur la confrontation au concret et non sur des plans, des prévisions ou même des scénarios préétablis, pour non seulement trouver des solutions, mais également comprendre et poser les problèmes* »<sup>13</sup>. En effet, il y a « *un recours accru à des modalités « d'aide à la décision » et à une mobilisation des sciences de la société* »<sup>14</sup>.

Il commence ainsi à se développer des « *démarches d'études préalables aux opérations d'aménagement afin d'en apprécier les implications et de les concevoir en amont de leur phase opérationnelle* »<sup>15</sup>. Ce souci de pragmatisme permet ainsi de faire des évaluations des forces, des

---

<sup>12</sup> Zepf M. (2001), *Connaissance et traduction du paradoxe urbain*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann, M.. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.173 ;

<sup>13</sup> Chalas Y. (2004), *La pensée faible comme refondation de l'action publique*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.43;

<sup>14</sup> Gaudin J.-P. (2007) *La démocratie participative*, Paris : Armand Colin, p. 78 ;

<sup>15</sup> Avitabile A. (2004), *Le projet urbain : une culture du territoire et de l'action urbaine*, in Chalas Y. et al. (2004), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris : l'Harmattan, p.29 ;

faiblesses, des menaces et des opportunités offertes par le projet urbain, ainsi que de définir les possibilités d'amélioration dans les différentes étapes du projet et notamment l'insertion de la population dans la prise de décision. Au fur et à mesure se développe la notion de projet urbain dans un contexte où une prise de conscience s'opère, relative aux problèmes environnementaux, sociaux et politiques (problèmes liés à l'étalement urbain, au mitage du territoire et à la volonté d'amélioration du cadre de vie). « *A ce nouvel urbanisme seront associées progressivement les notions de stratégie urbaine et de partenariat, fondamentales dans la culture de l'action, car rompant définitivement avec l'idée de maîtrise et de définition unilatérale du cadre urbain éludant les logiques socio-économiques qui font la ville* »<sup>16</sup>.

Dans cette optique, il y a donc une reconquête des centres villes au travers « *d'une politique volontariste qui accompagne la revalorisation patrimoniale des espaces urbains centraux des villes anciennes. (...) La ville redevient à la mode. Elle est à nouveau prise comme un espace de sociabilité et un espace de loisirs.* »<sup>17</sup>. Ascher (2010) fait effectivement le même constat en affirmant que les politiques urbaines cherchent à attirer les couches moyennes et hautes en mettant « *au cœur du développement local, la qualité de vie, les équipements collectifs, la culture, les loisirs et l'image même de la ville* »<sup>18</sup>. Cela implique ainsi la mise en place de nouveaux outils et nouvelles manières de réfléchir et de produire les aménagements spatiaux de la part des professionnels de l'espace. Richard Nonas, anthropologue et urbaniste nous renseigne sur les attitudes à prendre en compte lorsque l'on élabore, ou mieux, lorsque l'on conceptualise un espace public. En effet, il affirme que les professionnels de l'aménagement ont longtemps accordé une importance démesurée à la planche à dessin, mais qu'« *il n'était plus question de travailler, penser, concevoir la ville en dehors d'elle. (...). Tout ce qui fait la réalité, ces réseaux complexes, ce tissu urbain vivant, était vidé de sa substance, ou même carrément oublié. On se retrouvait avec des espaces abstraits, souhaités par nous, sans même que cela nous interroge* »<sup>19</sup>. Markus Zepf nous confirme que les manières de réfléchir qui « *ont guidé l'élaboration de grands projets urbains ne sont plus aptes à répondre à la réalité urbaine enchevêtrée et complexe d'aujourd'hui* » et souligne « ***l'importance du lien entre la dimension sociale et la dimension spatiale de l'urbain*** »<sup>20</sup>. « *Peu nombreux sont les acteurs qui sont conscients qu'un projet se teste, qu'il se tord dans la confrontation des différents attendus de l'aménagement. Le projet*

---

<sup>16</sup> Avitabile A. (2004), *Le projet urbain : une culture du territoire et de l'action urbaine*, in Chalas Y. et al. (2004), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris : l'Harmattan, p.31 ;

<sup>17</sup> Voisin B. (2001), *Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.44 ;

<sup>18</sup> Ascher (2010), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues : Edition de l'Aube ; p.58 ;

<sup>19</sup> Nonas R. (1992-1993, décembre-mars), *Dunkerque : les espaces publics du centre*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, p.55 ;

<sup>20</sup> Zepf M. (2001), *Paradigmes de l'espace public*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.61 ;

*s'oriente et change de sens selon qu'il est confronté aux problématiques politique, sociale (notamment les usages), technique, financière (ou économique) : (...) »<sup>21</sup>.*

La prise de conscience de la complexité de la réalité urbaine a ainsi permis la mise en place d'autres approches transversale du territoire, permettant ainsi d'avoir une vision globale à travers une gestion par projet, qui induit une démarche itérative (un continuel va-et-vient entre les différentes étapes dans une logique de processus) (Ruegg, 2010 ; Ingallina, 2010). Cette nouvelle démarche est antagoniste aux pratiques sectorielles traditionnelles, qui ont des logiques linéaires (Ruegg, 2010).

Il y a donc un changement important, car dans un système qui se veut transversal, qui prend en compte les acteurs / partenaires présents, les maîtres mots sont la reversibilité et la souplesse dans la recherche d'un consensus lors de la prise de décision, et cela dans le souci d'avoir une « *stratégie urbaine d'ensemble et ce, dans la durée* »<sup>22</sup>. C'est une démarche voulant « dessiner » / « écrire » la ville au crayon gris et non au feutre indélébile, dans l'optique de s'adapter aux rythmes, aux temporalités et aux usages changeants de la ville.

Cette évolution provoque ainsi un changement dans la conception globale de la ville. Outre la transversalité, il faut prendre en compte les savoirs interdisciplinaires ou transdisciplinaires (économique, politique, social, spatiales, histoire), afin d'avoir la vision la plus larges / globale possible dans une optique durable et de pluralisme des points de vue. De plus, il faut considérer l'insertion des avis, des attentes et besoins de la population dans une optique de participation de la société civile dans les processus de décisions urbaines.

## Etapes du projet urbain

D'après les normes SIA, un projet d'aménagement se constitue de 5 phases :

- La définition des objectifs ;
- Les études de faisabilité ;
- L'élaboration du projet ;
- La réalisation du projet ;
- L'exploitation du projet d'aménagement ;

En résumant très brièvement, il est possible d'affirmer que la programmation de l'espace public est constitué par deux blocs : le premier, réunissant les quatre premières phases des normes SIA et

---

<sup>21</sup> Marguerit A. (2001), *Maître d'œuvre, maître d'ouvrage*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.238 ;

<sup>22</sup> Avitabile A. (2004), *Le projet urbain : une culture du territoire et de l'action urbaine*, in Chalas Y. et al. (2004), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris : l'Harmattan, p.57 ;

appartenant principalement aux métiers de la conception et de la construction, et le deuxième constituant pour sa part l'exploitation du projet d'aménagement.

Les quatre premières phases sont conduites par les métiers que l'on pourrait définir comme étant « techniques ». Les mandataires (généralement les pouvoirs publics) définissent les **objectifs du projet d'aménagement** en tant que tel, afin de mettre en place un cahier des charges pour le mandat du projet. Cela implique que les autorités politiques fassent des études et des démarches préalables afin de fixer un cahier des charges le plus « complet » possible, et répondant aux demandes des H.-U.-C.. Les techniques, les dispositifs, les procédures et les processus pour tenir en compte ces attentes et besoins peuvent être multiples et variés (diagnostic territorial et/ou sociologique, procédures de consultation, de concertation ou de participation citoyenne, etc.) et pour la définition d'enjeux pertinents, également par rapport aux différentes politiques publiques mises en place à l'échelle de la ville, le canton et l'agglomération. Du moment que les objectifs et les critères d'aménagement sont définis et qu'il y a eu l'énonciation du programme d'aménagement (cahiers des charges), une enquête technique pour définir la **faisabilité du projet** d'aménagement selon les différents critères à considérer (environnement, mobilité, sociale, économique) s'impose. Ceci implique la mise en place d'expertises : soit au sein des différents services et départements de l'administration (maîtrise d'ouvrage) soit en mandant des privés (ingénieurs, architectes, paysagistes, économistes, biologistes, etc.). Dans le canton de Genève il faut avoir les préavis positifs d'une cinquantaine de commissions (Koechelin, 2009).

Si le projet passe ces différentes commissions techniques celui-ci peut passer à la phase suivante : la mise en œuvre du programme. La maîtrise d'ouvrage est donc prête à lancer un concours d'architecture permettant une **élaboration concrète du projet (conception)** en vue de sa réalisation. Ceci implique la mise en place d'un jury d'« experts » (professionnels) évaluant les différents projets pour choisir le projet d'aménagement répondant au mieux au cahier de charges mis en place par la maîtrise d'ouvrage. Une fois que le jury a choisi le projet gagnant (et partant le mandataire), il est possible de démarrer la phase suivante (qui est l'avant-dernière), c'est-à-dire la **mise en œuvre du programme d'aménagement et sa réalisation concrète**. De manière générale, nous pourrions affirmer que pour les corps de métier de la construction et de l'architecture, la réalisation de l'aménagement spatial est la dernière phase qui marque la clôture du projet.

La cinquième et dernière phase d'un projet d'aménagement spatial, c'est-à-dire l'exploitation, qui se réduit souvent à l'entretien de la place (voirie, etc.). Cette dernière phase devrait être la plus importante, car elle permet de générer l'urbanité et des ambiances urbaines liées à la convivialité, la rencontre et la mixité sociale.



## Emergence de la participation et du savoir habitant

Illich nous met en face d'un problème lié à nos sciences actuelles qui différencient deux types de savoir : un savoir inférieur lié aux H.-U.-C et aux opinions, aux avis subjectifs, et un savoir supérieur lié aux sciences techniques et humaines et définit en tant qu'objectif (Illich, 1975 : 125), mais ce savoir est en partie aux mains d'une élite (scientifique et politique). Dans cette optique, les espaces publics urbains ont été effectivement pendant longtemps l'exclusivité des professionnels de l'espace (Zepf, 2001 ; Bassand, 2001). A l'aube du deuxième millénaire se sont développés d'autres méthodes permettant de mieux tenir en compte les usagers, avec la mise en place de démarches moins technocratiques et plus sociales. En effet, les H.-U.-C., du fait qu'ils habitent durablement le quartier, en sont aussi « des experts », ayant une expérience extensive des lieux de leurs pratiques quotidiennes et donc de « *la complexité des réalités quotidiennes* »<sup>23</sup>. Lorsque l'on réaménage et requalifie un espace public, il s'agit de redéfinir « *un certain mode de consommation de la ville, un mode d'habiter et un type de partage des espaces extérieurs* »<sup>24</sup>. Lorsque l'on aménage l'espace on affecte la dimension spatiale (configurations spatiales, lumières, ambiances, mobilier, etc.), mais il faut considérer que l'aménagement ne se réduit pas seulement à ceci, car l'aménagement spatiale affecte également la dimension sociale (Zepf, 2001), en effet cela va influencer l'identité des habitants (affection du lieu, changement des habitudes, etc.), l'appropriation et la perception du lieu. « *La requalification intéresse directement les dimensions sociales et historiques de ce type de partage ainsi que ses modalités d'existence* »<sup>25</sup>.

Pour Zimmermann et Toussaint (2001) il s'avère ainsi nécessaire de considérer l'expertise d'usage des usagers ou destinataires de l'aménagement (et non pas les usages) dans la genèse du projet urbain, car c'est à ces acteurs que sont destinés les aménagements pensés et conçus par les destinateurs (la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage). Ceci induit donc l'implication des H.-U.-C. dans la définition des objectifs, des lignes d'orientation, de l'élaboration des finalités et du cahier des charges du futur aménagement. Ce qui peut être construit à travers les procédures de consultation, de concertation ou de participation du public aux décisions des destinateurs afin de mieux répondre aux attentes et besoins des H.-U.-C. et éviter les décisions technocratiques. Ceci permet de mobiliser « *les acteurs autour des attentes du public* »<sup>26</sup>.

---

<sup>23</sup> Illich I. (1975), *La convivialité*, Paris : ed. du Seuil, p. 127 ;

<sup>24</sup> Voisin B. (2001), *Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.33 ;

<sup>25</sup> *ibid*, p.33 – 34 ;

<sup>26</sup> Toussaint J.-Y. et Zimmermann M.. (2001), *L'espace public et l'espace du public. Politique et aménagement*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.89-90 ;

Ici s'ouvrent quelques questions liées aux procédures de concertation : quel degré de représentation de la population ? La population dans son ensemble ou seulement leurs représentants de la société civile (associations) ? Quelle légitimité ont ces pratiques ? Comment réduire les biais liés à la représentativité ou la légitimité ? Plutôt la quantité ou la qualité des intervenants ? Les marginaux sont-ils représentés ?

Il faut également prendre en compte la méfiance des habitants et des acteurs de la société civile organisée vers les pouvoirs décisionnels. L'expertise (technique, environnementale, économique, etc.) proposée par les professionnels, les chercheurs ou les services de l'administration (qui auparavant et encore actuellement guide l'action publique et revête un rôle d'aide à la décision) est remise en doute par la société civile organisée en ouvrant des controverses (Amzert, 2001 ; Ascher, 2010) et proposant des contre-expertises. Chalas (2004) exprime bien ce concept : « *c'est la démocratie et le pluralisme des savoirs, mais aussi des savoir-faire et des compétences habitantes, citoyennes et usagères, qui remettent en question l'expertise* »<sup>27</sup> car « *l'expert ne représente pas le citoyen* »<sup>28</sup>.

Les H.-U.-C. et la société civile organisée demandent donc à jouer un rôle dans la prise de décision au niveau local, ce qui implique la mise en place de nouveaux mode de gouvernance. Ces controverses permettent la naissance d'alliances et de compromis, l'apparition de réseaux d'acteurs permettant un apprentissage (acculturation) mutuel entre les profanes et les spécialistes (Callon et al., 2001).

Un des leviers d'action est de faire converger la dimension sociale et urbanistique (Gaudin, 2007 ; ARE, 2013) en impliquant tous les milieux concernés et intéressés. Ceci implique de mobiliser tous les acteurs présents sur le territoire dans une démarche intégrée comprenant des mesures sociales et spatiales (ARE, 2013). La mise en place d'une démarche collective permettant de mobiliser les H.-U.-C. et les représentants de la société civile organisée (sport, art, culture, religion, association jeunes et aînés, etc.) permet la naissance de nouvelles dynamiques sociales et de réseaux sociaux, en impulsant une réflexion collective sur les espaces publics (ARE, 2013). Ceci implique une action sur les espaces publics à travers des stratégies de participation qui permettent :

- de (in)former les habitants aux enjeux des projets d'aménagements et de « *développer une forme de citoyenneté, qui engagerait les citoyens dans des responsabilités nouvelles* »<sup>29</sup> ;
- de créer de nouvelles dynamiques sociales, de renforcer le tissu social et permettent le développement de nouveaux réseaux (ou renforcer ceux déjà existants) en stimulant de manière exogène (à travers des médiateurs sociaux et l'organisation la rencontre) ou endogène

---

<sup>27</sup> Chalas Y. (2004), *La pensée faible comme refondation de l'action publique*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.45;

<sup>28</sup> Illich I. (1975), *La convivialité*, Paris : ed. du Seuil, p. 127 ;

<sup>29</sup> Toussaint J.-Y. et al. (2004), *Le projet urbain : espaces publics et pratiques de concertation. L'exemple de Lyon*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.127 ;

(acculturation et responsabilisation des habitants permettant le développement d'actions citoyennes) à travers le création d'arènes de rencontre et de débat citoyen. La communication et les nouvelles rencontres sont susceptibles de créer de la convivialité, de la cohésion sociale et un sentiment d'appartenance et identitaire accru ;

- Les démarches de participation peuvent permettre un renouvellement de la démocratie au niveau local et une légitimation de l'action publique, qui aux différents échelles territoriales (de l'urbain au niveau national ou international) souffrent et permettent de créer une légitimation de l'action des autorités politiques et des professionnels de l'espace et d'autres manières de trouver un consensus à travers la négociation afin de « *générer une forme d'adhésion des destinataires à l'aménagement* »<sup>30</sup>. En effet, « *c'est dans l'exercice de la citoyenneté que se créent les conditions d'une légitimation de l'action collective en faveur d'un projet de développement durable* » (Da Cunha, 2005).

---

<sup>30</sup> Toussaint J.-Y. et al. (2004), *Le projet urbain : espaces publics et pratiques de concertation. L'exemple de Lyon*, in Zepf M (2004). *Concertation, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.127 ;

## Crise de la démocratie, développement urbain durable et acteurs du projet urbain

L'urbain est par définition en constante évolution sous les pressions économiques, démographiques et sociales et toutes les questions annexes qui y sont liés. Le projet urbain favorise ainsi l'émergence d'une nouvelle action publique et d'un renouvellement des démarches de conception basées sur des nouvelles manières de programmer, fabriquer, transformer et coproduire la ville qui « *s'appuie sur les espaces publics tout en cherchant à prendre en compte la complexité et les incertitudes relatives à l'urbain* »<sup>31</sup>, et cela est réalisé avec la prise en considération, lors de la conception, de « *L'espace connu, l'espace vécu et l'espace sensible* »<sup>32</sup>. Ceci s'insère dans une démarche globale demandée par le projet urbain, qui permet de mobiliser une multitude de savoirs, de connaissances, de compétences et de techniques (Linossier, 2004 ; Slocum et al, 2006 ; Ascher, 2010), tout en mettant en place une communication entre les différents acteurs composant l'urbain : entre les H.-U.-C et les autorités politiques et administratives, entre les H.-U.-C. et les professionnels de l'espace, mais aussi au sein même de la société civile.

## Démocratie représentative: vers un renouvellement des pratiques de politiques urbaines et de réflexion d'aménagement ?

Jean-Pierre Gaudin (2007) souligne que ces débats sur la démocratie et les formes de pouvoir entre les systèmes représentatifs ou participatives sont tout à fait pertinents en raison des taux d'abstention démontrant ainsi le dysfonctionnement de la démocratie<sup>33</sup>, et donc la nécessité de nouvelles procédures permettant une légitimation du système de décision politique par la « base » (les citoyens).

L'observation des résultats des votations fédérales en Suisse démontre que notre démocratie est un peu en crise car le taux d'abstention reste relativement élevé. Cette crise de légitimité, se démontre de manière partielle par des taux de participation (aux référendums et aux votations) qui se situent entre 40% et 55% des ayants droit au vote depuis les années 2000 (OFS, 2013).

En outre, lorsqu'on observe les votants, on s'aperçoit que les classes d'âges qui participent le plus aux votations dans le canton Genève sont les personnes âgées (voir figure 1) qui remplissent le plus volontiers leurs devoirs de citoyens en votant. Les taux les plus faibles se trouvent parmi les plus jeunes votants, soit la tranche d'âge située entre 18 ans et 35 ans.

---

<sup>31</sup> Linossier R. et al. (2004), *Les récitants du projet urbain : territoires et temporalités*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.19 ;

<sup>32</sup> Amphoux P. (2004), *Le projet urbain, la pensée paysagère et l'hybridation des savoirs*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.32 ;

<sup>33</sup> Gaudin J.-P. (2007) *La démocratie participative*, Paris : Armand Colin, p. 92 ;

Cet état de fait est un signal fort qui démontre qu'un renouvellement des pratiques démocratiques peut s'avérer utile afin de mieux tenir compte des attentes des habitants et créer des nouveaux modèles démocratiques portant de nouvelles valeurs sociales et culturelles.

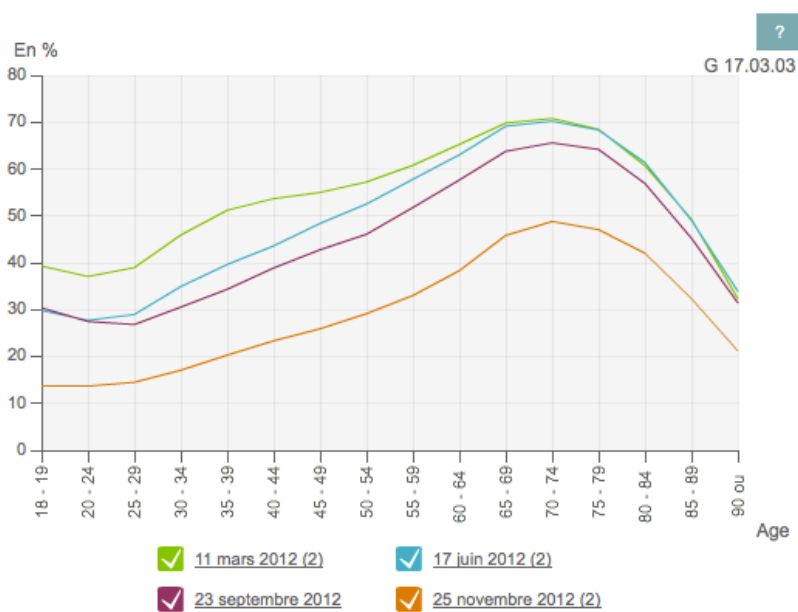
La démocratie représentative, qui fonctionne sur le système de la délégation de pouvoir de la part des citoyens à des élus montre des problèmes de légitimité démocratique

et d'adéquation liés aux enjeux complexes soumis par nos sociétés ayant des intérêts et des opinions très variés qui ne sont plus liés aux catégories socio-professionnelles comme auparavant ; mais l'influence du milieu social, de la famille, de la profession, des intérêts personnels, des habitudes, du salaire, etc. influencent et complexifient le travail des élus politiques.

L'objectif est d'instaurer de nouvelles procédures démocratiques permettant de réduire le décalage entre représentants (gouvernants - classe politique) et représentés (gouvernés - citoyens) (Baqué et Sintomer, 2011) tout comme entre savants et profanes (Callon et al., 2001 ; Linossier, 2004 ; Gaudin, 2007 ; Ascher, 2010) afin de rendre des décisions plus crédibles et légitimes (Callon et al. 2001 ; Gaudin, 2007).

Les institutions politiques existantes (« conçues pour protéger les experts et non pour permettre aux non experts de participer »<sup>34</sup>) ont démontrées leur efficacité mais aussi leurs limites, et c'est pour ces raisons qu'il faut donc « les enrichir, les prolonger, les étendre, les amender pour faire advenir ce que certains appellent démocratie technique, ou plus exactement pour rendre nos démocraties capables

Taux de participation aux votations, selon le groupe d'âges, à Genève, en 2012 (1)



(1) Taux de participation : nombre de cartes enregistrées en % du nombre d'électeurs inscrits.  
 (2) Votations fédérale et cantonale.

Source : Service des votations et élections / OCSTAT

Figure 1 Votations par classes d'âge à Genève (tirée de [http://www.ge.ch/statistique/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=17\\_03&dom=1](http://www.ge.ch/statistique/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=17_03&dom=1))

<sup>34</sup> Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : ed. Seuil, p.13 ;

*d'absorber les débats et les controverses* »<sup>35</sup>. Pour cette raison il est nécessaire de « *démocratiser la démocratie* »<sup>36</sup>. Ce n'est pas une remise en cause totale de la démocratie représentative (qui est la pierre angulaire du système démocratique), mais la nécessité d'avoir plus de « pratiques démocratiques » afin d'écouter les revendications des groupes de personnes ou des particuliers qui sont ignorés lors du débat public (Callon et al., 2001).

La démocratie participative permet donc de compléter les pouvoirs existants et de pallier à leurs limites (Hatzfeld, 2011 : 59). Ces démarches permettraient d'« *améliorer les choix publics faits par les élus* »<sup>37</sup> et mieux expliciter et justifier (dans une optique de travail propédeutique de l'urbanisme et de la démocratie) les motifs et fondements des décisions dans une optique de bien commun et d'intérêt collectif. Pour Gaudin, le vrai défi « *serait de pouvoir imbriquer les débats participatifs avec les choix globaux des assemblées représentatives* »<sup>38</sup>, ceci permettrait en effet un enrichissement des pratiques démocratiques.

### Développement urbain durable : cohésion sociale, convivialité et lien social

Les villes actuelles sont caractérisées par des disparités sociales dans les différents quartiers composant la ville. Il y a les phénomènes de gentrification, des phénomènes d'exclusion et de ségrégation urbaine, etc. A tout ces phénomènes, il faut ajouter les comportements individuels « de base » prônés par le capitalisme et le système industriel : la réussite 'sociale', le paraître, l'image, l'avoir, la possession, etc. autrement dit : l'individualisation de la société. On a perdu la notion de bien commun et d'intérêt collectif ; tout ceci au risque d'une perte de la cohésion sociale, du pluralisme des valeurs et de la désolidarisation des sociétés.

Dans ce contexte, les termes de concertation, de participation, de qualité de vie ou encore de gouvernance font de plus en plus leur apparition dans le langage des politiciens et des aménagistes. Ce que l'on ne peut nier est l'importance croissante des espaces publics dans les politiques de dynamisation urbaine, de réhabilitation urbaine ou encore de marketing urbain, avec comme « *finalité (...) de rendre l'espace à l'usage, en tenant compte de la mémoire des usages passés qu'un lieu a accumulés dans les temps et qu'il finit par représenter dans son ensemble* »<sup>39</sup>. Ce même constat est fait aussi par Jean-Pierre Boutinet qui affirme que « *trois points de vue émergent (...) qui convergent vers la reconnaissance de l'espace public comme le lieu le plus démocratique et significatif de la ville, dont la valeur d'usage est considérée comme*

---

<sup>35</sup> *ibid*, p.23 ;

<sup>36</sup> *ibid*, p.166 ;

<sup>37</sup> Gaudin J.-P. (2007) *La démocratie participative*, Paris : Armand Colin, p. 119

<sup>38</sup> *ibid*, p. 120 ;

<sup>39</sup> Ingallina P. (2010), *Le projet urbain*, Que sais-je, 4<sup>ème</sup> édition, PUF, p.104 ;

*la principale valeur à identifier par une double lecture des usages, du passé et de l'avenir. La démarche collective du projet urbain part de cette attention particulière vis-à-vis de l'espace public qui est aussi un espace objet de négociation et d'échanges »<sup>40</sup>.*

### Quelques définitions

#### Lien

Le petit Larousse définit que le lien est « *ce qui attache, unit, établit un rapport logique ou de dépendance* ». Une deuxième définition se centre davantage sur la relation (qui m'intéresse le plus dans le cadre de ce mémoire) ; « *qui unit entre elles deux ou plusieurs personnes* », et peut prendre la forme de « *lien de famille, de parenté, de solidarité* » (Le petit Robert 2013). Il rapporte une phrase d'Emmanuel Carrère qui affirme qu'il faut « *sauvegarder un peu de lien sociale, faire en sorte que les gens puissent continuer à vivre ensemble* ». Le dictionnaire Hachette le définit comme « *ce qui unit des personnes entre elles ; ce qui attache quelqu'un à quelque chose* » et qui « *établit entre elles des relations d'ordre social, moral, affectif* » (Le trésor de la langue française, dictionnaire de la langue du XIX et du XX siècle). Le Dictionnaire de Sociologie définit les liens sociaux comme les « *formes de relations qui lient l'individu à des groupes sociaux et à la société, qui lui permettent de se socialiser, de s'intégrer à la société et d'en tirer les éléments de son identité. La sociologie des liens sociaux est donc à la fois celles des formes de sociabilité et des formes de contrôle social. L'affaiblissement des liens sociaux engendre l'anomie* ».

#### Cohésion

Le petit Robert 2013 définit la cohésion à une racine latine venant de *cohesio* « *proximité* », « *contact* » (Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française) et de *coherere* « *adhérer ensemble* », « *être attaché ensemble* » (Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française). Dans le langage courant, il y a donc deux définitions : la première physique : « *ensemble des forces qui maintiennent associés les éléments d'un même corps* » (Le grand Larousse) et une deuxième rattachée à la solidarité et à l'adhésion : « *union, solidarité entre les membres d'un groupe* », « *qualité d'un ensemble dont toutes les parties sont étroitement solidaires* » (Le grand Larousse), l'« *union intime des parties d'un ensemble* » (dictionnaire Hachette) et ces définitions s'appliquent « *aussi à un groupe humain dans l'action* » (Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française). Les termes d'union et de solidarité sont un « *caractère quasi indestructible du lien qui unit les membres d'un groupe* » (Le trésor de la langue française, dictionnaire de la langue du XIX et du XX siècle) et résultent d'une « *communauté de but, de normes et de méthodes d'action, ainsi que de l'attraction réciproque*

---

<sup>40</sup> Boutinet J.-P. (2012), *Anthropologie du projet*, Quadriges manuels, 2<sup>ème</sup> édition, PUF, p. 115 ;

*des individus du groupe* » (Dictionnaire de Sociologie, 1999) qui sont influencés par les rapports économiques et les évolutions historiques, qui assurent la poursuite de la cohésion à travers « *l'identité des mœurs, par la prégnance du politique, par les moyens idéologiques de persuasion, ou encore par des combinaisons toujours particulières de ces différents moyens* » (Dictionnaire de Sociologie, 1999).

### Convivialité

La racine du mot dérive du latin *conviva* c'est-à-dire « *invité d'un repas* » (Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française) d'où « *manger ensemble* » et de celui-ci est dérivé de *convivere* « *vivre ensemble* ». Le mot convivialité dérive de l'anglais *conviviality*, et c'est Ivan Illich en 1973 qui reprend le terme pour définir l'« *ensemble des rapports entre les personnes et leur environnement social, considérés comme autonomes et créateurs* » (Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française).

Le petit Robert 2013 définit la convivialité comme étant « *les rapports positifs entre personnes au sein de la société* » ou les rapports positifs entre les personnes appartenant à un groupe social et entre les personnes faisant partie de ce groupe (Dictionnaire Hachette ; le petit Larousse). Le petit Larousse ajoute (avec une définition sociologique) que c'est la « *capacité d'une société à favoriser la tolérance et les échanges réciproques des personnes et des groupes qui la composent* ». Le Dictionnaire de Sociologie (1999) énonce que la convivialité « *s'oppose en fait aux caractéristiques de la société moderne capitaliste, à l'impersonnalité des rapports* » provoquée par une hiérarchisation du système du travail (privé et public) et une réglementation des relations humaines ; « *La convivialité, tout au rebours, se veut la riposte à cette société à la fois rationnelle et génératrice d'anonymat, où règne, avec l'impersonnalité des procédures, le déni d'un humanisme perçu comme obsolète ; elle entend restaurer une entente quasi fusionnelle entre des individus mus par un idéal de gratuité, affranchis aussi bien des contraintes de la recherche du profit que des conflits propres à une existence consacrer essentiellement à l'accumulation de la réussite professionnelle.* » (Dictionnaire de Sociologie, 1999).

La convivialité implique dans sa définition la question de la cohésion du groupe et la question des manières de sociabilité (différentes selon les différentes cultures) qui influencent les manières de créer le lien au sein des groupes. Les différentes définitions prises en compte font état d'une irresponsabilité et anomie des relations sociales, d'un anonymat des rapports, influencés par les rapports faibles générés par la ville en opposition aux relations fortes qui proposait la communauté villageoise.

Illich dans son ouvrage *La convivialité* (1975) propose une critique de la société de l'époque qui reste encore pertinent aujourd'hui, on a en effet continué à développer notre société dans une



optique marchande et capitaliste où l'H.-U.-C. est considéré comme un consommateur de biens et de services, et non pas comme il devrait être: un citoyen et un homme. Le système productiviste et les institutions noient les H.-U.-C. dans le bien-être (qui génère des carences et des besoins non-nécessaires) leur fait perdre les notions de créativité, de curiosité et d'inventivité qui sont les bases d'une société conviviale (Illich, 1975).

Selon Illich, l'homme est exploité, façonné et asservi par la méga-machine industrielle (qui investit et influence tous les secteurs de la société et de l'administration publique, déjà à partir du système éducatif et de santé) et où les technocrates, les bureaucrates ou les experts dans différents domaines définissent les besoins des H.-U.-C. sans les interroger (Illich, 1975 : 41) ; car le mode industriel de production a engendré « *l'industrialisation des besoins* » qui « *réduit toute satisfaction à un acte de vérification opérationnelle, remplace la joie de vivre par le plaisir d'appliquer une mesure* »<sup>41</sup> et qui réduit ainsi « *l'imagination et les désirs d'un nombre croissant d'individus* »<sup>42</sup> (ce qu'il définit comme monopole radical).

Les problèmes d'étalement urbain, de surproduction, de surconsommation, de globalisation, de mondialisation, d'élargissement des espaces communicationnel (tant au niveau physique que temporel), de dégradation de l'environnement, de destruction des liens sociaux, sont poussés par un souci d'efficacité et de productivité de l'appareil productif et qui « *ne pourront jamais servir le peuple* »<sup>43</sup>.

Le risque encouru par ce système est une standardisation des relations personnelles, l'homogénéisation des goûts culturels et de consommation à une échelle planétaire, ce qui engendre un déracinement culturel des populations asservies à ce système productif / quantitatif (Illich, 1975 : 35). « *L'avancée scientifique est identifiée à la substitution de l'initiative humaine par un outillage programmé* »<sup>44</sup>.

Pour Illich, la mise en place d'une société conviviale est exactement le contraire de tout ce qui vient d'être décrit plus haut. La possibilité d'instaurer une société conviviale « *dépend de la reconnaissance du caractère destructeur de l'impérialisme politique, économique et technique* »<sup>45</sup> et de pouvoir « *inverser à la racine le fonctionnement de nos plus importantes institutions, voilà*

---

<sup>41</sup> Illich I. (1975), *La convivialité*, Paris : ed. du Seuil, p. 41 ;

<sup>42</sup> *ibid.*, p. 130 ;

<sup>43</sup> *ibid.*, p. 11 ;

<sup>44</sup> *ibid.*, p. 61 ;

<sup>45</sup> *ibid.*, p. 71 ;

*une révolution autrement profonde que de donner l'assaut à l'avoir ou au pouvoir* »<sup>46</sup>. Ce système implique le passage « *de la productivité à la convivialité* » qui « *est le passage de la répétition du manque à la spontanéité du don* »<sup>47</sup>.

« *La productivité se conjugue en termes d'avoir, la convivialité en termes d'être* »<sup>48</sup>. Le problème urgent selon Illich est de déterminer « *quels outils peuvent être contrôlés dans l'intérêt général et de comprendre qu'un outil incontrôlable représente une insupportable menace. (...) L'outil destructeur accroît l'uniformisation, la dépendance, l'exploitation et l'impuissance ; il dérobe au pauvre sa part de convivialité pour mieux frustrer le riche de la sienne* »<sup>49</sup>.

La « *reconstruction sociale* » (Illich, 1975 : 35) se fait « *en réapprenant à dépendre de l'autre, au lieu de se faire l'esclave de l'énergie et de la bureaucratie toute-puissante* »<sup>50</sup> et cela exige une « *reconstruction de l'homme et du genre de société* »<sup>51</sup>. La relation conviviale « *est le fait de personnes qui participent à la création de la vie sociale* »<sup>52</sup>. Pour cette raison il est nécessaire d'abolir les instruments et les institutions qui détruisent le mode de vie convivial (Illich, 1975 : 34). Ceci impliquera la mise en place de nouvelles formes de participation politique où l'individu aura « *le pouvoir de s'investir dans la société* » et de « *provoquer le changement* »<sup>53</sup>.

Il s'avère ainsi nécessaire pour réaliser une société conviviale, qu'il y ait un changement dans les manières de réfléchir et de penser, apportant la possibilité à l'homme d'être plus autonome et créatif et ceci « *à l'aide d'outils moins contrôlables par autrui* »<sup>54</sup>. L'objectif des outils conviviaux est de stimuler l'accomplissement personnel (celui de l'être) (Illich, 1975 : 48). C'est pour cette raison qu'Illich pense que la société conviviale est une société « *où l'outil moderne est au service de la personne intégrée à la collectivité, et non au service d'un corps de spécialistes* » et « *Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil* »<sup>55</sup> et où ce n'est pas le contraire. « *L'homme fait l'outil. Il se fait par l'outil. L'outil convivial supprime certaines échelles de pouvoir, de contrainte et de programmation, celles, précisément, qui tendent à uniformiser tous les gouvernements actuels* »<sup>56</sup>.

---

<sup>46</sup> *ibid*, p. 75 ;

<sup>47</sup> *ibid*, p. 28 ;

<sup>48</sup> *ibid*, p. 43 ;

<sup>49</sup> *ibid*, p. 51 ;

<sup>50</sup> *ibid*, p. 33 ;

<sup>51</sup> *ibid*, p. 35 ;

<sup>52</sup> *ibid*, p. 28 ;

<sup>53</sup> *ibid*, p. 38 ;

<sup>54</sup> *ibid*, p. 43 ;

<sup>55</sup> *ibid*, p. 13 ;

<sup>56</sup> *ibid*, p. 37 ;

L'outil convivial est celui qui laisse le pouvoir aux personnes de modifier leur quotidien, leur monde, le tout, dans le respect des libertés des autres d'en faire de même (Illich, 1975 : 44). Ces outils doivent permettre à l'homme de s'émanciper et doivent donner lieu à une « *incessante recreation de la personne, du groupe et du milieu, à un total déploiement de l'initiative et de l'imagination de chacun* »<sup>57</sup>.

Pour cette raison, il faut lutter contre la sur-programmation des nos institutions et engendrer un « *éveil du savoir* » chez les citoyens qui doivent « *substituer le réveil de l'éducation* »<sup>58</sup>. Le système pédagogique (comme le système thérapeutique) a montré ses limites à cause de l'influence des exigences de croissance de l'économie industrielle (Illich, 1975 : 10). Martha Nussbaum (professeur de droit et d'éthique à l'université de Chicago) souligne que le développement de citoyens plus analytiques, critiques et actifs (avec l'apprentissage de la citoyenneté) est nécessaire à une évolution positive de la société. Un des moyens proposés, consisterait en un système éducatif plus axé sur l'apprentissage des connaissances culturelles (littérature, philosophie, histoire, musique, danse, théâtre) qui permettrait de développer l'imagination des individus, et qui s'axe moins sur les connaissances pratiques et productivistes<sup>59</sup>. D'après Illich, « *les gens savent ce qu'on leur a appris, mais ils n'apprennent plus par eux-mêmes. Ils sentent qu'ils ont besoin d'être éduqués* »<sup>60</sup>, mais selon son opinion, la seule possibilité de construire un savoir commun de société réside lorsque « *le savoir acquis spontanément et le savoir reçu d'un maître* »<sup>61</sup> se conjuguent et s'enrichissent mutuellement dans un processus d'apprentissage.

Dans les sociétés anciennes (villageoises), le contrôle social était réalisé par des relations de voisinage fortes, alors que la ville d'aujourd'hui appelle à l'irresponsabilité (Grafmeyer). Le contrôle social est devenu une tâche des spécialistes (éducateurs, police, justice, etc.) (Illich, 1975 : 113) ou de la technologie (avec le développement des caméras de surveillance).

« *Un processus ininterrompu de reconstruction conviviale est possible à condition que le corps social protège le pouvoir des personnes et des collectivités de modifier et de renouveler leurs styles de vie, leurs outils, leurs milieu, autrement dit leurs pouvoir de donner au réel figure nouvelle* »<sup>62</sup>.

---

<sup>57</sup> *ibid*, p. 62 ;

<sup>58</sup> *ibid*, p. 92 ;

<sup>59</sup> Jeancourt-Galignani O. (2011, 29 novembre), *Martha Nussbaum : « Socrate, reviens ! »*, version online de LePoint.fr ;

<sup>60</sup> Illich I. (1975), *La convivialité*, Paris : ed. du Seuil, p. 89 ;

<sup>61</sup> *ibid*, p. 89 ;

<sup>62</sup> *ibid*, p. 109 ;

Cette reconstruction conviviale peut se faire à travers la redécouverte de la communication et du langage dans le but de « *revendiquer son droit à l'action sociale plutôt qu'à la consommation* »<sup>63</sup>, le langage permettant de « *rendre sa transparence à la relation de l'homme avec l'outil* »<sup>64</sup>. Le langage et la communication entre les différents éléments de la société sont la base sur laquelle partir pour pouvoir engendrer une inversion politique (Illich, 1975 : 151).

« *Si nous ne nous mettons pas d'accord sur une procédure efficace, durable et conviviale, afin de contrôler les outils sociaux, l'inversion de la structure institutionnelle existante ne pourra être ni amorcée ni surtout maintenue. Il se trouvera toujours des cadres supérieurs pour vouloir augmenter la productivité de l'institution, et des tribuns pour promettre la lune aux foules avides* »<sup>65</sup>.

### *Individualisation de la société : liens sociaux forts et faibles*

Dans la communauté villageoise, le contrôle social était exercé par la rue, il y avait donc une sorte d'autorégulation de l'espace liée à la proximité spatiale des individus, qui n'existe plus dans les communautés urbaines. Le développement de la mobilité individuelle motorisée, des nouvelles technologies d'information et de communication ont permis un éclatement des modes de vie et un « *éclatement géographique des sociabilités* » (Grafmeyer in Chalas, 1997 : 101). Ceci a amené à l'apparition de nouvelles tensions sociales tout comme environnementales. Les choix politiques des années soixante ont prôné un système qui permet au citoyen d'aller de plus en plus loin (pour l'habitat, l'emploi et les loisirs).

Sieverts ajoute que lors du dernier siècle, les surfaces d'usage privatif ont quintuplées grâce à l'accroissement du niveau de vie ; cela a engendré une « *dilution* » des contacts sociaux en plus d'un « *affaiblissement du rôle de l'espace public en tant que lieu de cohésion sociale* »<sup>66</sup> en offrant la possibilité « *d'échapper à un contrôle social et insidieux, et avec le gain d'espaces de liberté et d'épanouissement personnel.* »<sup>67</sup>.

En effet, Simmel nous informe que dans les communautés villageoises, le fait que tout le monde se connaisse empêche de gagner des espaces de libertés et d'action. La ville, avec l'anonymat qu'elle

---

<sup>63</sup> *ibid*, p. 132 ;

<sup>64</sup> *ibid*, p. 132 ;

<sup>65</sup> *ibid*, p. 135 ;

<sup>66</sup> Sieverts, T. et al. (2004). *Entre-ville: Une lecture de la Zwischenstadt*. Marseille: Éd. Parenthèses, p.39 ;

<sup>67</sup> *ibid*, p.38 ;

engendre, permet de faire éclore une liberté de comportement, qui s'avère nécessaire afin « *de garder une certaine estime de soi et de trouver une place dans l'anonymat de la société* »<sup>68</sup>.

La proximité de voisinage ne va donc pas de pair avec des relations sociales fortes, « *autrement dit, on sait depuis longtemps que le fait d'habiter un même quartier ou un même immeuble, par exemple, n'implique pas pour ses habitants des liens intenses ou un sentiment d'appartenance* »<sup>69</sup>. Ceci provoque « *un risque de désolidarisation aux sociétés urbaines, en fragilisant leur cohésion par une dilatation qui étire et disperse* »<sup>70</sup>. Le lien social dans la ville réticulaire se caractérise surtout par des relations sociales faibles, et ceci à cause du fait que la grande ville garantit l'anonymat, la liberté de choix individuel, en proclamant « *en quelque sorte un droit à l'irresponsabilité* ». <sup>71</sup>. Pour Louis Wirth, la ville est « *le lieu où le citoyen peut gagner en liberté et en émancipation, mais il perd aussi le sens de la participation et fait de la forte hétérogénéité du tissu urbain. Cela provoque un état d'anomie, qui rend difficile les interactions au sein d'un quartier par manque d'intérêts communs ou simplement d'occasions pour se rencontrer. De ce fait, le lien social est affaibli et rend compliqué toute tentative de rassembler les gens pour défendre un projet.* »<sup>72</sup>.

Le passage d'une société villageoise à la ville industrielle a fait évoluer les liens sociaux en modifiant la manière de sociabiliser (Voisin, 2001 ; Ascher, 2010) qui n'est plus fondée sur la proximité spatiale mais est devenue « réticulaire » (Chalas, 1997 ; Ascher, 2010). Ce phénomène implique la perte des relations fortes de voisinage caractérisant la communauté villageoise. Les habitants d'une ville peuvent désormais sociabiliser, s'approprier des lieux selon leurs goûts et leurs désirs grâce à l'essor des moyens de communication et de transport, qui permettent de consommer, de sociabiliser et de travailler dans des espaces éclatés. C'est la ville à la carte, la ville aux choix (Chalas, 1997). Il n'y a plus ou presque de sociabilités de rue ou de quartier. On ne connaît quasiment plus les voisins de l'immeuble ou de palier car (comme l'explique Robert Park dans la « Grande Ville ») les individus sélectionnent leurs contacts sociaux « *en fonction de leur éducation, de leur niveau socio-économique ou de leur origine* »<sup>73</sup> et ceci dans la recherche d'« *affinités résultant d'intérêts partagés* »<sup>74</sup>.

---

<sup>68</sup> Szalai L., Fellay M., Rigamonti D. et Dal Pan X. (2012, janvier), Arènes publiques - controverses socio-spatiales aux Pâquis. Projet de piétonisation, rapport pour le cours Sociologie Urbaine (ville, justice, pluralisme) de Pattaroni L., Lausanne : EPFL, p.11 ;

<sup>69</sup> Bassand M. (2001), *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Suisse : Presses polytechniques et universitaires romandes, p.27 ;

<sup>70</sup> Jaillot, M.-C. (2004). *L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes*. In *Esprit : la ville à trois vitesses : gentrification, rélegation, périurbanisation*, n° 303, janvier 2004, p. 42 ;

<sup>71</sup> Grafmeyer Y (1979), *La ville laboratoire et le milieu urbain*, in « *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine.* » par Grafmeyer Y., et Joseph I., Edition du champ urbain Paris, p. 46 ;

<sup>72</sup> Szalai L., Fellay M., Rigamonti D. et Dal Pan X. (2012, janvier), Arènes publiques - controverses socio-spatiales aux Pâquis. Projet de piétonisation, rapport pour le cours Sociologie Urbaine (ville, justice, pluralisme) de Pattaroni L., Lausanne : EPFL, p.9

<sup>73</sup> *ibid*, p.8 ;

<sup>74</sup> Sieverts, T. et al. (2004). *Entre-ville: Une lecture de la Zwischenstadt*. Marseille: Éd. Parenthèses, p.39 ;

L'espace public rend possible une multitude d'usages qui permettent de mettre en relation « *du moins potentiellement, des gens, qui s'y croisent, s'évitent, se frottent, se saluent, conversent, font connaissance, se quittent, s'ignorent, se heurtent, s'agressent, etc. Ils remplissent une fonction essentielle de la vie collective : la communication. Ils facilitent l'urbanité élémentaire et reçoivent, comme un don anonyme et sans réciprocité attendue, l'altérité* »<sup>75</sup>. Les aspects du côtoiement, du frottement, du coup d'œil, etc., ne signifie pas que les personnes s'ignorent et qu'ils sont « *indifférents les uns les autres. Bien au contraire : l'«inattention civile» est une forme de sociabilité (...). Elle consiste (...) à se rendre poliment étrangers les uns les autres* »<sup>76</sup>. C'est la mise en scène du social.

Bassand nous rend attentif sur le fait qu'« *il faut garder en vue que le « frottement » avec l'autre ne produit pas nécessairement un sentiment de connivence et de reconnaissance* »<sup>77</sup> mais celui-ci reste malgré tout une des « *formes infimes de sociabilité* » qui peut encore amorcer des discussions et qui peut être « *le début d'une relation ou d'un groupe durable* »<sup>78</sup>.

Dans nos villes, on développe donc de plus en plus de relations sociales définissables comme étant « faibles », aux antipodes des relations sociales fortes caractérisant la communauté villageoise.

### *Triangle du développement durable : rôle de la participation*

L'analyse d'Illich sur la convivialité et sur les systèmes productifs évoque la mise en place d'une nouvelle citoyenneté qui peut se réaliser à travers de nouvelles formes de participation politique, un meilleur partage du savoir et des connaissances entre les citoyens et les savants (experts), et ce tout peut se réaliser s'il y a une meilleure communication au sein de la société civile.

« *Les changements de pratiques sociales apparus avec la « société de loisirs » ont placé la question des espaces publics au centres des réflexions sur le développement urbain* »<sup>79</sup>. L'urbanisme durable doit donc intégrer dans sa démarche les trois pôles du développement durable ; le social, l'économie et l'environnement.

Une action plus durable devrait être la plus transversale possible, et donc intégrer ces pôles comme principes d'action. L'urbanisme durable essaye de favoriser la qualité de vie des habitants dans les villes. Cela peut passer par des mesures purement spatiales avec des aménagements spatiaux de qualité. Cependant, ces mesures resteraient vaines s'il n'y avait pas d'objectifs sociaux qui suivaient et

---

<sup>75</sup> Paquot, T. (2009). *L'espace public*. Paris: La Découverte, p.7 ;

<sup>76</sup> Queré L. et al. (1992-1993, décembre-mars), *L'étrangeté mutuelle des passants. Le mode de coexistence du public urbain*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, p.91 ;

<sup>77</sup> Bassand M. (2001), *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Suisse : Presses polytechniques et universitaires romandes, p.28 ;

<sup>78</sup> *ibid*, p.14 ;

<sup>79</sup> Zepf M. (2001), *Paradigmes de l'espace public*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.63 ;

renforceraient cette démarche. Une stratégie de reproduction du lien social et de meilleure convivialité dans les espaces publics est nécessaire dans une société individualiste et caractérisée par le repli sur soi. L'espace public peut donc être le levier d'action pour une meilleure maîtrise des inégalités spatiales, avec une offre et une stratégie d'action équitable sur l'ensemble du territoire urbain, ce qui pourrait permettre d'éviter le cloisonnement de certaines populations dans des quartiers définis /perçus comme étant « à risque ».

Les dimensions de la convivialité et du lien social s'inscrivent dans deux thèmes principaux du développement durable (Da Cunha, 2005) : la promotion d'un cadre de vie de qualité et une question d'équité territoriale.

Ces deux thèmes appellent directement à quatre autres objectifs :

la formation et l'innovation, la prévention de l'exclusion, la maîtrise des inégalités et la promotion de la participation.

A travers des aménagements spatiaux peut-on amener les citoyens à une implication plus importante dans leur exercice de la citoyenneté ? Quelles stratégies utiliser pour rendre nos espaces plus conviviaux et accessibles à toutes les catégories de population ? Quelle démarche stratégique adopter : *bottom-up* ou *top-down* ?

### Capacitation et empowerment : aménagement et politiques urbaines

Les points de vue de Zimmermann et Toussaint ; « *L'observation des usages – à posteriori ou à priori- n'est jamais que l'une des modalités par lesquelles le public est pris en compte dans la genèse de l'espace du public* »<sup>80</sup>. Mais en même temps Barthez, chef de projet en développement social urbain, est de l'avis qu'« *Observer conduit à trouver les symptômes des fonctionnements. Aménager*

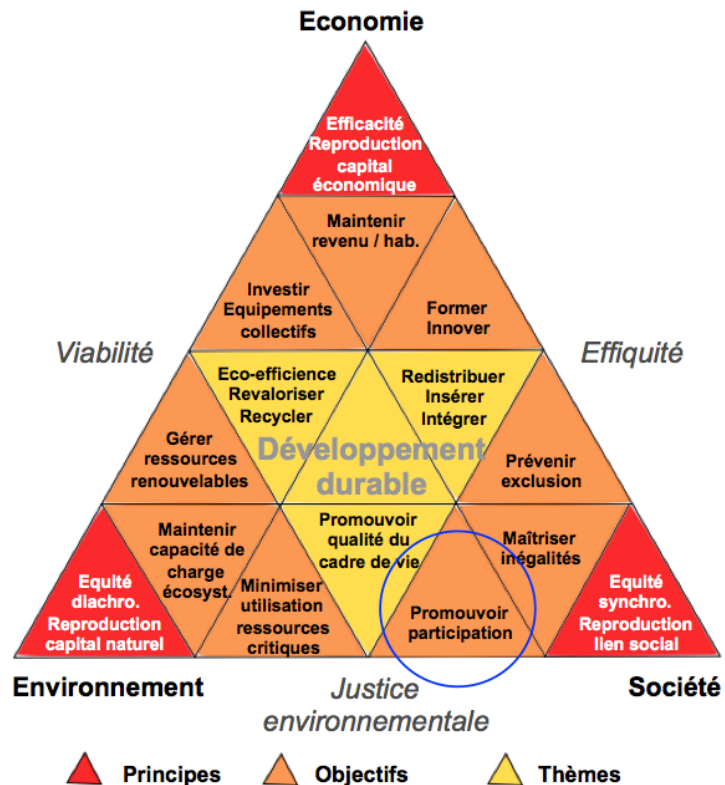


Figure 2 Triangle du développement durable (source : Da Cunha A.)

<sup>80</sup> Toussaint J-Y. et Zimmermann M. (2001), *L'espace public et l'espace du public. Politique et aménagement*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.89 ;

*implique d'aller au-delà : entreprendre derrière le symptôme, les fonctionnements eux-mêmes. En cela la participation dépasse l'observation* »<sup>81</sup>. Mais, les processus de participation ne s'avèrent pas efficaces s'il n'y a pas un véritable processus d'*empowerment* des H.-U.-C., qui permet d'accroître leur connaissance des procédures de l'administration, leur capacité d'action dans leur environnement immédiat ; ce qui permettrait l'affirmation de ces procédures dans la durée.

Biewener et Baqué définissent l'*empowerment* de manière générique comme étant « *le processus par lequel un individu et/ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action lui permettant d'accéder au pouvoir individuel et collectif. Elle articule deux dimensions, celle du pouvoir, (...), et celle du processus d'apprentissage pour y accéder* »<sup>82</sup>. Toutes ces notions impliquent que ces procédures de transformation sociale venant de la base soient fondées sur la capacitation et l'acculturation individuelle et collective, sur la mobilisation des H.-U.-C. et leur participation. Ceci se base sur 4 formes de pouvoir<sup>83</sup> :

- Le pouvoir intérieur : se développe « *à partir d'expériences collectives ancrées localement* » en impliquant des formes d'auto-organisation<sup>84</sup> ;
- Le pouvoir de : c'est « *le travail de conscientisation (...) nécessaire qui permet de développer « le pouvoir intérieur » (...), apportant une transformation de l'image de soi et l'amour propre* »<sup>85</sup> ;
- Le pouvoir sur : c'est la « *capacité d'un individu à peser dans les décisions et accéder aux ressources* »<sup>86</sup> ;
- Le pouvoir avec : une fois que plusieurs H.-U.-C. reconnaissent les formes communes de subordination imposées par l'autorité, il est possible que ceci débouche sur une mobilisation de masse pour mettre en place le changement, des actions partagées ou une vision commune (Biewener et Baqué, 2011). En effet, pour se rassembler et se mobiliser il faut avoir confiance.

Pour résumer, l'*empowerment* est « *la transformation des conditions sociales, c'est-à-dire des structures, des systèmes et des formes institutionnalisées de la domination. Et le processus qui permet de réaliser un état d'empowerment, de devenir empowered, passe par la formation collective de*

---

<sup>81</sup> Barthez J.-C. (2001), *Division sociales et divisions spatiales*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.108 ;

<sup>82</sup> Biewener C et Baqué M.-H. (2011), *Empowerment, développement et féminisme : entre projet de transformation sociale et néolibéralisme*, in Baqué M.-H et Sintomer Y. (2011), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris : La découverte, p.82-83 ;

<sup>83</sup> Ibid. p.87-88 ;

<sup>84</sup> Ibid. p.91 ;

<sup>85</sup> Ibid. p.87 ;

<sup>86</sup> Ibid. p.87 ;



*groupes et le développement d'une « identité sociale ou collective » (Stromquist, 2007 : 21) »<sup>87</sup>. Ceci est donc un processus d'autodétermination où « les résultats ou les buts de ce processus ne peuvent pas être décidés d'avance mais se définiront dans et par la dynamique du processus d'empowerment »<sup>88</sup>.*

### L'observation comme outils de diagnostic et de discussion

Ce qu'il faut garder en tête c'est que l'observation et les enquêtes de terrain sont une étape pour la prise en compte des H.-U.-C. Il est le point de départ pour la conception et la définition du cahier des charges permettant de donner une suite au processus d'aménagement. Cette démarche permet effectivement de dégager certaines logiques de fonctionnement de l'espace ; les logiques sociales (d'appropriation, d'usage et d'usager), les catégories sociodémographiques occupant l'espace.

Cependant cette démarche ne permet pas de résumer de manière exhaustive l'espace en question en tant que tel. Pour ces motifs Bruno Voisin, sociologue-urbaniste, affirme que la connaissance des usages et pratiques de l'espace, des usagers, de leurs attentes et de leurs besoins en termes d'aménagement et de leurs représentations de l'espace public deviennent de plus en plus importants afin de mieux définir le contenu du programme (Voisin, 2001 : 147).

La volonté est de dresser un état des lieux, c'est-à-dire la compréhension des motivations et des comportements d'usage des utilisateurs, afin de mieux « rendre compte de l'expérience du citoyen »<sup>89</sup> et d'autre part d'identifier les logiques de fonctionnement. Dans une démarche de sociologie urbaine, on chercherait donc à faire une « analyse approfondie des processus d'utilisation, de production et de formation de ces espaces »<sup>90</sup>. Ce processus peut s'organiser en trois phases : tout d'abord une **observation et une analyse spatiale** du site afin de cerner les endroits clés de l'espace en question, d'identifier les pratiques urbaines, de comprendre les problèmes et les besoins auxquelles est soumis le site en question (les articles de journaux peuvent être une aide et un outil précieux), les temporalités auxquelles est soumis le site (journalières, hebdomadaires, saisonnières, annuelles). Une deuxième phase consiste en la compréhension des **pratiques des résidants et cerner les logiques de fonctionnement** du quartier. La volonté et l'intérêt de cette phase réside dans la compréhension des logiques des usages et des usagers. La troisième et dernière phase est celle qu'on peut définir comme **l'arène politique**, c'est-à-dire les jeux de pouvoir autour du site en question. Cette phase se déroule avec l'étude de la perception, des représentations et des logiques de la maîtrise d'ouvrage (autorités

---

<sup>87</sup> ibid, p.92 ;

<sup>88</sup> ibid, p.92 ;

<sup>89</sup> Chlekkoff G. et Thibaud J.-P. (1992-1993, décembre-mars), *l'espace public, modes sensibles*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, p.14 ;

<sup>90</sup> Zepf M. (2001), *Paradigmes de l'espace public*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.62 ;

politiques et administratives), du maître d'œuvre (professionnels de l'espace), de la société civile organisée (associations : d'habitants, culturelles, de commerçants, etc.) et des milieux économiques.

Pour Bruno Voisin, l'**observation** des composantes de l'urbain (acteurs, usages, pratiques) peut ouvrir « un débat autour du programme et du projet. Il jette les bases du dialogue entre les différents partenaires de l'aménagement : les commanditaires, les élus, les maîtres d'ouvrage, les concepteurs, les maîtres d'œuvre, mais aussi, les habitants et les acteurs locaux impliqués dans les aménagements de quartier »<sup>91</sup>. Cette phase permet de se rendre compte des « représentations que ces acteurs se font des phénomènes que les enquêteurs observent »<sup>92</sup>.

### Outils d'aménagement : maîtrise usage à travers la participation (portage politique et citoyen)

Pour Baqué et Sintomer la participation cache une diversité d'enjeux; trois en particulier sont à retenir: « l'enjeu managérial ou gestionnaire répond à la critique de l'inefficacité de l'action administrative traditionnelle » (avec les savoir des usagers qui sont aussi un moyen de pression et de contrôle poussant à une transparence et à des meilleures décisions de l'administration), « l'enjeu social vise à la transformation des rapports sociaux à travers la participation » (du soutien du milieu associatif ou populaire et leur *empowerment*, la recherche du « vivre ensemble ») et enfin « l'enjeu politique qui répond à la crise de légitimité » de la démocratie représentative, et ceci en essayant « de favoriser la culture civique ou la politisation des habitants »<sup>93</sup>.

La consultation, la négociation et la participation en amont et en aval de la décision permettent ainsi d'apporter un supplément de légitimité et une « mise à niveau » de la démocratie locale aux nouveaux enjeux de la société actuelles en perpétuelle évolution (Linossier, 2004 ; Ascher, 2010 ; Baqué et Sintomer, 2011).

Marguerit nous dit que « *Le conflit, la discussion sont souvent perçus comme des pertes de temps* »<sup>94</sup>, mais par contre il permet de soulever des problèmes immédiatement plutôt que d'attendre l'avancement du projet et « recorriger le tir » lors de la mise à l'enquête publique (Marguerit, 2004 ;

---

<sup>91</sup> Voisin B. (2001), *Observer les lieux et les gens, penser l'aménagement*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.148 ;

<sup>92</sup> Grané J. (2001), *L'expérience de l'observation en bureau d'études*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.138 ;

<sup>93</sup> Baqué M.-H. et Sintomer Y. (2011), *Les temps long de la participation*, in Baqué M.-H et Sintomer Y. (2011), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris : La découverte, p.13-14 ;

<sup>94</sup> Marguerit A. (2001), *Maître d'œuvre, maître d'ouvrage*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.239 ;

ARE, 2013). En effet, lors de la négociation entre les différents acteurs « *Plus le projet est argumenté et moins le concepteur sera en état de faire des erreurs* »<sup>95</sup>.

« *Le meilleur moyen pour les décideurs de savoir comment améliorer leurs 'produits et services' est de recevoir un feed-back direct des usagers. Plutôt que d'agir d'abord, puis de corriger, il est plus efficace que les utilisateurs finaux soient impliqués d'emblée dans la conception et la planification* »<sup>96</sup>. Ce qui signifie qu'au final, il serait mieux « *de négocier un peu moins d'optimum technique en contrepartie d'un peu plus de consensus social* »<sup>97</sup>. C'est ce que Chalas définit comme « *la pensée faible* » car « *l'action publique contemporaine (...) est devenue politique ou, pour le moins, plus politique que technocratique (...)* »<sup>98</sup>. Ce mode d'agir permet de fixer le cadre d'action (dans un contexte de complexité et d'incertitude) des orientations stratégiques de développement et des lignes directrices qui satisfassent le plus grand nombre. L'ouvrage « *Méthodes participatives : un guide pour l'utilisateur* » nous informe qu'il y a trois niveaux de participation :

- « *la transmission d'informations (unidirectionnelle)* »<sup>99</sup>. La phase d'information peut être utilisée à toutes les phases du projet afin de renseigner les acteurs intéressés (citoyens, associations, entreprises, acteurs économiques, marchands, commerçants, etc.) de la volonté des actions que l'on veut entreprendre, et elle doit être la « *plus large et la plus précise possible (expositions, maquettes, explications sans jargon technique)* »<sup>100</sup> ;
- « *La consultation (bidirectionnelle, mais la partie consultante délimite la question)* »<sup>101</sup>. Les autorités en charge du projet consultent la « *population sur un projet déjà défini, écrit, dont la récitation est en quelque sorte achevée* »<sup>102</sup>. De manière générale, ces démarches peuvent être des aides à la décision pour les autorités politiques qui assurent le portage politique du projet. Selon l'échelle que l'on prend en compte les autorités politiques porteuses du projet d'aménagement choisissent les acteurs à concerter. Cela peut être la population dans son ensemble, les habitants motivés ou mobilisés spontanément ou entre les représentants des intérêts des habitants (société civile organisée) ;

---

<sup>95</sup> *ibid*, p.239 ;

<sup>96</sup> Slocum N. et al. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p.7 ;

<sup>97</sup> Gaudin J.-P. (2007) *La démocratie participative*, Paris : Armand Colin, p. 67 ;

<sup>98</sup> Chalas Y. (2004), *La pensée faible comme refondation de l'action publique*, in Zepf M (2004). *Concier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.45;

<sup>99</sup> Slocum N. et al. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p.5 ;

<sup>100</sup> Pumain, D. et al., R. (2006). *Dictionnaire la ville et l'urbain*. Paris: Economica, p.70 ;

<sup>101</sup> Slocum N. et al. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p.5 ;

<sup>102</sup> Linossier R. et al. (2004), *Les récitants du projet urbain : territoires et temporalités*, in Zepf M (2004). *Concier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.24 ;

- « *La participation active : fondée sur un partenariat dans lequel les citoyens, les parties prenantes, les experts et/ou les politiciens participent activement à un débat (politique)* »<sup>103</sup>. Il s'agit ici d'une élaboration commune des solutions aux problèmes, des souhaits et des attentes posés par les acteurs impliqués dans le projet, ce qui signifie « *que cet aboutissement est non prévu, non programmé dès le départ et qui résultera d'une création collective* »<sup>104</sup>. Ce sont les processus qui débouchent sur des co-élaborations, des co-décisions, des co-réalisations ou des co-constructions entre les autorités politico-administratives et les H.-U.-C.. Un certain nombre d'auteurs appelle cette forme de participation les « forums hybrides » (Gaudin, 2007).

Les deux premières formes de participation relèvent d'une logique principalement *top-down*, où l'on informe et où l'on consulte les acteurs de la société civile, alors que la décision finale est déjà prise par les acteurs assurant le portage politique. Le troisième niveau relève d'une logique *bottom-up*.

La participation active de la population, de la société civile organisée, des experts, des traducteurs (médiateurs de plateformes de participation) et des autorités politico-administratives est la dynamique la plus longue, coûteuse et complexe au niveau organisationnel (Slocum et al., 2006) par rapport aux autres démarches de consultation et d'information. En effet, elle exige des connaissances et des savoir-faire spécifiques. Mais les résultats attendus devraient accroître la légitimité et la confiance des H.-U.-C. permettant de mieux asseoir la démarche (Slocum et al., 2006 ; Ascher 2010).

En effet, « *tous les membres de la société ne disposent pas des mêmes moyens pour exercer une influence institutionnalisée et/ou informelle sur les processus décisionnels. D'où la nécessité de créer des accès qui permettent à toutes les personnes concernées d'apporter leur contribution à la résolution des problèmes* »<sup>105</sup>.

Cela implique l'idée d'une certaine éducation et sensibilisation des usagers, qui « *relevait d'une logique d'acculturation verticale, hiérarchique et surtout univoque, de haut en bas, du politique ou de la technique vers l'homme quelconque désireux d'exprimer son point de vue. Le trajet en sens inverse, de bas en haut, était impossible car il était impensable. (...). L'action publique ne substitue pas le bottom-up au top-down d'hier. Elle ne veut rien sacrifier, mais tenir les deux bouts à la fois, cultiver la double dynamique, d'une part, d'acculturation des usagers aux préoccupations politiques ou*

---

<sup>103</sup> Slocum N. et al. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p.5 ;

<sup>104</sup> Chalas Y. (2004), *La pensée faible comme refondation de l'action publique*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.46 ;

<sup>105</sup> Slocum N. et al. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p.6 ;

*techniques, d'autre part, d'imprégnation des structures politiques ou techniques par les attentes et interrogations spécifiquement usagères ou citoyennes* »<sup>106</sup>.

La démarche permet donc une « formation » ou acculturation des publics-cible, et l'enrichissement par le débat, la communication, la coopération, l'échange et la négociation (Zepf, 2001 ; Marguerit, 2001 ; Linossier, 2004 ; Chalas, 2004 ; Ingallina, 2010 ; Ascher, 2010), qui mène à une réflexion collective de société et d'un *empowerment* de la population (ARE, 2013). Tous ces processus permettent de former, d'éduquer et de responsabiliser les H.-U.-C. à travers la discussion, la comparaison d'opinions différentes et permet de se rendre compte des problèmes des uns et des autres dans le but d'arriver à une prise de décision collective, consensuelle, qui est la meilleure solution commune (Slocum et al, 2006), et ceci avec l'objectif de faire éclore l'intérêt collectif. L'intérêt et bien collectif trouvé, devrait permettre une compréhension et un apprentissage mutuel grâce au pragmatisme des acteurs et des procédures entraînant le développement d'une société plus conviviale.

#### Fixer les règles du jeu

Le rapport « *Les quartiers en action : une approche plurielle pour un développement partagé* » (ARE, 2013) souligne l'importance de développer un langage commun entre destinateurs et destinataires, ou mieux formulé entre administrateurs et administrés, entre habitants et concepteurs, entre concepteurs et politiciens.

A cette fin, il y a eu la naissance de nouvelles filières qui s'occupent de projet urbain en faisant la médiation entre les acteurs, en développant un langage commun et en gérant, ainsi faisant, l'asymétrie dans le débat (Callon et al, 2001 : 219). Pour cela, la démarche de base de la procédure (comme dans toute relation humaine) est de bien expliciter les attentes des uns et des autres.

Le rôle de ces démarches est d'amener à une mobilisation de la population, et dans ce cas, le rôle de la maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage est de bien définir les règles du jeu et de fixer des procédures transparentes (Callon et al, 2001 : 222), afin qu'il n'y ait pas de fausses attentes ou de faux espoirs de la part des acteurs participant au processus consultatif ou participatif.

C'est pour ce motif qu'il faut définir le degré de participation (Gaudin, 2007) ou le degré d'ouverture (Callon et al, 2001) des procédures de concertation ou de participation car d'un côté cela met en concurrence le système représentatif et d'autre côté cela fait collaborer deux dynamiques démocratiques (Gaudin, 2007).

---

<sup>106</sup> Chalas Y. (2004), *La pensée faible comme refondation de l'action publique*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.49 ;

Il faut donc considérer les dispositifs et les manières dont les groupes sont concertés et participent à la formulation des enjeux et des objectifs ainsi qu'à leur diversité ; en effet, « *plus les groupes sont nombreux et divers, et plus le débat est riche et significatif* »<sup>107</sup>. Pour créer un climat de confiance entre les acteurs impliqués dans le processus, il s'avère nécessaire d'informer les acteurs du rôle qu'ils doivent jouer dans le processus et pour quelles compétences ils ont été engagés (ARE, 2013 : 36).

Pour ces raisons, « *les habitants doivent comprendre quels sont les objectifs poursuivis et comment ils peuvent participer au projet* »<sup>108</sup> et donc l'information doit être la plus « *transparente et précoce* » afin de « *créer un sentiment de confiance entre les acteurs et avoir une bonne collaboration* »<sup>109</sup>.

Traditionnellement, la définition et la formulation initiale du projet se fait dans des cercles fermés de l'administration publique et politique. Ces démarches demandent ainsi un travail d'ouverture des acteurs traditionnels (maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage) et de partage de l'information d'une manière transparente dans la « *nécessité de mobiliser les acteurs qui permettront de faire aboutir le projet, ou, au moins, de garantir qu'il ne sera pas violemment rejeté* »<sup>110</sup>.

#### Gouvernance urbaine et empowerment

L'implication et la mobilisation de la population avec (entre autre) les démarches participatives doivent être au cœur de la démocratie locale, du fait de la complexité des enjeux urbains et de ses prémices. Les politiques de la ville pratiquées en France à partir des années 1980 avaient la volonté d'une « *propédeutique citoyenne* »<sup>111</sup> qui apportent de la légitimité au projet.

Nombreux sont les auteurs qui font appel à la notion « d'apprentissage collectif » (Callon et al., 2001 ; Gaudin, 2007 ; Baqué et Sintomer, 2011 ; ARE, 2013) ou de « pédagogie de l'urbanisme » (Pumain et al., 2006) lors des démarches de concertation ou de participation. L'expertise technocratique a été pendant longtemps un des outils de décision des autorités politiques. La montée de la méfiance envers la politique et l'expertise a obligé la mise en place d'outils d'information des H.-U.-C., tout comme l'apparition de nouveaux métiers liés à la communication et à la pédagogie (Gaudin, 2007).

Le débat permet de limer la distance entre les savants (experts « techniciens ») et les H.-U.-C. (qui ont les savoirs du vécu et d'usage) tout en permettant une meilleure compréhension et un enrichissement

---

<sup>107</sup> Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : ed. Seuil, p. 217 ;

<sup>108</sup> ARE (2013), *Les quartiers en action : une approche plurielle pour un développement partagé*, Berne : ed. Programme Projets urbains ; p. 40 ;

<sup>109</sup> *ibid.*, p. 40 ;

<sup>110</sup> Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : ed. Seuil, p. 53 ;

<sup>111</sup> Gaudin J.-P. (2007) *La démocratie participative*, Paris : Armand Colin, p. 111 ;

mutuel (Callon et al., 2001 ; Gaudin, 2007). En effet il est nécessaire lors d'un débat, d'écouter, de comprendre et d'analyser l'information reçue (Gaudin, 2007).

Les méthodes participatives permettent un pluralisme d'opinions et de points de vue, une réflexion collective et la prise en compte des opinions des autres comme un exercice de citoyenneté. Elles « *facilitent la compréhension mutuelle* » et « *peuvent être perçues comme des mécanismes de 'pacification'* »<sup>112</sup>. Ce que Gaudin définit comme « *l'apprentissage par l'échange citoyen* », car ceci permet « *d'activer les meilleures potentialités de l'interaction sociale* »<sup>113</sup> et de « *développer une culture du compromis par la participation* »<sup>114</sup>.

La participation (avec ses déclinaisons en consultation et concertation) aux différentes étapes du projet urbain peut participer à la formation autant qu'à l'information du citoyen et cela permet donc d'acquérir un *empowerment* de ces capacités d'action. Cela permet une discussion entre les différents acteurs du projet et permet de comprendre les exigences/besoins des uns (habitants) et les obligations normatives des autres (autorités politico-administratives). En même temps, si ces méthodes se veulent démocratiques, elles doivent permettre de considérer un pluralisme de points de vue et d'usages, et donc de pouvoir intégrer des acteurs qui normalement sont exclus des débats et qui ne donnent donc pas leurs avis sur des projet les affectant dans leur cadre de vie.

Pour Callon et ses collègues dans leur ouvrage collectif, les controverses permettent la naissance de nouvelles alliances et de compromis qui « *contribuent donc à la constitution de réseaux d'acteurs partageant un projet collectif, à l'émergence des coalitions « de projet » ou de « cause » qui n'auraient jamais existé. Ces reconfigurations des identités, des proximités, des alliances et des engagements résultent d'un véritable apprentissage mutuel qui est d'autant plus fécond que les institutions représentatives traditionnelles sont plus fortement court-circuitées. Les controverses permettent non seulement de surmonter l'écart qui sépare les profanes des spécialistes, mais également de dépasser le jeu de rôles stérile qui tend à prévaloir entre le citoyen ordinaire et ses représentants légitimes* »<sup>115</sup>.

### Limites et risques de la participation

L'efficacité de ces procédures dépend de la manière d'intégrer et d'articuler la participation ou la concertation dans le processus de prise de décision (Callon et al, 2001 : 248 ; Baqué et Sintomer, 2011 : 12). Les facteurs de réussite de ces démarches, comme le degré d'ouverture de la participation,

---

<sup>112</sup> Slocum N. et al. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p. 7 ;

<sup>113</sup> Gaudin J.-P. (2007) *La démocratie participative*, Paris : Armand Colin, p. 67 ;

<sup>114</sup> *ibid*, p. 69 ;

<sup>115</sup> Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : ed. Seuil, p. 58 ;

le degré de participation, la transparence, 'l'éducation' ou encore l'acculturation des citoyens aux enjeux urbains sont nécessaires. Si ces facteurs manquent, la procédure est perçue ou se révèle comme étant un alibi de la part des autorités afin de régler les oppositions.

Les démarches participatives ou de concertation ont pour but d'essayer de réunir tous les H.-U.-C. impliqués par le projet. Mais pour les destinataires du projet ceci représente un risque, car si les populations sont très nombreuses (comme dans le cas de consultations ou concertations au niveau d'une agglomération ou d'une nation), « *on est conduit à discuter avec des échantillons de population ou des « représentants »* »<sup>116</sup>. Ceci implique la mise en place de discussions avec des échantillons représentatifs de la population ou avec des panels de citoyens (« *un groupe de personnes jugées représentatives, à partir d'une base de donnée ou à dire d'expert* »<sup>117</sup>) (Gaudin, 2007).

Un des problèmes rencontrés par les démarches participatives est souvent lié à une sous-représentation de certaines couches sociodémographiques de la population, comme par exemple les enfants, les adolescents ou encore les étrangers (Baqué et Sintomer, 2011 : 15 ; ARE, 2013 : 17). En effet, la « *propension à participer dépend des dispositions sociales liées à l'éducation, à la profession, et à l'insertion dans l'ensemble de la société* »<sup>118</sup>. Les autorités politico-administratives (à travers les dicastères compétents) et les professionnels de l'espace doivent donc adapter les méthodes, afin de parvenir à mobiliser ces classes de populations qui échappent généralement à la démarche. De nouvelles formes de participation doivent « *être explorées et concrétisées, telles que fêtes, concours, événements axés sur une tranche d'âge spécifique, manifestations culturelles, etc.* »<sup>119</sup>.

Un autre risque lié au recours accru des H.-U.-C. dans les démarches de participation est lié à l'instrumentalisation du débat dans le but de prévenir les contestations (Callon et al., 2001 ; Gaudin, 2007) ou dans des démarches « alibi » mises en place par l'administration pour donner l'impression d'avoir écouté et compris les administrés, alors qu'en réalité on les a seulement consulté (Callon et al., 2001 : 211).

### Cohésion sociale en milieu urbain : ancrage territorial et mobilisation des acteurs

La ville doit donc être pensée dans sa complexité, telle qu'elle est, en considérant toutes les dimensions du développement durable, c'est-à-dire les trois piliers que sont l'économie, l'environnement et le social, ainsi qu'une autre dimension qu'il faut ajouter, soit la dimension

---

<sup>116</sup> Gaudin J.-P. (2007) La démocratie participative, Paris : Armand Colin, p. 88 ;

<sup>117</sup> *ibid.*, p. 89 ;

<sup>118</sup> *ibid.*, p. 90 ;

<sup>119</sup> ARE (2013), Les quartiers en action : une approche plurielle pour un développement partagé, Berne : ed. Programme Projets urbains ; p. 17 ;



culturelle. L'espace urbain se trouve dans un contexte d'anonymat, d'exclusion sociale, d'isolement ou encore de repli sur soi. Ce sont des phénomènes qui, dans une optique de « durabilité », doivent être évincés de nos villes, dans le but d'avoir une meilleure équité territoriale à l'échelle de la ville. Ceci peut se faire à travers des politiques publiques prônant la cohésion sociale, véritable pilier du développement durable.

La cohésion sociale doit être réfléchi sur deux échelles : la dimension spatiale (dans ce cas spécifique, dans le local et la proximité) permettant d'ancrer et d'intégrer territorialement les individus dans la communauté urbaine, et deuxièmement, la dimension temporelle devant assurer cette cohésion tout au long du parcours de vie des H.-U.-C. (de l'enfant, aux adolescents jusqu'aux aînés)<sup>120</sup>. La cohésion sociale est donc un objectif que l'on ne peut jamais figer, et qui est toujours en évolution, car soumise à une négociation au sein de la communauté.

Les notions de convivialité, de cohésion sociale, d'identité, et d'appartenance « *ne peuvent éclore que si les personnes qui y résident ont la possibilité de s'impliquer et si elles sont confrontées à des questions concrètes sur leur lieu de vie* »<sup>121</sup>, et la « *mobilisation n'est jamais spontanée, elle doit avoir des enjeux réels pour chaque participant* »<sup>122</sup>.

La crise des systèmes démocratiques actuels doit nous pousser à réfléchir à de nouvelles manières de créer de la légitimité. La démocratie participative dans le cadre de projets d'aménagement d'espaces publics pourrait être une solution parmi d'autres, permettant de mobiliser la population autour d'un projet de société, car ce serait une démarche qui viendrait du bas (*bottom-up*) et qui s'opposerait aux démarches actuelles venant du haut (*top-down*).

Lors des projets de développement social urbain, il y a la mise en place d'actions conjointes entre des actions sociales et des actions urbanistiques, qui doivent stimuler les énergies, les synergies ou les actions citoyennes, en impliquant les H.-U.-C. dans la définition des enjeux/choix collectifs inhérents à la ville ou le quartier (Gaudin, 2007 ; ARE, 2013). Ces démarches doivent passer par la création d'arènes de débat public et de la mobilisation des habitants qui permettent de nourrir « *les notions d'identité locale et d'appartenance territoriale* »<sup>123</sup>. Si la volonté est d'ancrer le projet dans le territoire et de donner des dynamiques d'appropriation autonomes et de convivialité, il faut parvenir à créer des tissus associatifs forts à l'échelle territoriale (des quartiers de la ville), afin que le projet

---

<sup>120</sup> Ville de Genève (2009), *Cohésion sociale. Un des piliers du développement durable*, Genève : demain@genève, p.5 ;

<sup>121</sup> ARE (2013), *Les quartiers en action : une approche plurielle pour un développement partagé*, Berne : ed. Programme Projets urbains ; p. 17 ;

<sup>122</sup> Pumain, D. et al., R. (2006). *Dictionnaire la ville et l'urbain*. Paris: Economica, p. 70 ;

<sup>123</sup> Linossier R. et al. (2004), *Les récitatants du projet urbain : territoires et temporalités*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.21 ;

puisse se stabiliser sur la durée (ARE, 2013). Ceci peut passer par le soutien des associations déjà présentes sur le territoire et par l'incitation à en créer où il n'y en a pas (Gaudin, 2007 ; ARE, 2013).

Ces démarches permettent de donner de nouvelles formes et dynamiques de développement. En effet, les « *structures, en soi, ne débouchent sur rien. Car ce sont finalement les individus, des personnes, qui donnent un visage au développement et sont les ambassadeurs du projet* »<sup>124</sup> ; autrement dit, il s'agit de construire de la mobilisation, car « *la volonté de participation des habitants ne va pas de soi, mais doit être construite, doit devenir le premier enjeu de ces formes de démocratie* »<sup>125</sup>.

### Le savant et le profane : le rôle des acteurs du projet urbain

Les acteurs dans un projet d'aménagement spatial sont de manière générale au nombre de quatre :

- les acteurs politiques (qui comprennent de manière indirecte l'ensemble des services de l'administration publique) : qui sont les responsables du portage politique du projet d'aménagement ;
- les acteurs économiques (promoteurs immobiliers, banques, commerçants, etc.) : de manière générale, les villes sont propriétaires du domaine public et donc elles sont aussi des promoteurs du projet. Mais vu les problèmes de déficit des finances publiques, des stratégies de partenariat public-privé se développent pour la création d'espaces publics. Cela arrive plus souvent lors de réaménagements d'espaces à proximité du quartier qui permettent une amélioration du cadre de vie et créant ainsi une plus-value ;
- les professionnels de l'espace : qui ont les compétences techniques, de construction, de médiation pour assurer une neutralité des procédures et la réalisation des mandats publics. Ils peuvent être définis comme des « metteurs en scène » ;
- les H.-U.-C : qui sont les utilisateurs, les bénéficiaires des politiques et des aménagements spatiaux conçus et réalisés par les professionnels de l'espace et les autorités politico-administratives ;

La conception de projets d'aménagement ou de projets urbains relève, selon Pascal Amphoux (2003), d'un « jeu » entre trois acteurs : l'élus, le concepteur et l'utilisateur. Pour lui, ces acteurs, lors de la mise en

---

<sup>124</sup> ARE (2013), Les quartiers en action : une approche plurielle pour un développement partagé, Berne : ed. Programme Projets urbains ; p. 33 ;

<sup>125</sup> Hatzfeld H. (2011), *De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie*, in Baqué M.-H et Sintomer Y. (2011), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris : La découverte, p. 63 ;

place « *de procédures de 'conception négociée'* »<sup>126</sup> (démarches citoyennes, participatives, de concertation ou consultatives selon la manière avec laquelle on veut les définir), font une énonciation commune des enjeux et des objectifs communs mais ont pourtant des compétences d'action différentes :

- Le rôle de l'élu (maîtrise d'ouvrage) est de prendre la décision tout en prenant en considération les pratiques présentes sur place (Marguerit, 2001 ; Amphoux, 2003) ;
- Le rôle de l'habitant est de « fournir » la maîtrise d'usage en donnant le « récit du lieu » et en alimentant ainsi les objectifs et enjeux du projet (Amphoux, 2003) ;
- Le rôle du concepteur (maître d'œuvre) est de formaliser le programme ;

Toussaint simplifie la chose, en reconnaissant un jeu entre deux acteurs : les destinataires et les destinateurs. Les seconds (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) réalisent l'aménagement pour les premiers. C'est l'ensemble des destinateurs (les politiciens, les fonctionnaires l'appareil administratif public, les professionnels de l'espace et promoteurs immobiliers) qui s'occupent des phases d'énonciation du programme, de conception du projet et de sa réalisation (Barthez, 2001 ; Toussaint & al., 2004) car ils « *maîtrisent les règles et les lois formelles qui échappent à la pratiques sociales des destinataires* »<sup>127</sup>. Ces différents acteurs ont le devoir d'apporter une réponse concrète et pertinente aux attentes et besoins des H.-U.-C. en terme d'aménagement d'espace public.

### *La maîtrise d'ouvrage : le décideur politique*

La maîtrise d'ouvrage dans le cadre des projets urbains est dans l'obligation, selon Azéma (directeur du Service Espaces Publics du Grand Lyon), de répondre à la complexité en évitant les approches sectorielles et interdépendantes les unes des autres (Azéma, 2001). La maîtrise d'ouvrage est donc l'autorité qui énonce le programme du projet et qui décide de le réaliser (Marguerit, 2001 ; Amphoux, 2003). Les élus ont ainsi le rôle de « *définir les objectifs du projet d'aménagement des espaces publics* »<sup>128</sup>. Ce sont les élus qui engagent les mandataires (maître d'œuvre du projet) afin de réaliser l'objectif politique qui doit se confronter à la réalité du terrain (Marguerit, 2001 : 236). « *Les élus (politiques) sont invités à prendre en compte les contraintes de chacun, à « habiller » le citoyen,*

---

<sup>126</sup> Amphoux P. (2003), *Ambiances urbaines et espaces publics*, In : L'espace public en question : usages, ambiances et participation citoyenne. Ed. G. Capron et N. Haschar-Noé. Toulouse : Université Toulouse Le Mirail, p. 56 ;

<sup>127</sup> Toussaint J.-Y., et al. (2004), *Le projet urbain : espaces publics et pratiques de concertation. L'exemple de Lyon*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 125 ;

<sup>128</sup> Marguerit A. (2001), *Maître d'œuvre, maître d'ouvrage*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 236 ;

*l'usager comme acteur en mesure de connaître et exprimer ses propos et aspirations » et « ils peuvent exercer un pouvoir d'animation, de coordination et de cooptation »<sup>129</sup>.*

Marguerit ajoute que du moment où la maîtrise d'ouvrage décide de réaliser un projet d'aménagement spatial, il est nécessaire d'intégrer le/les maître/s d'œuvre dans la maîtrise d'ouvrage, « *de manière à ce que la maîtrise d'ouvrage soit en état de décider en toute connaissance de cause – en toute conscience. Il ne s'agit pas de confondre les missions de maîtrise d'ouvrage et de maître d'œuvre, mais d'alimenter la maîtrise d'ouvrage des compétences élaborées dans le cadre de la maîtrise d'œuvre* »<sup>130</sup>.

Pour lui, un pouvoir politique fort est « *un pouvoir qui impose les conditions optimales de travail, une bonne concertation entre l'ensemble des acteurs mobilisés dans le projet* »<sup>131</sup>. Le politique ne doit pas avoir le rôle d'arbitrage, mais plutôt de catalyseur des différents processus de concertation des acteurs, afin de se mettre dans la bonne posture pour prendre la meilleure décision possible, tout en répondant aux différentes demandes de la société civile. L'ingénieur civile Roland Mantillieri (fondateur du bureau EDMS à Genève) est d'avis que « *le rôle du politique serait de fournir un cahier des charges des usages souhaités (ou pas) et de laisser la liberté aux équipes d'architectes et ingénieurs de trouver des réponses les plus adéquates en termes de formalisation et de matérialisation* »<sup>132</sup>.

### *Le maître d'œuvre : le concepteur et le traducteur*

Le maître d'œuvre est donc la / les personne/s réalisant le programme ou cahiers des charges pour la maîtrise d'ouvrage. Il « transforme » en objets architecturaux et urbains les besoins des H.-U.-C., des acteurs économiques et politiques ; en mots plus simples il « *fournit les moyens techniques de répondre à la commande et de satisfaire aux usages* »<sup>133</sup>.

Le concepteur d'un espace public doit « *toujours avoir en tête que cet espace a le pouvoir de durer* »<sup>134</sup>. Monsieur Mantillieri est du même avis ; le rôle des professionnels de l'espace est d'assurer que l'aménagement spatial soit le plus adapté aux besoins des H.-U.C., et ceci tout au long de son existence dans une optique de durabilité. Cela le « *le conduit à préconiser des aménagements flexibles*

---

<sup>129</sup> Guéranger D. et al. (2004), *Métropolisation et transformation de l'action publique : essai d'analyse comparative*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 67 ;

<sup>130</sup> Marguerit A. (2001), *Maître d'œuvre, maître d'ouvrage*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 237 ;

<sup>131</sup> *ibid*, p. 237 ;

<sup>132</sup> Weil M. (2013), *Dossier place !*, Interface n°18 Aménagement des places publiques à Genève, Genève, FAI, p. 12-13 ;

<sup>133</sup> Marguerit A. (2001), *Maître d'œuvre, maître d'ouvrage*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 236 ;

<sup>134</sup> *ibid*, p. 238 ;

*et réversibles pouvant s'adapter à des nouveaux usages. Voire de procéder à des aménagements par étape* »<sup>135</sup>.

De plus, il faut ajouter que « *sa capacité à jouer un rôle d'intercesseur entre un commanditaire (un maître d'ouvrage propriétaire d'une œuvre), des entreprises qui constituent la réalisation des espaces publics en strictes ressources (la ressource n'est pas le service que fournit l'objet, mais sa fabrication) et ses habitants ramenés à la condition d'usagers, d'utilisateurs, d'usufruitiers, pour ainsi dire, d'un ensemble d'espaces disponibles en leur nom* »<sup>136</sup>.

Les processus de participation et de concertation font naître la figure d'un nouvel acteur : les médiateurs (Toussaint & al., 2004). Ces acteurs permettent de rendre « *audibles et recevables pour les acteurs experts, c'est-à-dire les professionnels de l'urbain, les discours des habitants (Blanc, 1995 ; Choay, 1979)* »<sup>137</sup>. Ces acteurs sont comme une plateforme tournante entre le maître d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Ils permettent, dans le cadre de la concertation ou de la participation, de la traduction entre le langage des destinataires finaux du projet (dit langage ordinaire) et des professionnels de l'espace ou des praticiens (désignés comme experts) et des politiques (Toussaint & al., 2004).

L'émergence de ces nouveaux profils professionnels rapprochent les différentes filières professionnelles et sont le fruit de parcours professionnels diversifiés dans des champs différents (Gaudin, 1997 : 75), mais ceci se réalise aussi au sein des équipes de mandataires qui essaient de diversifier de plus en plus leurs compétences, en ayant des équipes pluridisciplinaires prêtes à répondre aux différents enjeux proposés par le projet urbain (Weil, 2013).

Les métiers de la communication sont intégrés dans le projet, et permettent de mieux le vendre, dans une optique de marketing et peuvent « *également participer à la mise en œuvre de dispositifs de la concertation, en réalisant des plaquettes, organisant des réunions, etc.* »<sup>138</sup>.

### *La maîtrise d'usage : l'usager, l'habitant, le citoyen*

La mise en place de dispositifs et processus de concertation ou de participation impliquent « *la reconnaissance de la compétence des habitants. Autrement dit, l'habiter en tant que pratique, relève*

---

<sup>135</sup> Weil M. (2013), *Dossier place !*, Interface n°18 Aménagement des places publiques à Genève, Genève, FAI, p. 12-13 ;

<sup>136</sup> Marguerit A. (2001), *Maître d'œuvre, maître d'ouvrage*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 233 ;

<sup>137</sup> Toussaint J.-Y. et al. (2004), *Le projet urbain : espaces publics et pratiques de concertation. L'exemple de Lyon*, in Zepf M (2004). *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 126-127 ;

<sup>138</sup> *ibid*, p. 131 ;

*des habitants et non pas de la technique de l'édification* »<sup>139</sup>. Les destinataires sont tous les acteurs de la société civile concernés et/ou impliqués par un projet d'aménagement. Nous pouvons séparer ces acteurs en deux catégories :

- les **destinataires sont les H.-U.-C-** qui occupent un lieu durablement. Pour cette raison, ils ont l'expertise d'usage de leur espace vécu au quotidien ;
- Dans les processus de concertation, les intérêts des destinataires sont protégés par les élus (les représentants démocratiquement élus de la population) et leurs **représentants de la société civile** (dite aussi société civile organisée). Ces derniers sont également appelés « *représentants des destinataires* » (Zimmermann & al., 2004) et font des activités de « lobbying » afin de protéger les intérêts spécifiques de l'association dans laquelle ils militent (les associations d'habitants, d'usagers pour les personnes à mobilité réduite, pour les aînés, pour les jeunes, pour la mobilité douce, pour l'automobile, etc.).

Aux destinataires revient la pratique d'utiliser, d'exploiter et d'approprier les espaces réalisés et conçus par les destinateurs (la maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre) (Zimmermann & al., 2004). En effet ce sont les destinataires qui « *sont producteurs de pratiques et disposent des compétences à user des produits* » et surtout « *c'est à eux que s'adresse l'espace produit* »<sup>140</sup>.

Les compétences de ces acteurs reposent « *sur la connaissance intime, quotidienne et vécue du lieu qu'ils détiennent et qu'ils peuvent exprimer, mettre en mots, partager avec les autres acteurs du projet, notamment lors des phases de « diagnostic » et de définition des orientations stratégiques* »<sup>141</sup>.

La méfiance envers les autorités politiques et le sentiment de décalage entre les valeurs perçues des H.-U.-C. et les décisions politiques sont grandissantes (Baqué et Sintomer, 2011). Ceci est aussi un facteur déclenchant la multiplication d'acteurs intervenants dans la sphère publique, et formant par la suite des groupes multiples défendant leurs intérêts et leurs projets<sup>142</sup>.

---

<sup>139</sup> Barthez J.-C. (2001), *Division sociales et divisions spatiales*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 108 ;

<sup>140</sup> Toussaint J.-Y. et al. (2004), *Le projet urbain : espaces publics et pratiques de concertation. L'exemple de Lyon*, in Zepf M (2004). *Concertation, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 125 ;

<sup>141</sup> Linossier R. et al. (2004), *Les récits du projet urbain : territoires et temporalités*, in Zepf M (2004). *Concertation, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 22 ;

<sup>142</sup> Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : ed. Seuil, p. 46 ;

## Espaces publics : catalyseur de la relation sociale

Sieverts affirme que « *l'urbanité évoque la connaissance du monde, l'ouverture d'esprit et la tolérance, l'acuité intellectuelle et la curiosité* », mais l'urbanité « *est trop souvent associée à une déambulation affairée dans les rues, sur les places et les marchés, à ces petits cafés qui invitent à la conversation (...). Elle n'est que très peu associée à un mode de vie déterminé et ouvert au monde* »<sup>143</sup>. Selon l'auteur, « *la disparition de l'urbanité dans les villes d'Europe (...) n'est rien d'autre que la conséquence directe de l'amélioration significative des conditions de logement et de travail, conditions qui nous permettent aujourd'hui de mener dans nos logements, nos ateliers, nos bureaux, nombre d'activités qui ne pouvaient, auparavant, trouver place que dans les espaces publics ou semi-publics* »<sup>144</sup>.

A ce propos, Chalas affirme que « *la fin des Trente Glorieuses marque ce point de vue un tournant – le quartier pouvait être le lieu non seulement du logement, mais aussi du travail, des loisirs, culturels et sportifs, de la sociabilité, professionnelle, amicale, familiale* »<sup>145</sup>, alors qu'avec la « *ville émergente* », l'on assiste à une individualisation croissante du lien social. Auparavant les choix étaient plus limités « *en matière de consommation, de loisirs ou de sociabilité* »<sup>146</sup>. Mais le changement du mode d'habiter et des pratiques urbaines (et notamment la croissance de la mobilité) favotisent un large éventail de choix en matière d'emplois, de consommations, de divertissements, de loisirs, de sociabilité, etc.. Partant, au quartier ne revient presque seulement que la fonction du logement, comme aire de fixité (Chalas, 1997 : 99).

En effet, « *cette perte d'urbanité* », dont parle Sieverts « *va de pair avec la possibilité d'échapper à un contrôle social et insidieux, et avec le gain d'espaces de liberté et d'épanouissement personnel.* »<sup>147</sup>.

## **Définition de l'espace public**

La définition de l'espace public a deux significations ; l'une immatérielle et l'autre matérielle. Pour l'aménagement d'un espace public, une dimension ne va pas sans l'autre. En effet, il faut d'une part considérer les configurations spatiales et urbanistiques de l'espace, et d'autre part il faut aussi penser aux configurations spatiales et architecturales permettant la rencontre entre les H.-U.-C. et favorisant ainsi le débat public au sein de la société. Pour bien prendre en compte l'espace public dans sa

---

<sup>143</sup> Sieverts, T. et al. (2004). *Entre-ville: Une lecture de la Zwischenstadt*. Marseille: Éd. Parenthèses, p.36 ;

<sup>144</sup> *ibid*, p. 38 ;

<sup>145</sup> Dubois-Taine, G., & Chalas, Y. (1997). *La ville émergente*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube, p. 98 ;

<sup>146</sup> *ibid* ;

<sup>147</sup> Sieverts, T. et al. (2004). *Entre-ville: Une lecture de la Zwischenstadt*. Marseille: Éd. Parenthèses, p. 38 ;

plénitude et l'aménager en conséquence, il est « *nécessaire d'organiser un croisement de regards à la fois interdisciplinaires et interprofessionnels* »<sup>148</sup>.

Pour ces raisons, l'espace public « *doit assumer toutes les fonctions sans en privilégier une contre les autres : en assurant la mixité des usages l'espace du public assurera la mixité sociale, c'est-à-dire le mélange de genres, des âges et des groupes sociaux, voire le mélange des groupes ethniques par lequel s'impose le rapport entre les autochtones et les étrangers* »<sup>149</sup>.

Dans l'article de Toussaint et Zimmermann, il y a une citation de Jean-Pierre Charbonneau où ce dernier affirme que « *le rôle d'un aménagement d'espace public n'est pas d'éliminer les **conflits** mais de les **rendre vivables*** »<sup>150</sup>. Cette affirmation est liée au fait que les maîtres d'ouvrage et le maître d'œuvre ont la capacité de décider des usages licites ou illicites qui sont permis dans les espaces, mais l'espace public reste malgré lui le « *lieu de confrontation des usages et des usagers* »<sup>151</sup>. En effet, « *les **aménageurs** ne sont, le plus souvent, que les metteurs en scène des usages dominants* »<sup>152</sup>. David Chaumard affirme que l'espace public devient le « *cadre où s'effectue un ensemble de pratiques plus ou moins biens embrayés sur les usages souhaités, programmés, attendus* »<sup>153</sup>.

« *Mais il ne faut jamais perdre de vue qu'un espace public est celui de tout le monde et que dans une ville il y aura toujours des dealers, des marginaux. Il est donc normal qu'ils soient là, eux aussi. En revanche, leur présence ne doit pas gêner les autres usagers ou les empêcher de venir. (...). Il faut créer des espaces qui s'autogèrent* » (M. Allaman, 1995, p.18) »<sup>154</sup>. Pour ce motif, Grané dit qu'il faut créer des « *aménagements qui visent à favoriser l'appropriation de ces espaces par d'autres catégories de population* » car ces mesures s'avèrent « *souvent beaucoup plus efficaces* »<sup>155</sup>. Jean-Gilles Décosterd estime pour sa part que l'espace public idéal est « *une friche sociale ; on doit aussi pouvoir y observer le développement des mauvaises herbes de nos sociétés* »<sup>156</sup>. Mais une chose qu'il

---

<sup>148</sup> Zepf M (2004). *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 3 ;

<sup>149</sup> Toussaint J.-Y. et Zimmermann M.. (2001), *L'espace public et l'espace du public. Politique et aménagement*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 79 ;

<sup>150</sup> *ibid* p.77 ;

<sup>151</sup> Marguerit A. (2001), *Maître d'œuvre, maître d'ouvrage*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 235 ;

<sup>152</sup> Barthez J.-C. (2001), *Division sociales et divisions spatiales*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 102 ;

<sup>153</sup> Chaumard D. (2001), *L'espace public, scène et mise en scène*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 127 ;

<sup>154</sup> Toussaint J.-Y. et Zimmermann M.. (2001), *L'espace public et l'espace du public. Politique et aménagement*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 77 ;

<sup>155</sup> Grané J. (2001), *L'expérience de l'observation en bureau d'études*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 144 ;

<sup>156</sup> Décosterd J.-G. (2009, novembre), *Espace public : l'espace de la transgression ?*, in Collage, p. 10 ;



ne faut pas oublier lorsqu'on aménage un espace public est le dialogue entre la sphère matérielle et la sphère immatérielle. Il faut donc retrouver et innover des nouvelles manières, des nouvelles formes et des configurations urbaines permettant l'adéquation entre l'espace public et le débat public (Amphoux, 2003).

### *Dimension immatérielle : débat public*

L'espace public dit immatériel, renvoi à la définition de Jürgen Habermas et Hannah Arendt. Ces auteurs le définissent comme lieu du débat politique au sein de la collectivité ou de la société, d'une confrontation des idées, des opinions et de l'affirmation de l'opinion publique (Bassand, 2001 ; Pumain et al., 2006 ; Paquot, 2010), c'est l'espace médiatique (Amphoux, 2003). Ce dernier permet le développement et l'affirmation de l'opinion publique (qui se cristallise à travers la formulation d'un message) qui doit se distinguer de la sphère privée (Pumain et al., 2006). Cet espace n'est pas un espace défini de manière géographique ou territorial, c'est l'espace de communication au sein de la sphère publique où le débat d'opinions peut être généré. Ce qu'on peut définir comme les arènes politiques, où il y a rencontre et échange entre les différents acteurs de l'urbain. Mais il y a aussi entre autre la dimension affective, sentimentale, de mémoire collective, d'identité, de sens commun.

### *Dimension matérielle : configuration spatiales et ambiances*

La dimension matérielle de l'espace public renvoi à la dimension architecturale, urbanistique, géographique, sociologique, anthropologique, etc.. Cette dimension matérielle est liée aux métiers techniques (architectes, ingénieurs, urbanistes, aménagistes, etc.) et « travaillant » l'espace : entre les vides et les pleins, les questions liées au mobilier urbain, etc..

Les espaces publics sont tous les lieux (de la rue, au parc, au square, etc.) qui permettent « *le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité* »<sup>157</sup>. Ces espaces se caractérisent par le fait d'être libres de constructions. L'espace public « *n'a donc pas fait l'objet d'une appropriation par un seul acteur* », et « *il permet la rencontre de tous les acteurs urbains et leurs accès à tous les lieux de la métropole* »<sup>158</sup>. Cette définition explique l'importance que l'espace public doit interagir entre les différentes échelles de l'urbain (le quartier, la commune, la ville, l'agglomération, la nation et le monde).

---

<sup>157</sup> Paquot, T. (2009). *L'espace public*. Paris: La Découverte, p. 3 ;

<sup>158</sup> Bassand M. (2001), *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Suisse : Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 11 ;

La notion d'accessibilité va de pair avec celle de la mobilité, qui constitue la base pour toute activité sociale. En effet, sans mobilité, il n'y a pas de rencontre, pas de communication, pas d'usage, pas d'appropriation de l'espace, et donc aucune possibilité de lien social et de convivialité.

La seule caractéristique commune des espaces publics est liée au fait qu'ils sont délimités géographiquement et physiquement par le cadre bâti qui l'entoure (Chelkoff, 1992-1993 ; Bassand, 2001 ; Paquot, 2010).

Pascal Amphoux (2003) nous informe que les ambiances urbaines différencient les espaces publics par le biais de trois facteurs : la sensibilité, l'altérité et la temporalité.

A ce propos Chelkoff et Thibaud (1992-1993) affirment que tous les espaces publics sont différents (dans les formes, la matérialité de l'espace, les lumières, le son), que les sensations et les ambiances se créent dans les lieux urbains grâce à la rencontre des formes sociales et spatiales donnant lieu à une forme sensitive (visuelle, sonore, tactile et olfactive).

L'appropriation de l'espace se réalise à travers l'interaction et les échanges sociaux.

« *Les temporalités combinées au sensoriel font les ambiances* »<sup>159</sup>. Chaque espace a des dynamiques et des « *usages plus éphémères* » qui « *émergent selon des temporalités propres à l'urbain ou aux saisons. Il s'agit d'usages commerciaux, festifs, civils (Zepf, 1999)* »<sup>160</sup>. Les intensités urbaines changent selon les temporalités prises en compte, car il y a les « *temps longs de l'année (saison, climat, exposition, vacances, etc.) et les temps plus courts de la semaine (marchés) ou de la journée (matin, soir). Repérer ces variations temporelles, c'est donner de la souplesse à un espace pour des usagers et des usages multiples et éviter, par exemple, qu'un lieu, trop restrictif dans ses possibilités d'utilisation et d'appropriation, ne soit déserté la plupart du temps* »<sup>161</sup>.

Tous les espaces publics confondus (de la ruelle au boulevard, de la petite place de quartier aux places centrales) sont les « *lieux par excellence de la citoyenneté* » où l'on découvre « *l'atmosphère, l'ambiance d'une ville* » et où « *se déroulent les rencontres, bref tout ce qui fait l'âme d'une ville* »<sup>162</sup>.

---

<sup>159</sup> *ibid*, p. 15 ;

<sup>160</sup> *ibid*, p. 14 ;

<sup>161</sup> Wiplier, N., & Graziani, P. (2002). *Jeu et détente: Prise en compte dans l'aménagement de l'espace public*. Lyon: CERTU, p. 28 ;

<sup>162</sup> Nonas R. (1992-1993, décembre-mars), *Dunkerque : les espaces publics du centre*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, p. 56 ;

L'espace public permet le déploiement de l'alérité. Les espaces publics jouent donc un rôle d'espace de rencontre (garantissant l'anonymat) et permettent ainsi l'apprentissage du rôle social<sup>163</sup>. L'espace public « *apparaît comme un lieu d'expression et de signification par lequel s'établissent des repérages sociaux. En effet, les comportements des personnes qui y évoluent, les catégorisent* »<sup>164</sup>. Ceci implique des phénomènes de ségrégation et de compétition pour l'espace car « *chacun peut se l'approprier pour un temps. Ce qui ne veut pas dire que l'espace est à tout le monde : la présence des uns peut faire fuir les autres, c'est le plus gêné qui s'en va...* »<sup>165</sup>.

Ces rencontres peuvent être réalisées avec la garantie de l'anonymat. En effet, l'espace public est une mise en scène du social (la manière de s'habiller, de se comporter) car « *s'engager dans l'espace public c'est se rendre observable par un public (...) qui n'est d'ailleurs pas seulement spectateur ; il est aussi capable de jugement* »<sup>166</sup>.

Tous ces concepts nous permettent de comprendre une autre caractéristique de l'espace public, à savoir son **instabilité**, rien n'est figé durablement dans l'espace. En effet, les pratiques collectives sont instables, les gens se croisent, se cotoient, discutent, s'ignorent, se rassemblent, etc., mais tout change et évolue selon sa propre temporalité. Ce côté éphémère et « non figé » de l'espace public n'empêche pas que ces espaces soient les catalyseurs de la relation sociale, et lorsqu'ils sont bien conçus et/ou animés, ils fournissent le prétexte à la relation sociale.

Une autre caractéristique de l'espace public est le fait d'être **régi par le droit public**. Ceci implique qu'il y a des règles d'usage à respecter. Chaumard affirme que les « *pratiques se confrontent dans leur cohérences aux règles d'usage. (...) L'espace public, (...), offre la garantie d'un lieu où se discutent en actes ces mêmes règles, leur efficacité, leur validité, leur légitimité* »<sup>167</sup>. Ce sont les usages souhaités, programmés ou attendus par les aménageurs et les autorités politico-administratives (Chaumard, 2001).

Décosterd dans son article « espace public : espace de la transgression ? » dit que l'espace public, pour être défini en tant que tel, doit « *garantir deux fondamentaux irréductibles du vivre ensemble : une liberté de mouvement et une liberté de comportement. Hors de ces garanties, l'espace public est hors-*

---

<sup>163</sup> Watin M. (1992-1993, décembre-mars), *Quel espace public pour une jeune société civile*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, p. 69 ;

<sup>164</sup> Grané J. (2001), *L'expérience de l'observation en bureau d'études*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 140 ;

<sup>165</sup> Wiplier, N., & Graziani, P. (2002). *Jeu et détente: Prise en compte dans l'aménagement de l'espace public*. Lyon: CERTU, p. 31 ;

<sup>166</sup> Queré L. et al. (1992-1993, décembre-mars), *L'étrangeté mutuelle des passants. Le mode de coexistence du public urbain*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, p. 91 ;

<sup>167</sup> Chaumard D. (2001), *L'espace public, scène et mise en scène*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 130 ;

*jeu, c'est-à-dire qu'il devient un espace privé, où peut s'élaborer, dans les limites de la loi, un règlement interne qui restreint ces libertés »<sup>168</sup>*

---

<sup>168</sup> Décosterd J.-G. (2009, septembre), *Espace public : l'espace de la transgression ?*, in Collage, p. 9 ;



## **PARTIE II. Plainpalais comme terrain d'étude**

## Questions de recherche, hypothèses, méthodologie

### Questions de recherche

Les espaces publics revêtent d'une importance grandissante dans les politiques publiques actuelles. Mon travail de recherche a l'ambition de s'intéresser aux stratégies urbaines permettant d'induire la convivialité, le lien social et une meilleure appropriation des espaces publics. Les stratégies peuvent être multiples et intervenir à différents moments du projet urbain. L'objectif est de créer des nouveaux espaces de communication entre les différents acteurs de l'urbain, dans un processus d'apprentissage collectif permettant de créer des nouveaux réseaux entre les H.-U.-C..

Les procédures participatives peuvent intervenir à différentes phases du projet et du processus décisionnel, mais « *c'est lorsqu'elles permettent de définir en commun la formulation même de la question posée que les méthodes participatives sont les plus susceptibles de faciliter les changements en profondeur* »<sup>169</sup>. Du moment où l'on arrive à engager la population dans la démarche participative, la méthode va s'avérer intéressante car elle permet d'avoir des critiques et des avis constructifs permettant d'améliorer le projet d'un point de vue qualitatif en profitant de l'expertise d'usage ou « profane » des usagers.

Le travail des médiateurs sociaux (travailleurs sociaux hors murs, éducateurs sociaux ou encore les animateurs) et l'organisation de tables rondes, ateliers, forums, et facilitent les rencontre entre des acteurs qui souvent ne se rencontrent pas, qui ne se connaissent pas ou n'ont pas la possibilité de se rencontrer et de partager leurs avis et points de vue. Ces démarches permettent de « *bien asseoir la démarche communautaire* »<sup>170</sup> et de renforcer les sentiments d'identité et d'appartenance des personnes au lieu. Ceci est lié à la volonté de « re-échanter » les gens aux lieux, à changer leurs habitudes et leurs apporter une meilleure compréhension du « bien vivre » en société.

La qualité de vie ne se résume pas seulement à des aménagements spatiaux de qualité. Elle nécessite également un suivi tout au long de la démarche, ainsi qu'au-delà, afin de voir si les résultats attendus sont réalisés dans la durée ou s'il faut apporter des corrections au projet. « *L'essentiel est de permettre le déploiement d'une cogestion du quartier et la création de délibération ouverte au sein du public* » sur les préoccupations d'aménagement spatial et ainsi faisant, « *cet empowerment promet des résultats durables* »<sup>171</sup>.

---

<sup>169</sup> Slocum N. et al. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p. 6 ;

<sup>170</sup> ARE (2013), *Les quartiers en action : une approche plurielle pour un développement partagé*, Berne : ed. Programme Projets urbains ; p. 12 ;

<sup>171</sup> *ibid*, p. 13 ;

Ma volonté est de m'intéresser à l'ensemble du projet urbain et aux différents outils offerts aux professionnels de l'espace (le maître d'œuvre) et aux autorités politiques (la maîtrise d'ouvrage) permettant de prendre en compte les destinataires de l'aménagement.

Ce qui m'intéresse particulièrement est la phase de post-aménagement, car une fois l'aménagement terminé, il s'avère nécessaire de réfléchir à l'exploitation du projet qui ne doit pas se réduire à l'entretien. L'hypothèse de recherche se fonde sur une gestion stratégique à travers des collaborations, ou mieux, des partenariats entre la société civile et les autorités publiques, afin d'animer ces espaces publics.

## Hypothèses

L'hypothèse avancée dans ce travail est qu'il s'avère nécessaire d'instaurer une politique de gestion de l'espace basée sur la maîtrise d'usage afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de garantir une meilleure équité territoriale dans une optique de développement territorial démocratique. Cela implique le développement d'une culture civique des H.-U.-C. qui peut se faire à travers des processus participatifs.

A cet effet, Pattaroni considère que « *l'aménagement du territoire n'est jamais suffisant pour assurer la réalisation de certains biens* », raison pour laquelle « *il faut alors accompagner ces aménagements d'un travail éducatif voire même disciplinaire au risque de la perte du pluralisme* » (Pattaroni, 2007 : 8) <sup>172</sup>. Ce travail « *éducatif* » voire « *disciplinaire* » peut se jouer à plusieurs niveaux :

- La « résolution des problèmes » des espaces publics et de l'urbain à travers la sensibilisation et la responsabilisation de la population grâce aux politiques urbaines sociales favorisent l'appropriation (ou réappropriation) des lieux en redonnant une qualité urbaine à ces zones, et ainsi améliore l'autorégulation sociale à travers la création ou le soutien des réseaux d'acteurs en place. La volonté est d'assurer un ancrage territorial, des valeurs identitaires et d'appartenance à travers la mobilisation des acteurs ;
- Lors de la programmation de nouveaux espaces publics, il est possible d'intégrer tous les acteurs impliqués dans le cadre du projet, afin d'assurer un pluralisme des points de vue et des compétences liés à l'urbain ; ce qui implique des responsabilités nouvelles et de nouvelles manières d'agir entre des acteurs qui n'ont pas l'habitude de discuter ensemble, et avoir ainsi une acculturation commune aux enjeux (destinateurs) et aux procédures qui sont en place

---

<sup>172</sup> Szalai L., Fellay M., Rigamonti D. et Dal Pan X. (2012, janvier), *Arènes publiques - controverses socio-spatiales aux Pâquis. Projet de piétonisation*, rapport écrit pour le cours Sociologie Urbaine (ville, justice, pluralisme) de Pattaroni L., Lausanne : EPFL, p. 9 ;



(destinataires). Mais cela doit être fait en ayant bien en tête qu'un aménagement spatial ne résout en aucun cas les problèmes de convivialité et d'appropriation des lieux, cependant à travers les processus participatif, on peut, en partie, participer à la solution à travers une « éducation » réciproque et une élaboration partagée.

## Méthodologie

La méthodologie caractérisant ce travail de recherche a été réalisée en plusieurs étapes.

La première étape réside dans l'étude du contexte du périmètre de la plaine de Plainpalais et de son réaménagement. Cette phase se distingue par la prise en compte des documents (principalement les articles de journaux, les procès-verbaux des séances du conseil municipal, etc.) me permettant de retracer l'historique de la place et du projet de réaménagement. Ce travail me permet d'identifier les objectifs initiaux fixés par la Commune, de comprendre comment le processus d'aménagement s'est déroulé ou encore identifier les raisons pour lesquelles cet espace emblématique de la ville est resté longtemps délaissé.

L'analyse de la plaine de Plainpalais a été effectuée dans le but de réaliser un diagnostic territorial. Cette phase se déroule à travers la création d'une grille de lecture me permettant l'observation des différents phénomènes rencontrés dans l'espace. Cette phase d'étude a été réalisée principalement à travers des observations *in situ* et à travers l'analyse de photographies aériennes de l'espace public en question, afin d'identifier d'une manière inductive les différents enjeux pour finalement établir un état des lieux exhaustif. Cela permet de cerner les fonctions et les logiques de fonctionnement de cet espace public, de repérer les formes et les pratiques urbaines, son accessibilité par rapport à l'ensemble de l'agglomération, ses temporalités (afin d'identifier les moments clés de la journée, de la semaine ou saisonnière) ou encore l'insertion de cet espace public dans un contexte plus large. La prise en compte des formes et des fonctions permettent d'identifier les espaces clés et les lieux les plus représentatifs du site afin d'appréhender leur importance spécifique dans les usages quotidiens. Cette phase ne fut pas effectuée complètement, faute de temps à disposition, car pour plus de qualité analytique les observations *in situ* auraient dû envisager une enquête de terrain plus intensive permettant la compréhension des pratiques des résidents.

Par la suite, une analyse des cadres législatifs réglementaires genevois ainsi que des politiques publiques (à l'échelle cantonale et communale) ont été effectuées afin de voir si la question de la concertation et de la participation y est présente. Dans le même sens, les documents d'aménagement qui définissent les lignes directrices et les orientations du développement au niveau communal et cantonal ont été consultés. Dans ces documents je voudrais identifier si la question de la convivialité,

du lien social et de la cohésion sociale est un souci politique. Parallèlement je m'intéresse aussi à identifier les dispositifs d'aménagement qui permettent une concertation et une participation citoyenne.

La dernière phase se caractérise par des entretiens semi-directifs avec les personnes-ressources. La volonté est de rencontrer des acteurs appartenant à différentes sphères composant l'urbain :

- les représentants des autorités politiques et les responsables des services de l'administration communale ;
- les professionnels de l'espace ;
- les représentants des milieux académiques ;
- les représentants de la société civile (associations sportives, associations de quartier, etc.) ou des milieux culturels ;

L'objectif de ma démarche est de croiser des différents regards sur l'espace urbain afin de cerner à travers les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces, des différents outils de prise en compte des destinataires dans le cadre d'un projet d'aménagement spatial. Dans les sources figure la liste des personnes-ressources.

La modalité des entretiens effectués avec les personnes ressources est de type « semi-dirigé », avec une liste de questions prédéfinies où on laisse une certaine liberté à la personne-ressource de répondre (ou pas) à la question posée.

## Contexte et cadre réglementaire

Le contexte genevois en lui-même est très complexe ; dans une surface très dense qui est le tissu urbain de la ville de Genève, on est en présence de beaucoup d'enjeux et de problèmes. En effet, il est impératif de maintenir la croissance et l'attractivité de la ville, en parallèle au maintien d'une qualité de vie reconnue au-delà des nos frontières.

La ville de Genève représente une petite surface à l'échelle du canton (6.4%) ou de l'agglomération (0.8%), mais dans une surface pourtant exiguë, elle accueille 43% de la population du canton (24% par rapport à l'ensemble de l'agglomération), elle concentre la moitié des logements du canton et accueille 54% des emplois créés à l'échelle du canton (37% pour l'agglomération)<sup>173</sup>. De plus, on pourrait aussi ajouter que la ville de Genève est composée d'environ 40% de population étrangère. Cette population étrangère a le droit de voter pour les décisions au niveau communal (à la condition qu'ils résident dans le canton depuis plus de 8 ans), mais n'a pas le droit d'éligibilité. Ceci peut poser des problèmes de légitimité et de représentativité de ces classes de population au sein du corps électoral genevois. Ces problèmes sont pris en compte par les autorités communales qui se sont dotées de nouveaux instruments pour la mise en place de nouveaux modes de gouvernance plus démocratiques, tel que par exemple le contrat de quartier.

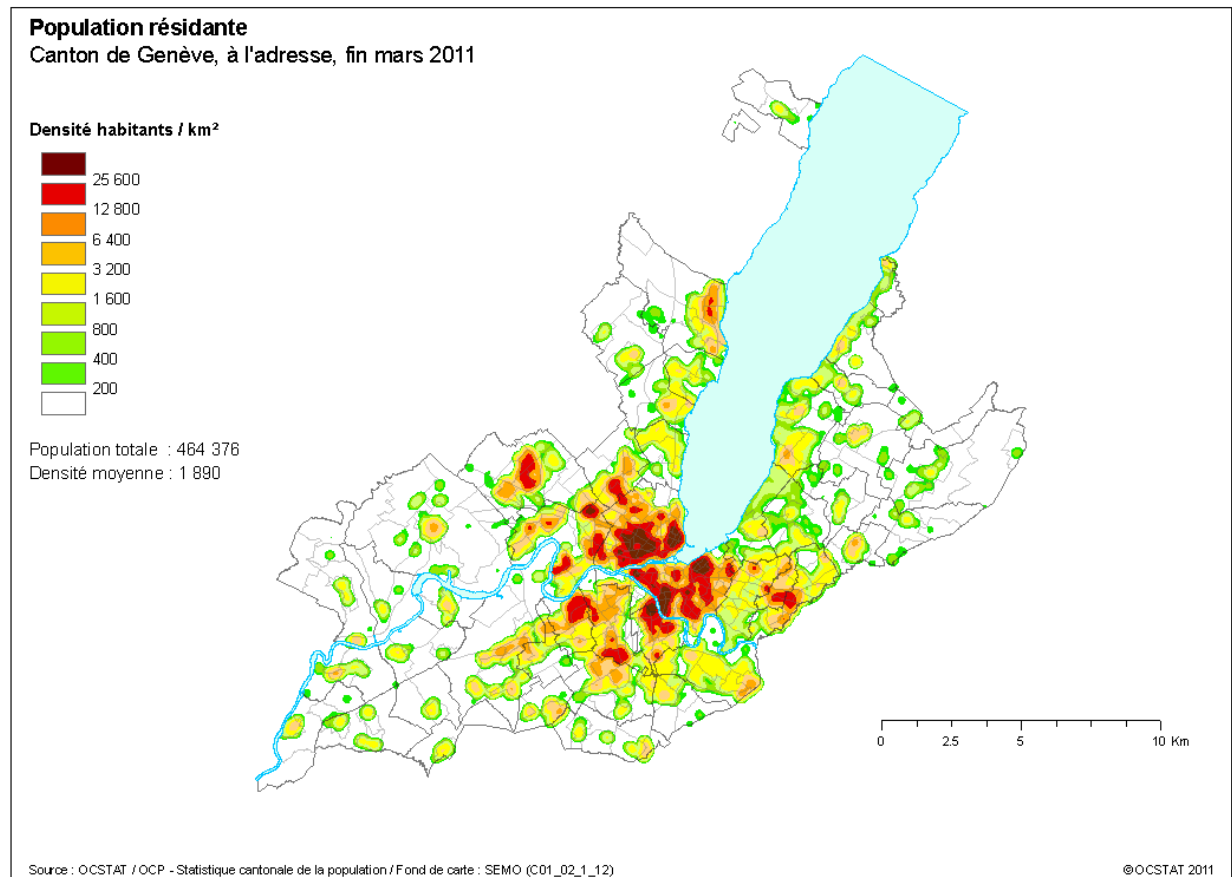
La ville-centre et ses quartiers centraux (comme Plainpalais, la Jonction, les Pâquis ou encore les Eaux-Vives) sont parmi les quartiers les plus denses de la ville, et sont exposés aux plus importantes nuisances environnementales dues à la multitude de travailleurs venant travailler à Genève. La ville-centre demeure donc très dense par rapport au reste de l'agglomération, qui à un tissu plus lâche et qui génère du trafic pour les trajets domicile-travail-loisirs. En effet, la Genève « ville internationale » attire des entreprises et des institutions internationales, des banques, etc., qui amènent avec elles des emplois hautement qualifiés (et partant des salaires importants) engendre une pression sur le marché immobilier existant. Ceci produit des phénomènes de gentrification en ville de Genève, qui se caractérisent par des grandes différences socioéconomique dans l'ensemble de ses quartiers, avec des quartiers dits « bourgeois » et d'autres qualifiés de « précaires » ou de « quartiers ouvriers ». Cela crée des écarts grandissants entre les catégories sociales et générationnelles, avec un affaiblissement de la cohésion sociale (Ville de Genève, 2009). Ceci est une préoccupation que les politiciens ont déjà intégrée, et ils essaient d'y apporter des solutions concrètes via les services cantonaux et municipaux (comme par exemple la nouvelle loi de la politique de cohésion sociale en milieu urbain).

Les espaces publics, lieu d'urbanité par excellence, doivent rejouer un rôle de débat et de responsabilisation de la population et être un théâtre pour la création du lien social et de lieux plus conviviaux. Les stratégies favorisant la convivialité peuvent être multiples et répondre à plusieurs

---

<sup>173</sup> Ville de Genève (2009), *Plan directeur communal : Genève 2020, renouvellement durable d'une ville centre*, p. 7 ;

logiques : les stratégies d'animation post-aménagement, les processus participatifs lors des projets d'aménagement, les éducateurs sociaux, etc.. Les projets d'aménagements peuvent (peut-être) apporter une aide pour créer plus de convivialité et d'autocontrôle de l'espace public. Ils ne seront pas la seule solution, mais peuvent y concourir.



**Figure 3 Densité des habitants par km<sup>2</sup>**

(tirée de [http://www.ge.ch/statistique/cartes/affichage.asp?filtreCarto=01\\_02\\_1](http://www.ge.ch/statistique/cartes/affichage.asp?filtreCarto=01_02_1))

La plaine de Plainpalais est un lieu public qui jouxte les quartiers populaires de la Jonction et de Plainpalais. L'intensité de la plaine est ponctuée d'activités hebdomadaires et d'évènements d'envergure (pour l'agglomération mais aussi à l'échelle mondiale), ce qui montre que la plaine de Plainpalais est un des espaces majeurs de la ville de Genève. La plaine de Plainpalais a une forme de losange d'une surface de presque 80'000 mètres carrés caractérisée par une orientation nord-sud. Cette place est contournée par des voies à fort trafic surtout motorisé pour le côté ouest (Avenue du Mail), et du trafic motorisé et de transports publics pour le côté est (Avenue Henry Dunant et Boulevard Georges-Favon). Plainpalais est donc un espace public entouré par des flux automobiles et de transports publics, et partant, ces artères séparent la place des quartiers populaires qui la jouxtent. La pointe est de la plaine se caractérise par la présence du rond-point de Plainpalais, qui a un rôle de plateforme tournante pour le transbordement de passagers des transports publics. Cette zone peut être

considérée comme l'une des portes d'entrée principale de la plaine. La ville est très dense et la place est l'un des seuls espaces de respiration de la ville, d'où l'on peut avoir une vue sur un paysage lointain. On peut y observer le Salève du côté sud et le Jura au nord. Au nord de la plaine, il y a la place du cirque qui est séparée par une route. C'est la zone « verdoyante » de la plaine de Plainpalais. De plus, il faut considérer la fonction marchande qui recouvre la plaine depuis fort longtemps, et ce, tout au long de l'année.

Décosterd nous souligne les enjeux liés aux pleins et aux vides par rapport à la place de la Riponne à Lausanne. Des analogies peuvent être faites entre cette place et la plaine de Plainpalais. Selon lui, « *la grande échelle de ce vide urbain, l'absence d'activités commerciales sont ressenties comme des manques que d'aucuns préféreraient remplir durablement ou, à tout le moins décorer esthétiquement. Une autre attitude serait de lui reconnaître un statut de friche sociale, un espace du flottement et du frottement et profiter de ce grand vide physique pour y développer des événements à grande échelle, ponctuel, saisonnier, démontable, qui n'accaparent pas l'espace de leurs infrastructures fixes. (...). Cette ouverture d'usage est possible tant que l'espace n'est pas saturé d'équipements fixes* »<sup>174</sup>.

## Histoire de la plaine de Plainpalais et historique du réaménagement

Le losange de la Plaine de Plainpalais tire ses origines de la zone marécageuse située entre l'Arve et le Rhône. Elle est devenue par la suite un pâturage suite à l'assèchement des marais pour devenir aujourd'hui le cœur de la ville<sup>175</sup>. Par la suite, cette plaine a été utilisée pour de l'agriculture, puis comme espace pour les exercices militaires et comme possibilité de dégagement afin de mieux apercevoir l'éventuel « ennemi » arriver.

En 1896, l'Exposition Nationale suisse a été organisée sur cet espace, et à partir de ce gros événement, la Plaine de Plainpalais accueille régulièrement des marchés de fruits et de légumes de la région<sup>176</sup>.

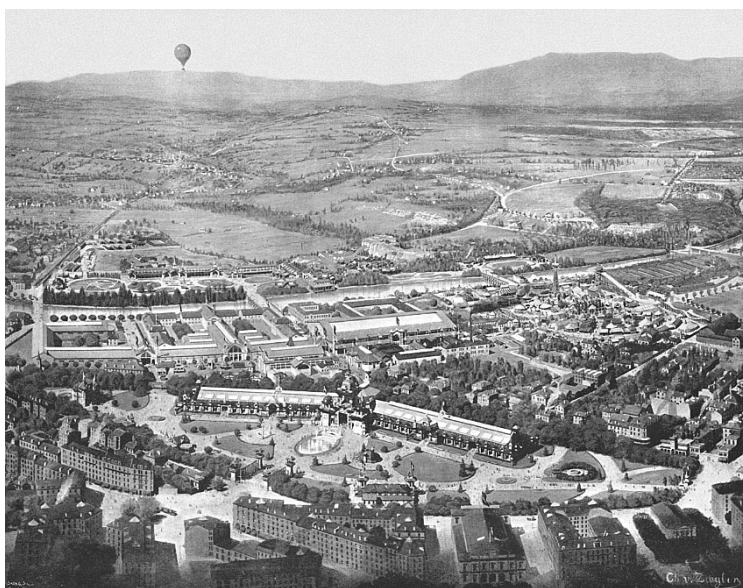


Figure 4 Exposition nationale Suisse (tirée de : [http://bern-1914.org/genf\\_1896/en04\\_vue\\_generale\\_1.html](http://bern-1914.org/genf_1896/en04_vue_generale_1.html))

<sup>174</sup> Décosterd J.-G. (2009), *Espace public : l'espace de la transgression ?*, in Collage, 3/09, p. 10 ;

<sup>175</sup> Edifice (2010, octobre), *Manifestations mieux accueillies sur la plaine de Plainpalais réaménagée*, in Edifice, n°5, p. 58 ;

<sup>176</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Plaine\\_de\\_Plainpalais](http://fr.wikipedia.org/wiki/Plaine_de_Plainpalais) ;

De plus, à la pointe sud de la place, il y a un élément commémoratif de la fusillade qui avait éclatée en 1932, où de jeunes recrues de l'armée avaient tiré sur les manifestants qui exprimaient leur mécontentement face à la montée du fascisme en Europe.

### *Historique du réaménagement*

En 1986, le maire de l'époque (Claude Ketterer) et le conseiller administratif Olivier Second lançaient un « concours public d'idées pour l'aménagement de la plaine de Plainpalais ». Ce concours fut gagné par Jacques Gunsbourg qui a travaillé avec le bureau d'architectes formés par Jean-Marc Lamunière et Van Bogaert avec le projet intitulé « Six pavillons en quête d'auteurs ». Le projet prévoyait la création de six pavillons aux angles de la place qui n'auraient pas une fonction définitive. C'est pour ce motif qu'ils ont décidé de les appeler en « quête d'auteurs », car d'une part les pavillons auraient été créés par des architectes différents, et d'autre part, ces pavillons auraient été utiles pour des usages éphémères et flexibles, selon les besoins. De plus, ce projet prévoyait la pose d'un revêtement en gazon. Finalement, rien de cela ne s'est réalisé et la plaine a continué sa lente et inexorable dégradation. La conjoncture économique et financière de la Ville ne permettait pas d'allouer les crédits nécessaires pour le réaménagement de la place, et le projet est resté aux oubliettes dans l'attente d'un portage politique fort.

Le réaménagement de cet espace était devenu de plus en plus pressant vu la dégradation de l'endroit qui ressemblait plus à un terrain vague qu'à un espace emblématique et représentatif d'une ville telle que Genève. L'accueil d'un nombre croissant de manifestations sur cet espace public à partir des années 2000 a seulement dégradé son état de salubrité au niveau des eaux (eaux usées et potables étaient mélangés) et au niveau des raccordements électriques pour les professionnels<sup>177</sup>. Les différents départements de la ville et les municipaux se renvoyaient la balle mutuellement quant à la gestion de ce *no man's land*, ce que les magistrats même ont qualifiés de « *crottoir à chien intolérable et un vrai cloaque* »<sup>178</sup> lors d'une réunion en 2008 de la ville.

En 1990 a été lancé le programme « Place ! » sous l'impulsion de l'architecte Carlos Lopez, et l'objectif était l'aménagement des espaces publics à travers des programmes de concours publics, d'une exposition et de débats publics<sup>179</sup>. L'influence des pratiques d'aménagements publics employées à Barcelone et à Lyon ont données un nouvel élan, et une volonté d'imitation de ces pratiques « *portée par le dynamisme de l'Ecole d'architecture et d'urbanisme de Genève (EAUG), la ville de Genève*

---

<sup>177</sup> Veillon E. (2009, 28 août), *Genève : la plaine de Plainpalais entame sa métamorphose*, in Batimag, n°8, p. 26 ;

<sup>178</sup> *ibid.*, p. 27 ;

<sup>179</sup> Weil M. (2013), *Dossier place !*, Interface n°18 Aménagement des places publiques à Genève, Genève, FAI, p. 8 ;

*mandatait en 1990 douze jeunes architectes pour traiter quatre lieux emblématiques : rue Lussignol, squares Chantpoulet, places de la Navigation et Jean-Marteau, ainsi que cité Jonction. Puis rapidement, d'autres commandes et concours ont été lancés pour les places Pré-Evêque, Molard, de Longemalle, de Neuve et Simon-Goulart. Dans ses propos, Jacqueline Burnand, alors conseillère administrative, rappelait l'absolue priorité de traiter les espaces publics « dans une cité qui se densifie chaque jour davantage » et défendait une stratégie d'intervention ponctuelles qui devaient, d'une part apporter rapidement des solutions à des problèmes identifiés, et, d'autre part, « essayer de déclencher un processus d'émulation, un effet d'entraînement positif sur les constructions et les espaces publics et privés environnants ». Certains de ces projets ont été réalisés (relativement) rapidement (Navigation, Molard, Lussignol), d'autres on mis près de dix-quinze ans à voir le jour (Longemalle et Simon-Goulart inaugurés en mai-juin 2013). Enfin, certains aménagements n'ont pas abouti : squares Pradier et Chantpoulet, place Pré-Evêque. Pour de nombreux acteurs, cette situation serait révélatrice du contexte genevois qui se caractériserait notamment par une administration publique mal organisée pour piloter de tels projets, une crispation autour de l'aménagement urbain ramené trop souvent à un débat idéologique pro ou anti-voiture (M.-H. Giraud), un portage politique insuffisant (N. Walder), ou encore une absence de stratégie générale »<sup>180</sup>.*

Une dizaine d'années plus tard après la mise en concours de 1986, sous l'impulsion de Jacqueline Burnand, la ville de Genève libère des crédits pour des études en vue d'une réflexion pour l'aménagement de la plaine. En 1996, le conseil municipal avait voté un crédit de 100'000 francs pour les études en vue du réaménagement de la Plaine. En 1997, un groupe de travail a été créé, où le SAM (services de l'aménagement et de la mobilité) jouait le rôle de coordinateur des travaux entre les différents services municipaux et l'Etat. Les séances de travail et de coordination entre les autres services de la ville étaient plus réguliers (Service du génie civile, service de la sécurité et de l'espace public, service des espaces verts et de l'environnement, service de l'énergie<sup>181</sup>, le service des sports, le services des écoles, délégation de la jeunesse, la conservation du patrimoine architectural, la voirie), alors qu'avec l'Etat, les collaborations étaient plus ponctuelles et relevaient d'une consultation des services compétents quant aux problèmes liés aux nuisances, aux énergies, à l'écotoxicologie du sol (consultation des services cantonaux suivants : géologie, étude de l'impact et de l'environnement, protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, l'évacuation des eaux et enfin, le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage) car il fallait tout revoir de la base, la situation n'étant pas des meilleures. En effet, le sol était pollué et il fallait l'assainir, le drainage du sol était à refaire, il fallait mettre en place des systèmes pour les eaux sales, l'eau courante et l'électricité.

---

<sup>180</sup> Weil M. (2013), *Dossier place !*, Interface n°18 Aménagement des places publiques à Genève, Genève, FAI, p. 9 ;

<sup>181</sup> Edifice (2010, octobre), *Manifestations mieux accueillies sur la plaine de Plainpalais réaménagée*, in Edifice, n°5, p. 58 ;

Carlos Lopéz avait été mandaté par la ville comme architecte en collaboration avec un groupe d'ingénieurs pour les études. Il y avait des débats au sein de la mairie pour les matériaux à utiliser. Les municipaux voulaient du gazon alors qu'il n'est pas adapté au contexte de la plaine. En effet, la plaine accueille une mixité d'usages (animations ponctuelles, skate-park, pétanque, jeux pour les enfants) et surtout des activités « lourdes » (cirque, luna park). C'est pour ces motifs qu'en 1998, une phase expérimentale (bénéficiant d'un crédit de 750'000 francs) a été lancée, testant différentes compositions de matériaux pour le sol, dont le granit concassé (ghorr). Suite à des « bilans d'exploitation » (avec les forains et les cirques) c'est ce matériau qui a été retenu comme étant le plus approprié aux usages.

Finalement, le ghorr est donc le matériau qui peut supporter toutes les activités inhérentes à la plaine, avec le coût d'entretien le plus faible et le moins de problèmes d'exploitation. Comme le dit Marie-Hélène Giraud (cheffe du SAM actuellement devenu aménagement urbain) : « *Le ghorr est perméable, il supporte les grosses charges, on peut y planter des pieux profonds et on peut le réparer* »<sup>182</sup> en plus des avantages d'un entretien facile.

Rodolfo Zumbino, ingénieur civile responsable de la maîtrise d'ouvrage pour la ville de Genève, explique que tous les réseaux (drainage, eau potable et électricité) doivent passer sous la plaine à au moins 1,5 mètres de profondeur, et cela pour éviter des conflits d'usage avec les forains qui plantent les pieux jusqu'à cette profondeur<sup>183</sup>. Des discussions et des consultations avec les acteurs présents sur l'exploitation de la place sont engagées avec des séances caractérisées par des aller-retours : les associations de marché au détail (AMG), les associations des puciers (AMPG), les forains, les cirques et les boulistes pour écouter leurs nécessités et leurs doléances dans le but de les intégrer, dans la mesure du possible, dans la réflexion. Le SAM avait formulé plusieurs demandes de crédit, mais étant donné que les études de réflexion sur la plaine étaient à chaque fois basées sur des devis estimatifs et non sur des devis de soumissions aux entreprises : « *Donc du coup c'était estimatif et à chaque fois la somme montait car il y a eu des demandes de refaire ça, refaire cela. On n'était plus dans la petite réflexion minimaliste ; il fallait vraiment répondre à toutes les demandes des politiciens et des utilisateurs* » (technicien du SAM).

La réflexion de départ ne portait pas sur la plaine dans son ensemble (les mails, les plantations, le bitume), mais seulement sur la réfection de la partie centrale. Il a donc fallu penser aux cheminements piétons pour les zones qui sont les plus traversées.

Le 8 juin 2005, la demande de crédit avait été posée, et la commission des travaux a dû analyser la proposition du Conseil Administratif. En janvier 2007, il y a eu la présentation publique du projet avec les conseillers administratifs Tornare, Hediger (maire) et Ferrazino. Cette séance d'information

---

<sup>182</sup> Bernet C. (2009, 16 mai) Plainpalais s'offre une nouvelle plaine, Genève : Tribune de Genève édition online ;

<sup>183</sup> Veillon E. (2009, 27 septembre), Genève : la plaine de Plainpalais entame sa métamorphose, in Batimag, n°8, p. 28 ;



publique a posé des nouvelles demandes et attentes. Mais à ce moment, il fallait tout revoir car le projet de départ était différent, et il fallait ajouter les demandes : création de cheminements, d'espaces verts, de zone d'ombre, d'équipements sanitaires, etc., et donc il fallait aussi rencontrer à nouveau les acteurs présents sur place et les associations. Les partis politiques étaient contrastés, car d'une part le projet n'était pas clair au vu des nouvelles requêtes qui ne permettaient pas d'avoir un coût clair et définitif, le projet étant en continuelle évolution, afin de répondre aux différentes requêtes. Le projet a donc été accepté en mars 2007 (deux ans plus tard), poussé par Christian Ferrazino et Romain Juon (un municipal) qui s'étaient battus pour faire avancer le projet en convaincant les partis, car plus on attendait et plus le projet allait devenir cher.

Un technicien du SAM nous explique que le projet de réaménagement a été très long (plus de quinze ans actuellement) du fait qu'il y a eu tellement de changements d'acteurs, tant au niveau politique qu'associatif. Ce qui implique à chaque fois de reprendre les choses à zéro, remettre ensemble les différents acteurs, refaire les bilans, refaire les rappels, afin que tout soit à nouveau en place pour continuer à travailler le projet. L'appel d'offre a été lancé en 2008.

En 2007, il y a eu finalement la volonté politique pour la réalisation d'un espace public de qualité répondant aux besoins

des genevois et des activités

commerciales

présentes sur la place (cirque, luna park). Le

gagnant du concours est le groupement CIRCUS, formé par le

bureau d'architectes ADR et l'architecte et artiste Carlos Lopez.

Ce projet permet d'éviter tout cloisonnement de la

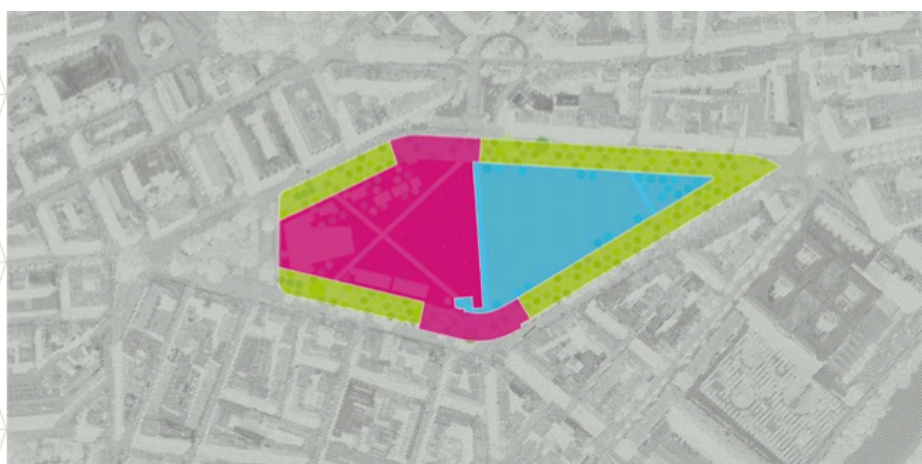


Figure 5 Phases du projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais (tirée de dossier de présentation du Groupement CIRCUS, *La ville aménagée. La plaine de Plainpalais pour 2014*)

**Etape 1**

**2009-2010**

**Etape 2**

**2011-2012**

**Etape 3**

**2013-2014**

place, et permet aux usagers de se côtoyer du fait de l'absence de barrières architectoniques et donc d'obstacles entre les différents aménagements proposés (les jeux pour les enfants, le skate park, le boulo-drome et les deux buvettes)<sup>184</sup>. Ce concept de place décloisonnée est défendu par Remy Pagani

<sup>184</sup> <https://www.espazium.ch/traces/news/espace-public-geneve> ;

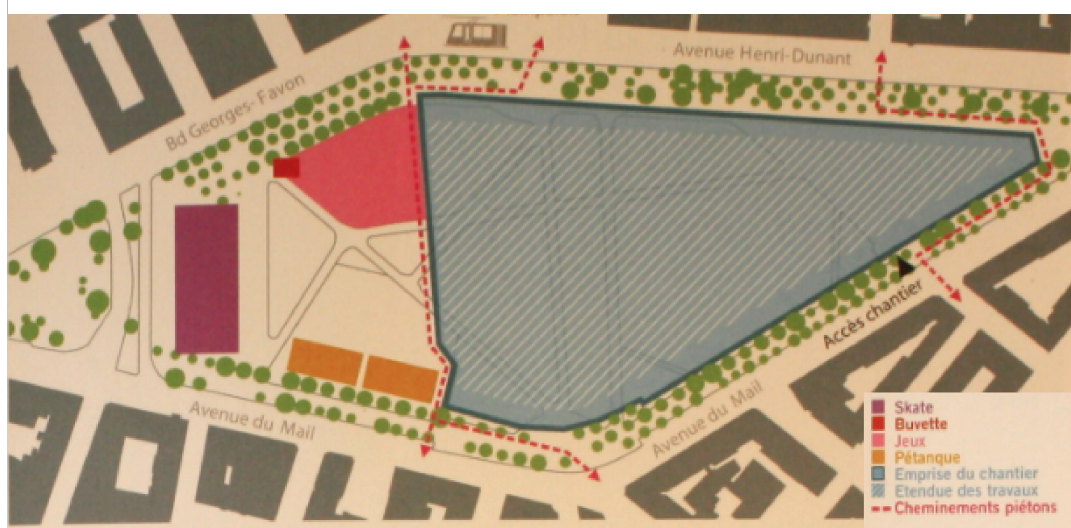
qui désirait un espace public jouant un rôle social de rencontre<sup>185</sup>. La facture totale de la réfection de la plaine est actuellement estimée à plus de 40 millions de francs, alors que le premier devis évoquait un chiffre de moitié moindre (22 millions)<sup>186</sup>.

### Projet de réaménagement

Le projet de réaménagement de la plaine a été organisé en trois phases de manière à diluer le crédit sur différentes législatures, et en même temps pour permettre la continuation de l'exploitation de la plaine par les marchés artisanaux, de légumes et des puciers :

1. Partie sud de la plaine : les travaux ont commencé en septembre-octobre 2009 et ont consistés à poser les canalisations, les réseaux d'eau potable et d'électricité sur toute la surface (Rodolfo Zumbino<sup>187</sup>), puis la réfection du drainage et de la dalle du toit du parking. Pour l'énergie, il a fallu construire une centrale pour la ville (basse tension) et puis un local SIG (moyenne tension). A la pointe sud, des fontaines et des tables destinées au pique-nique ont été installées. Les travaux à cette étape ont coûté 12.2 millions de francs (soit environ CHF 20'000.- par mètre carré de surface)<sup>188</sup>.

Figure 6 Phase 1 (tirée de Batimag, n°8, p. 29)



2. Partie nord de la plaine : la deuxième phase a les mêmes enjeux que la première au niveau des infrastructures techniques (avec les collecteurs des eaux usées de l'avenue du mail) à mettre en place et la création d'aménagements ludiques et d'agrément tels que les aires de jeux pour enfants, le boulodrome, le bowl pour les skateurs, les buvettes. Cette phase a coûté 26 millions de francs ;

185 <http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?p=81752814> ;

186 Moulin M (2013, 25 juin), *La Cour des comptes ausculte la plaine de Plainpalais*, Genève, Le Temps ;

187 Bernet C. (2009, 16 mai) Plainpalais s'offre une nouvelle plaine, Genève : Tribune de Genève édition online ;

188 Edifice (2010, octobre), Manifestations mieux accueillies sur la plaine de Plainpalais réaménagée, in Edifice, n°5, p. 58 ;

3. La phase de réfection des mails dans le but d'élargir la distances entre les rangées d'arbres, actuellement compris entre 6-7 mètres, à une distance de 12 mètres afin de facilité le flux, de permettre un meilleur accueil en termes d'accessibilité aux marchés et aux flâneurs. Maintenant, il est question de terminer les travaux, car les personnes qui y travaillent toute l'année (maraîchers, puciers, antiquaires) ne se trouvent pas dans les meilleures conditions de travail (électricité, eau, manque de place). Cette phase est actuellement bloquée car il manque un accord avec l'association « sauvons les arbres » qui s'est opposée au projet initial, qui incluait l'abattage de 185 arbres, pour le replantage de nouveaux arbres et ceci dans des « conditions pour l'épanouissement des arbres en milieu urbain » comme affirme Daniel Oertli du Service des espaces verts (SEVE)<sup>189</sup>. La ville estime qu'une partie de ces arbres sont malades et subissent des dégâts à cause de la fréquentation intensive des marchés, car ces arbres ils sont trop rapprochés. L'association et certains parlementaires se posent la question s'il ne faut pas limiter l'abattage aux arbres vraiment malades<sup>190</sup>. Le DIM (département de l'intérieur et de la mobilité), par l'intermédiaire de la DGNP (direction générale de la nature et du paysage) a ainsi demandé au SAM une évaluation de l'impact des travaux.

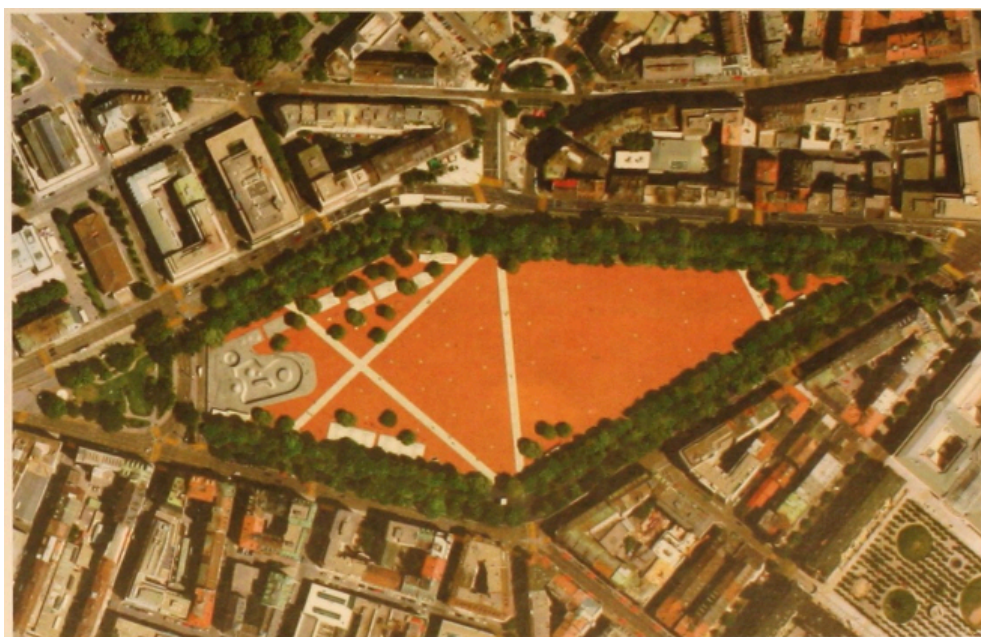


Figure 7 Vue aérienne (tirée de Batimag, n°8, p. 28)

Le SEVE avait déjà fait une évaluation en 2008 qui constatait un déclin du patrimoine arborisé (même s'il n'y a pas de risque majeur) à cause de certaines maladies (champignons, parasites) et aux dommages dus aux activités courantes (marchés, forains, cirques). La difficulté lorsqu'on plante des nouveaux arbres est lié au risque d'endommager les racines des plantes voisines, et si l'on garde des arbres en l'état, les nouvelles pousses n'auraient pas

<sup>189</sup> Neaf L. (2010, 2 novembre) *Vingt-deux arbres sont préparés pour l'avenir*, Tribune de Genève ;

<sup>190</sup> Secrétariat du Grand Conseil (2011, 12 octobre), *Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M François Lefort : abattage des arbres de la Plaine de Plainpalais : est-ce vraiment nécessaire ?*, Genève ;

suffisamment de rayonnement solaire pour croître. Les constats de la DGNP (qui fait figure d'autorité) font état d'un dépérissement des plantes qui s'accélère à cause de la pollution et des conditions climatiques. La volonté politique est d'aller à l'encontre des demandes de l'association « *sauvons nos arbres* » et de trouver un compromis. Maintenant, il y a donc une consultation entre le magistrat Rémy Pagani et l'association pour trouver un compromis avec le replantage des arbres de la plaine dans d'autres parcs. Le projet devait être aussi un peu revu car les crédits alloués pour la réfection des mails sont plus bas de 3.5 millions par rapport au projet et budget initial ;

#### 4. Une éventuelle réfection de la place du Cirque ;

Une « constante » du dossier était aussi liée au manque de portage politique et aux changements de magistrats qui rythment la vie politique et les projets. Ainsi, aux débuts des années 2000, Christian Ferrazino soutenait le projet, car il fallait réaliser quelque chose après des décennies d'hésitations. Il y est parvenu à faire voter les crédits nécessaires et par la suite, le projet a été poursuivi sous la mairie de Rémy Pagani dès 2008. Un autre facteur de ralentissement est peut-être lié au partage des compétences entre le Canton et la Ville, avec un aller-retour de demandes d'études complémentaires entre les différents services. Il y a des critiques qui font état d'un manque de consultation large et faite au préalable<sup>191</sup>, bien que cela a été fait en partie avec les usagers qui occupaient couramment la place, afin de savoir quels étaient leurs besoins pour une bonne exploitation.

---

<sup>191</sup> Association sauvons nos arbres (2012, 28 novembre), *Rapport pour la commission des travaux et des constructions – Plaine de Plainpalais*, Genève ;

## Diagnostic : états des lieux, logiques de fonctionnement et temporalités urbaines

### Tropismes urbains

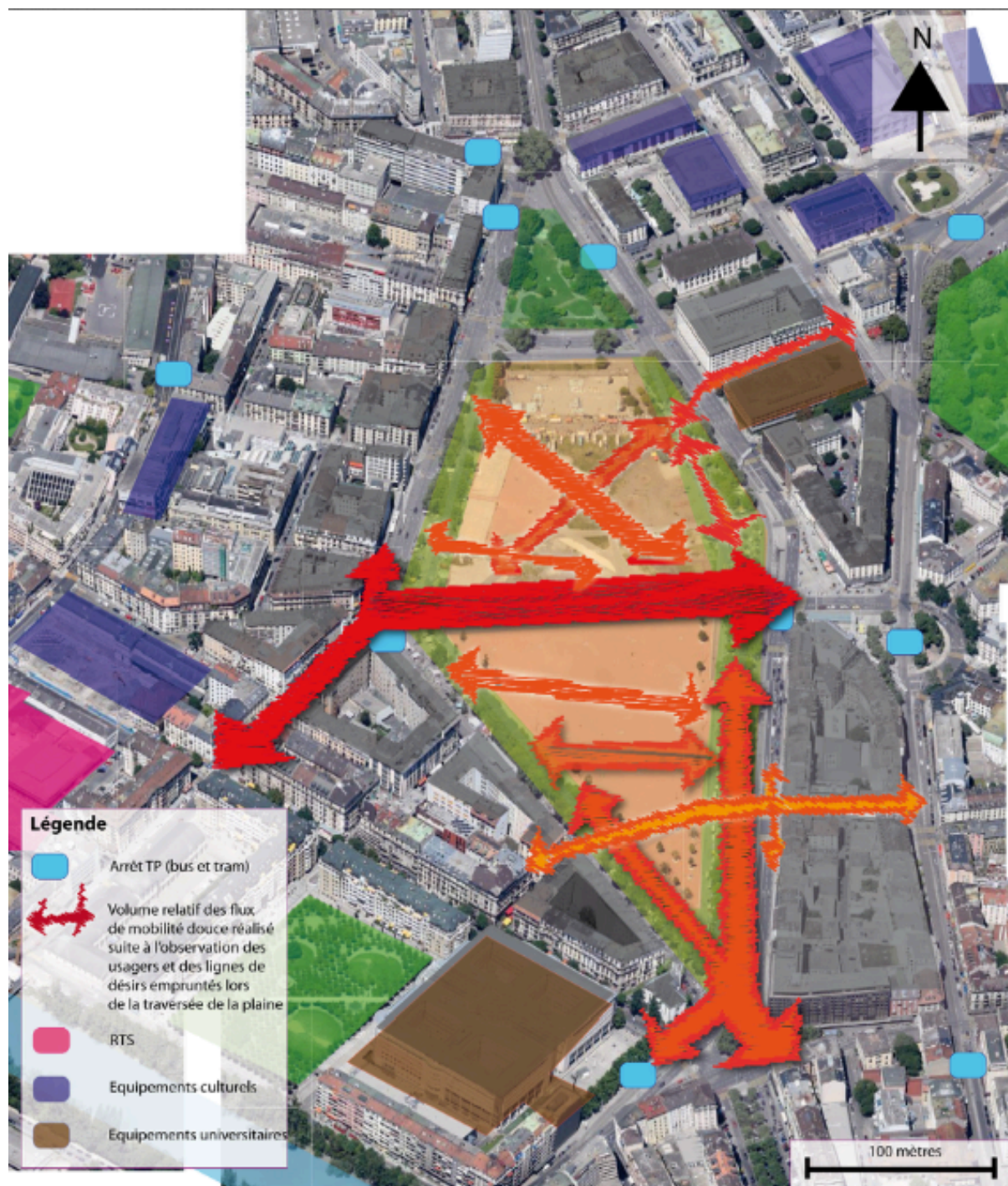


Figure 8 Tropismes urbains et volume relatif des flux de mobilité douce sur la plaine de Plainpalais (le jour) (fond de carte : <https://maps.google.com>)

La place de Plainpalais est un exemple d'un espace pouvant gérer des flux denses grâce à la présence d'équipement sportifs (skate-park, boudrome et parc à jeux), à l'organisation d'activités commerciales hebdomadaires très appréciées par les genevois (marché aux puces et marchés aux fruit et légumes) en plus des activités éphémères (cirques, luna park, festival de musique, etc.). De plus, il

faut ajouter qu'aux alentours de la place il y a la présence de quartiers denses (Plainpalais et Jonction), d'emplois (quartier des banques, Radio Télévision Suisse, administrations publique, l'Hôpital de Genève, Rolex, GHI, etc.), d'équipement culturels (musées, théâtres, etc.), d'équipements pour les loisirs (bars, restaurants, etc.) en plus de la présence de centres de formation universitaires (UniMail, UniDufour, Sciences II et UniBastions). Toutes ces activités permettent d'attirer une population hétéroclite comprenant tous les horizons culturels, professionnels et toutes les générations. Cet espace est effectivement traversé par des flux de H.-U.-C., soit pour se déplacer d'un endroit à l'autre de la place (en tant que espace de transit à pied, trottinette, à vélo, etc.), soit pour se reposer entre deux déplacements, soit comme destination finale pour la pratique d'activités (manger, discuter, jouer, etc.).

Cet espace s'inscrit ainsi dans la logique d'un espace multifonctionnel ; il permet effectivement d'accueillir des activités multiples (marchés, cirques, festivals de musique, évènements sportifs) grâce à un aménagement propice de l'espace tout en favorisant la mobilité, nouveau critère d'urbanité, et une excellente accessibilité en terme de transports en commun, afin d'éviter d'avoir des captifs, c'est-à-dire « *les habitants mis hors la circulation généralisée et qui, par là, se retrouvent privés, aujourd'hui plus qu'hier, des ressources multiples et toujours changeantes qu'offre l'urbanité* »<sup>192</sup>.

### Accessibilité

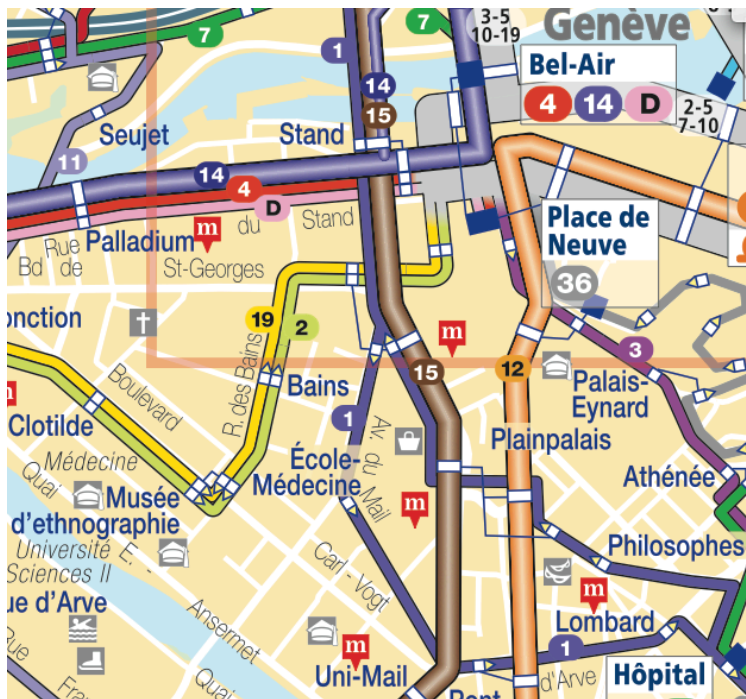


Figure 9 Transports publics genevois à proximité de la Plaine de Plainpalais (tirée de [http://www.snotpg.ch/plans/2011/tpg\\_plan\\_urbain\\_2012.pdf](http://www.snotpg.ch/plans/2011/tpg_plan_urbain_2012.pdf))

La bonne accessibilité de la place pour les transports individuels (parking souterrain et places de parking dans les quartiers environnants) et surtout la bonne desserte en transports publics (tram et bus) font de cet espace public une centralité importante pour la ville de Genève et pour l'ensemble de l'agglomération. Le système des transports publics genevois est concentré sur des noeuds centraux. La ligne 15 (Grand-Lancy / Avanchets jusqu'à la place des Nations), la ligne 12 (qui relie Annemasse / Chêne-Bourg et

<sup>192</sup> Dubois-Taine, G., & Chalas, Y. (1997). *La ville émergente*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube, p.95 ;

Carouge), les bus qui couvrent le secteur de l'hôpital, tout comme Onex et Bernex et la proximité et facilité d'accès aux points de transbordement de Bel-Air et de la Gare Cornavin qui permettent de se relier à l'agglomération toute entière.

### *Les temporalités urbaines*

Les temporalités de la plaine de Plainpalais sont complexes. Ce lieu public est investi par une multiplicité d'usages (commerciales et ludiques), et ce, tout au long de l'année. Ceci fait de cette place un espace central de l'agglomération genevoise, voire pour l'ensemble de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise (le « Grand Genève »). Le revêtement de la place permet une utilisation de cet espace public par tout type de météo, ce qui a été rendu possible grâce au nouveau drainage réalisé sur la place. En effet, ce revêtement permet d'accueillir différentes activités sans qu'il y ait une réelle dégradation du sol, et sa remise en état est en outre très facile. Cela permettra d'organiser des activités multiples sur la place en permettant l'investissement de celle-ci par des activités festives de tous horizons. Cela fait-il partie des nouvelles politiques publiques urbaines de la « commercialisation des espaces publics » ? C'est un phénomène qui est lié aux phénomènes de *festivalisation* qui investissent de plus en plus les villes européennes et mondiales. Il y a aussi des temporalités qui varient entre le jour et la nuit. En effet, la journée il y a des densités plus fortes que la nuit (engendrés par la présence de beaucoup de bureaux et autres institutions génératrices d'emplois) (voir figure 8). Quant à la nuit, il y a surtout des flux de passage dans la partie centrale de la plaine afin de se diriger soit vers les transports publics (reliant l'ensemble de l'agglomération), soit pour se diriger vers la rue école de Médecine, qui est prisée par les jeunes et les moins jeunes comme un endroit de restauration et de bar caractérisé par une forte intensité urbaine.

Un autre phénomène qui touche Plainpalais est le phénomène du *deal* (de la vente de drogue) qui affecte surtout la partie nord-ouest ainsi que les quartiers à proximité immédiate. Ceci donne l'impression à certaines personnes d'un manque de sécurité et l'idée d'un dysfonctionnement de l'espace public.

Les temporalités urbaines et les différentes intensités générées par les activités marchandes, festives et événementielles créent des temporalités et des intensités urbaines changeantes. Ces évolutions d'appropriation, d'intensités d'utilisation et de « publics » changent au cours même de la journée, de la semaine, des saisons et des années. Les facteurs météorologiques et climatiques (la durée du rayonnement solaire) influencent aussi les phénomènes d'appropriation.

A l'échelle hebdomadaire, il y a des activités commerciales fixes tout au long de l'année, tels que les marchés :

- marchés aux puces et brocante (le mercredi et le samedi et chaque premier dimanche du mois) ;
- le marché aux fruits et légumes et des produits manufacturés (le mardi, le vendredi et le dimanche) ;

Ces activités marchandes attirent surtout les habitants ou les travailleurs des quartiers environnants. Le marché aux puces a un rayonnement plus large ; il est davantage un évènement d'agglomération. Ces manifestations attirent donc des publics différents, ils ont des intensités et des publics changeants. Par exemple, les habitués du marché aux puces arrivent à l'ouverture, car de leur avis d'« expert », les produits intéressants disparaissent rapidement. A d'autres moments, il y a les flâneurs qui se baladent pour profiter du beaux temps, pour chercher avec un œil distrait des objets intéressants, ou encore pour trouver l'occasion d'une discussion, etc.. A la fermeture des marchés, l'espace devient un espace de flux, de détente là où se trouvent des bancs pour s'asseoir. Les activités ludiques du boulo-drome et du skate-park sont investies par des publics différents (en passant des jeunes aux moins jeunes) selon des temporalités urbaines différentes, telles que les heures de la journée, s'il y a des vacances scolaires, les horaires d'ouvertures et de fermeture des écoles, les horaires de travail ou de magasins, etc.. Par la suite, il y a des des manifestations ou évènements annuels comme les cirques (Knie, Nock et cirque de Noël), des évènements organisés par des services de la ville (festival des sports urbains, la fête du premier août, le Nouvel An, la fête de la danse, etc.), les fêtes foraines deux fois par année et des évènements ponctuels tels que les championnats du monde de VTT. Ce à quoi il faut ajouter le marché aux puces à l'échelle de l'année, qui font de cet espace un véritable « équipement d'agglomération » en permettant d'attirer des publics différents de l'ensemble de l'agglomération et de France voisine. Cela permet un certain déploiement de l'altérité et une mise en « confrontation » de personnes issues des différents quartiers de la ville, d'autres communes, cantons ou nations.

### *L'art dans l'urbain*

Les toits des bâtiments autour de la plaine se caractérisent par la mise en place d'un projet artistique financé par les fonds municipaux d'art contemporain et le fond cantonal d'art contemporain. Ce projet artistique inséré dans le paysage urbain s'appelle « Néon Parallax », et a l'ambition de se poser en antithèse à la Rade en visant sa critique et des enseignes lumineuses marchandes des hôtels de luxe, des banques ou encore des horlogers.





Figure 10 Œuvres présents du projet Neon Parallax (<http://www.ville-ge.ch/culture/neons/>)

L'intérêt d'une telle démarche réside dans l'occupation des toits des immeubles à travers des enseignes lumineuses réalisées par neuf artistes, sur la base d'un concours public ou sur invitation. Cette démarche se veut d'être une critique aux enseignes poussant à la marchandisation et la commercialisation de l'image de la rade ;

alors que les enseignes artistiques

caractérisant la plaine de Plainpalais pourraient pousser à un nouveau regard et à un questionnement des usagers. L'avantage de cette démarche artistique réside dans le fait qu'elle n'exploite pas les surfaces au sol, (qui est une ressource rare et chère à Genève), grâce à l'utilisation des toitures mises à dispositions par les propriétaires des immeubles sur une durée de 10 ans.

### Réseau d'espaces publics

La plaine de Plainpalais s'insère dans un réseau d'espaces publics à une plus grande échelle (figure 11). En effet, à proximité de cet espace d'agglomération, il y d'autre espaces publics ayant une importance majeure pour la ville entière. Il y a la place de Neuve qu'on peut considérer comme l'« équipement culturel » de l'agglomération, ayant à ses alentours le musée Rath, le conservatoire de musique et le Grand Théâtre (en plus de la maison des arts du Grütli et le Victoria Hall dédié à la musique classique). Le parc des Bastions a une fonction historique (de mémoire) et touristique du fait de la présence du mur des réformateurs (le rendant un lieu incontournable de Genève) et une fonction de délasserment, en étant une oasis de nature dans un milieu urbain très dense. Juste à côté de ces espaces, il y a la vieille ville, avec ses rues en partie piétonnes. Le rond-point de Plainpalais joue le rôle de plateforme de transbordement des usagers des transports publics vers diverses parties de l'agglomération.

Dans une ville très dense comme Genève, ces espaces centraux répondent à la double logique : de

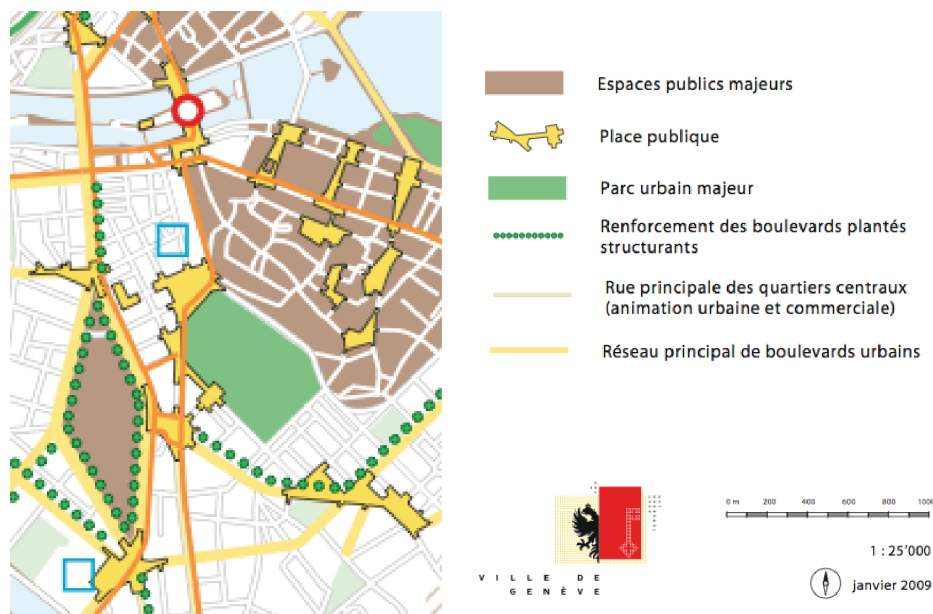


Figure 11 Réseau d'espaces publics (tiré du PDCOM Genève 2020, pp.101-102 modifié)

marketing urbain d'un côté, et de préservation du cadre de vie des habitants de l'autre. Pour la première logique, la volonté est de garantir et de maintenir une animation ou encore de la renforcer, comme cela fut réalisé sur la plaine avec la mise en fonction de deux

buvettes. En effet, l'attrait touristique des ces espaces publics centraux est très important.

### *Les fonctions de la plaine de Plainpalais*

La plaine de Plainpalais est un espace public qui recouvre donc plusieurs fonctions :

- Tout d'abord une fonction commerciale pour l'accueil des activités marchandes (aux abords de la place sur le mail) et les activités saisonnières (qui occupent la place centrale normalement dégagée et vide) ;
- Une fonction qui mêle la fonction commerciale et la fonction sociale. En effet, cet espace est un lieu de rencontre, et c'est une volonté politique de renforcer le pôle social. Cela a été réalisé en misant sur la présence d'aménagements tels que des bancs, des fontaines d'eau et des tables qui permettent aux personnes de rester dans l'espace ;
- Une autre variante de la fonction sociale est la fonction ludique, qui permet d'attirer des publics d'âges différents. La partie ludique se trouve à la pointe nord de la plaine, et l'on peut donc la voir comme un parcours de vie qui recueille en lui différents problèmes et défis qui évoluent selon les âges et les intérêts personnels. En effet, il y a les jeux pour les enfants (bac à sable avec point d'eau, des infrastructures pour escalader, grimper, travailler l'équilibre, adaptés à différents catégories d'âges ; puis il y a le skate-park qui recueille un public

jusqu'aux jeunes adultes (30 ans environ) et puis le boulo-drome qui attire un public de tout âge ;

- Une fonction secondaire est directement liée à sa position favorable dans le réseau de transport et de sa position centrale. Les milliers de personnes qui traversent chaque jour la place démontrent de l'importance de cet espace de transbordement qui permet de relier différents espaces entre eux. Une majorité des personnes ont un temps de résidence très court lié à la traversée de la place pour se rendre d'un point A à un point B.
- Une fonction commémorative : la présence du monument rappelant la tuerie des 17 manifestants par les recrues de l'armée ;

La plaine est donc un équipement qui touche toutes les échelles ; de la petite échelle à la grande. Une bonne partie des usagers devraient être les habitants des quartiers proches, mais la bonne localisation en termes de transports publics et la présence d'institutions privées et publiques générant beaucoup d'emplois font de cette place publique un lieu presque incontournable à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. En effet, cet espace public joue son rôle, car il interagit avec les différentes composantes la ville avec les quartiers directement à proximité qui probablement exploitent l'espace à des fins ludiques, de détente, de transit ou marchande hebdomadaires. Mais ces mêmes fonctions peuvent être exploitées par des personnes provenant d'autres quartiers de la ville. D'une part pour exploiter les aménagements récents (probablement surtout des jeunes pour le skate-park). D'autre part, les personnes travaillant ou étudiant à proximité utilisent l'espace en tant que lieu de transit pour aller travailler ou étudier, comme lieu de détente entre les pauses de travail ou après le travail (manger, lire, se relaxer) ou encore comme lieu de sociabilité pour connaître d'autres personnes. Les longues tables permettent d'avoir des espaces de qualité pour prendre la pause ou encore pour engager des discussions. De plus, occasionnellement il y a des événements qui ont un rayonnement plus large ; régional, suprarégional (cirque Knie, luna park ou grandes manifestations organisées par la ville) ou encore mondial (championnat du monde VTT), qui permettent d'attirer des publics hétérogènes. L'espace en tant que tel répond donc au postulat de base qu'un espace public nécessite, c'est-à-dire l'altérité.

## Politiques publiques, cadre réglementaire et législatif

L'aménagement du territoire et du développement urbain sont des compétences de l'Etat de Genève et non des autorités communales comme dans tous les autres cantons suisses (sauf Bâle-Ville). Les autorités communales disposent d'un « *pouvoir de conseil et de préavis* »<sup>193</sup>, et pour plus de cohérence, elles sont insérées dans les comités de pilotage (COPIL) pour les projets touchant leur territoire communal.

Les PDCn (Plan Directeur Cantonal) et PDCom (Plan Directeur Communal) fixent les lignes directrices et les orientations de développement du canton et de la commune pour les prochaines décennies, et ce dans une optique de développement durable et de renouvellement urbain : horizon 2030 pour le canton et 2020 (voir 2025) pour la commune. Le PDCcom est validé par le canton et il a donc force obligatoire pour les autorités communales et étatiques (canton).

Dans les lignes directrices du PDCom on remarque qu'il y a une volonté des autorités politiques de rendre les espaces publics plus agréables à vivre et plus conviviaux.

### Cadre législatif

Les questions de la concertation ou de la participation sont inscrites aux niveaux cantonaux et communaux : dans les textes législatifs (la constitution de la République de Genève) aussi bien que dans les lignes directrices de développement à travers les différents Plan Directeurs (communaux et cantonaux). Même si la réalisation des procédures diffère entre ces deux échelons administratifs, c'est la constitution même qui définit cette différenciation des procédures dans les cadres légaux :

- **échelle cantonale** : dans la constitution cantonale, il y a la prise en compte de dispositifs permettant l'information, la consultation et la concertation de la population civile (art. 11, al. 1), et pour les questions de l'organisation territoriale le canton tient en compte (du point de vue législatif) les conséquences de ses décisions et activités sur les communes (art. 135, al.1), en mettant en place des dispositifs de concertation du début de la procédure de planification jusqu'à la prise de décision (art. 135, al. 2). Les autorités et les services cantonaux doivent essayer de mettre en place une collaboration institutionnelle transfrontalière avec la participation des collectivités publiques et des milieux socio-économiques et associatifs (art. 145, al 2). La constitution genevoise prévoit aussi une aide à l'intégration des personnes étrangères afin d'assurer une meilleure cohésion sociale (art. 210, al. 1), et dans la même optique, elle permet de nouer des partenariats avec des organisations de la société civile organisée fournissant des activités d'intérêt générale (art. 211, al. 3) ;

---

<sup>193</sup> Ville de Genève (2009), *Plan directeur communal : Genève 2020, renouvellement durable d'une ville centre*, p. 68 ;

- **échelle communale** : l'article 134 encourage les autorités communales et leurs administrations à faire participer la population à l'élaboration de la planification et aux décisions communales, et lors de la prise de décision, les communes ont l'« obligation » de rendre compte de cela aux habitants.

### *Cadre réglementaire : le plan directeur*

#### Canton

Lorsqu'on observe le plan directeur cantonal (PDCn) horizon 2030, on remarque que le canton veut la mise en place de procédures de concertation respectueuse des différents partenaires impliqués dans le projet, et surtout des communes, afin de réaliser des espaces publics de qualité<sup>194</sup>. L'objectif du plan directeur fixe les orientations souhaitées de développement et des « zones cibles » ou « stratégiques » de développement à l'échelle du canton (selon des critères de localisation, d'offre en transports publics actuelles ou futures, etc.).

Comme anticipé en début du chapitre 1.3, le canton de Genève est soumis à des pressions économiques et sociales de tous bords. La montée des inégalités, la dégradation du cadre de vie dans les quartiers centraux, la pression sur le marché immobilier, etc., deviennent des enjeux majeurs des lignes directrices cantonales, qui prennent conscience de la nécessité d'une véritable politique de la ville (axée sur l'éducation, le logement, la culture, l'intégration et la sécurité) afin de créer des espaces plus agréables à vivre, de qualité, et favorisant le sentiment identitaire et d'appartenance au lieu de vie<sup>195</sup>. « *Penser qualité de la vie, cela signifie que l'on ne veut plus subir la ville, mais la construire comme un lieu de vie, de partage et de civilisation, pour cultiver le plaisir de vivre ensemble* »<sup>196</sup>. Ceci est une des responsabilités des communes car « *c'est bien à la commune de résidence qu'il appartient d'offrir un cadre favorable au maintien du lien social entre ses habitants* »<sup>197</sup>. La mise en place de la Loi sur la cohésion sociale en milieu urbain va dans cette direction, mais pour les autorités cantonales cela doit trouver son inscription en amont, c'est-à-dire dans les principes directeurs d'urbanisme. Ces stratégies d'action doivent donc passer par l'architecture et l'urbanisme. Le PDCn a développé à cette fin une fiche d'action (A10) « Développer et valoriser les espaces publics d'importances cantonale » visant à « *accompagner et structurer la croissance urbaine en créant des nouveaux espaces publics*

---

<sup>194</sup> Département de l'urbanisme (2012), *Genève, Plan Directeur 2030*, Genève : République et Canton de Genève, p. 7 ;

<sup>195</sup> *ibid.*, p. 11 ;

<sup>196</sup> *ibid.*, p. 11 ;

<sup>197</sup> *ibid.*, p. 28 ;

*majeurs et en améliorant les espaces publics existants* »<sup>198</sup>. Les autorités cantonales définissent les espaces publics d'importance cantonale comme étant « *les lieux publics qui jouent un rôle particulier dans le fonctionnement de l'agglomération et dont le rayonnement va bien au delà du secteur dans lequel il se situent. Ces lieux ont une fonction de repère urbain et doivent posséder une identité forte* »<sup>199</sup>. L'offre d'espaces publics de qualité, différenciés, offrant des usages variés, adaptés à des publics différents vise à donner une nouvelle vision de l'urbain aux habitants afin que les espaces publics ne représentent plus le plus court chemin entre sa propre voiture jusqu'à chez soi<sup>200</sup>. Toujours dans la fiche A10, on reconnaît que les espaces publics actuels ne sont pas adaptés à la diversité des usages et qu'ils sont souvent insuffisamment valorisés. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de « *procéder préalablement à une analyse fine des besoins, de sorte à réaliser des espaces publics qui puissent accompagner le développement urbain en contribuant à la qualité de vie, à l'animation et la mise en valeur des futurs quartiers* »<sup>201</sup>. Pour ces raisons il faudra occuper l'espace de manière plus novatrice et créative, ce que les démarches de concertation développées par l'Office d'Urbanisme pourraient permettre de réaliser. Ceci « *devra s'accompagner de propositions de réformes législatives visant à accorder plus de liberté à la création, à la condition de répondre aux ambitions de qualité des espaces publics, de qualité des aménagements paysagers, de connexion aux axes de transports privés ou collectifs* »<sup>202</sup>.

Une technicienne du canton nous informe que les processus de concertation mis en place dans le cadre des grands projets relèvent surtout de pratiques liées à la concertation qui ne sont pas réalisées avec la population elle-même, mais avec ses représentants de la société civile organisée représentant des intérêts thématiques spécifiques (associations de la mobilité douce, associations des automobilistes, associations de quartier, associations de malvoyants, etc.). La concertation de ces associations d'intérêts spécifiques permet la réalisation d'une maîtrise d'usage nourrie par le « *processus d'élaboration en images et en pratiques du territoire, elle contribue à la qualité des projets* »<sup>203</sup>.

Cette démarche est organisée sous la forme de tables rondes où il y a les milieux associatifs et les conseillers municipaux des communes concernées, c'est-à-dire les représentants choisis par la population. Ces tables rondes sont transversales et touchent tous les sujets/thématiques du projet, de la mobilité, l'environnement, l'économie, etc.. L'objectif de la démarche est de récolter les oppositions,

---

<sup>198</sup> République et Canton de Genève (2013), *Plan directeur cantonal 2030*, Genève : Département aménagement du territoire et urbanisme, p. 103 ;

<sup>199</sup> *ibid.*, p. 105 ;

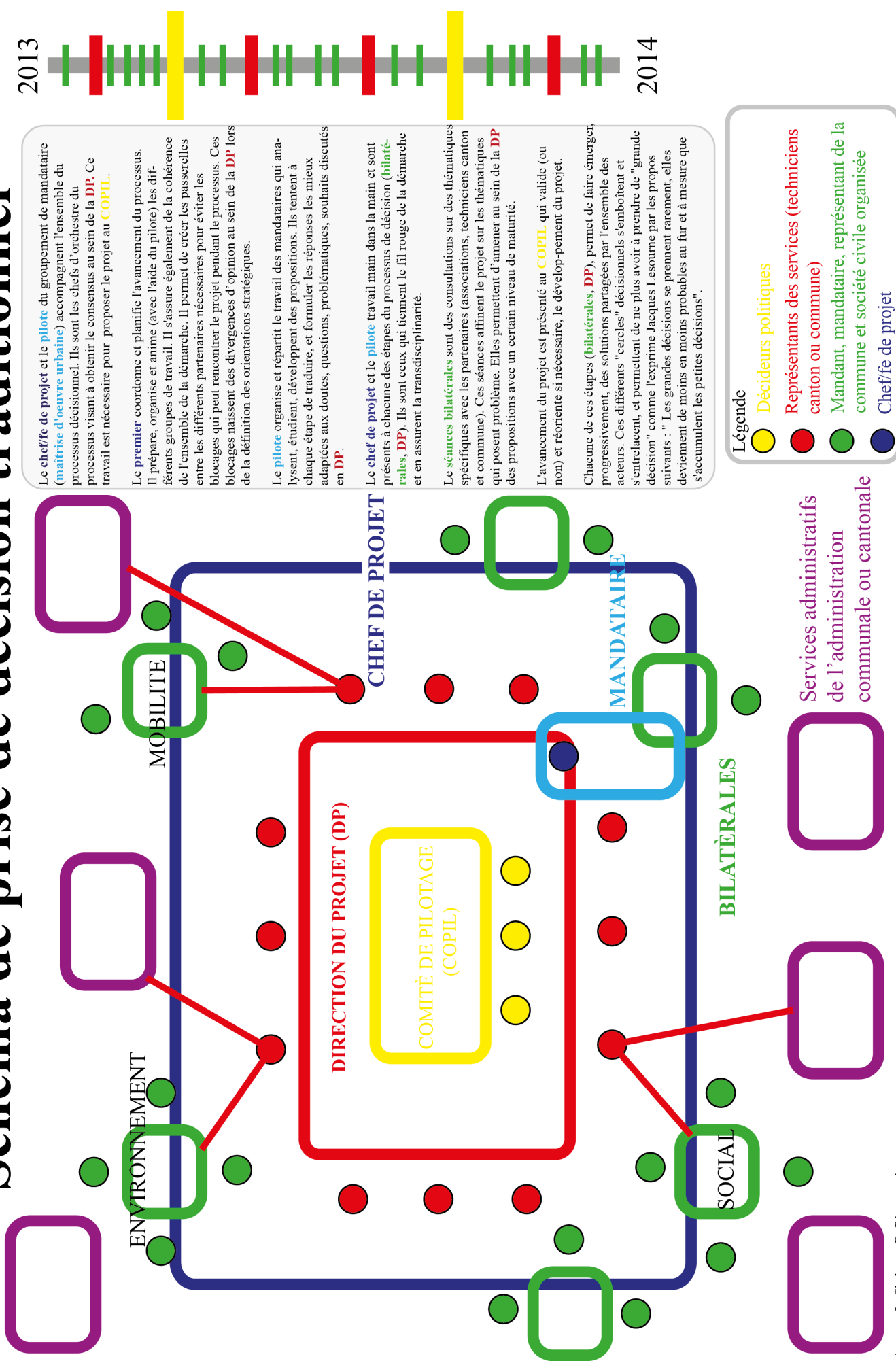
<sup>200</sup> Département de l'urbanisme (2012), *Genève, Plan Directeur 2030*, Genève : République et Canton de Genève, p. 25 ;

<sup>201</sup> République et Canton de Genève (2013), *Plan directeur cantonal 2030*, Genève : Département aménagement du territoire et urbanisme, p. 105 ;

<sup>202</sup> Département de l'urbanisme (2012), *Genève, Plan Directeur 2030*, Genève : République et Canton de Genève, p. 26 ;

<sup>203</sup> République et Canton de Genève (2013), *Méthode. Grands projets. La démarche*, Genève : département de l'Urbanisme, p. 1 ;

# Schéma de prise de décision traditionnel



Le **chef/fe de projet** et le **pilote** du groupement de mandataire (**maîtrise d'oeuvre urbaine**) accompagnent l'ensemble du processus décisionnel. Ils sont les chefs d'orchestre du processus visant à obtenir le consensus au sein de la **DP**. Ce travail est nécessaire pour proposer le projet au **COPIL**.

Le **premier** coordonne et planifie l'avancement du processus. Il prépare, organise et anime (avec l'aide du pilote) les différents groupes de travail. Il s'assure également de la cohérence de l'ensemble de la démarche. Il permet de créer les passerelles entre les différents partenaires nécessaires pour éviter les blocages qui peuvent rencontrer le projet pendant le processus. Ces blocages naissent des divergences d'opinion au sein de la **DP** lors de la définition des orientations stratégiques.

Le **pilote** organise et répartit le travail des mandataires qui analysent, étudient, développent des propositions. Ils tentent à chaque étape de traduire, et formuler les réponses les mieux adaptées aux doutes, questions, problématiques, souhaits discutés en **DP**.

Le **chef de projet** et le **pilote** travaillent main dans la main et sont présents à chacune des étapes du processus de décision (**bilatérales**, **DP**). Ils sont ceux qui tiennent le fil rouge de la démarche et en assurent la transdisciplinarité.

Les **séances bilatérales** sont des consultations sur des thématiques spécifiques avec les partenaires (associations, techniciens canton et commune). Ces séances affinent le projet sur les thématiques qui posent problème. Elles permettent d'amener au sein de la **DP** des propositions avec un certain niveau de maturité.

L'avancement du projet est présenté au **COPIL** qui valide (ou non) et réoriente si nécessaire, le développement du projet.

Chacune de ces étapes (**bilatérales**, **DP**), permet de faire émerger, progressivement, des solutions partagées par l'ensemble des acteurs. Ces différents "cercles" décisionnels s'emboîtent et s'entrelacent, et permettent de ne plus avoir à prendre de "grande décision" comme l'exprime Jacques Lesoume par les propos suivants : " Les grandes décisions se prennent rarement, elles deviennent de moins en moins probables au fur et à mesure que s'accumulent les petites décisions".

## Légende

- Décideurs politiques
- Représentants des services (techniciens canton ou commune)
- Mandant, mandataire, représentant de la commune et société civile organisée
- Chef/fe de projet

Services administratifs de l'administration communale ou cantonale

les points de convergence entre canton, représentants de la population et les expertises d'usage. La direction de projet analyse ces données et estime leur pertinence. Cette démarche permet de nourrir et d'enrichir le projet et les études annexes (diagnostic, études de faisabilité, études générales, etc.) aux différentes étapes du projet afin d'éviter, dans la mesure du possible, d'éventuelles oppositions futures. A partir de ces éléments, des recommandations sont par la suite données au COPIL par la direction du projet (le maître d'œuvre).

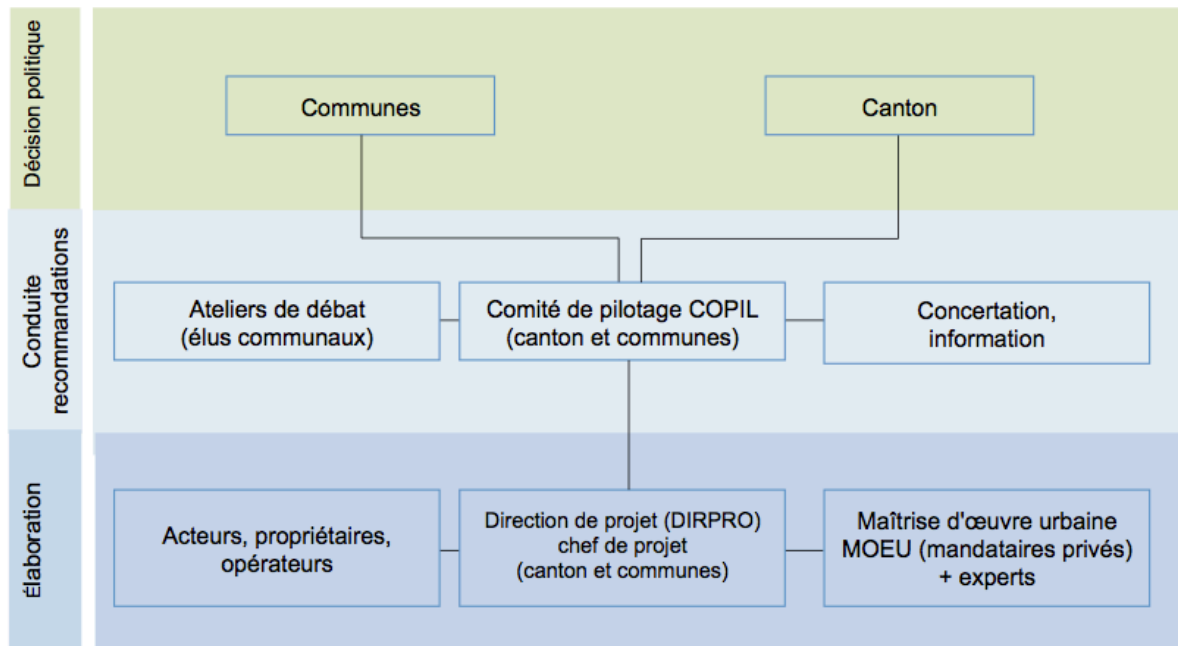


Figure 12 Pilotage dans le grands projets (tirée de : République et Canton de Genève (2013), *Méthode. Grands projets. La démarche, Genève : département de l'Urbanisme, p.4*)

La direction du projet est formée par une représentation en partie égales des représentants du canton et des communes concernées et il «*formule des recommandations aux autorités politiques, en s'appuyant sur l'expertise des mandataires professionnels et sur les actions de concertation (atelier de débat, tables-rondes, informations publiques, etc.)*»<sup>204</sup>. Mais la décision finale émane des autorités politiques présentes dans le COPIL, et la concertation des 'représentants' de la population revêtu d'une aide à la décision pour les acteurs politiques (cantonaux et communaux), mais n'est en aucun cas une obligation. La population en tant que telle est informée du projet lors des séances d'information publique qui résument les volontés des autorités communales et cantonales présentes dans le COPIL. Ce sont des séances de questions-réponse qui permettent de souligner les possibles difficultés que le projet va rencontrer.

<sup>204</sup> *ibid*, p. 4;



## Commune

Les stratégies du PDCom s'inscrivent dans plusieurs priorités où l'on remarque une volonté des autorités politiques d'avoir une ville plurielle et solidaire selon les trois piliers du développement durable (économique, environnemental et social), ce qui se concrétise par les engagements de la charte d'Aalborg (chapitre 2.5 du plan directeur communal). La volonté est d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants qui sont actuellement soumis à une multitude de nuisances liées au trafic routier (nuisances sonores et pollutions), aux fortes densités et aux problèmes de logement (avec des risques importants de *gentrification* dans différents quartiers de la ville).

Les enjeux étant multiples, les stratégies du PDCom (également à travers des mesures mises en place par le biais des Agendas 21) sont également diverses et complexes et essaient de répondre de manière concrète à ces enjeux, dont la ville phare du canton et de l'agglomération est soumise. Le but étant de favoriser un développement plus équilibré à l'échelle de la ville et de l'agglomération, en termes de développement économique, social et environnemental. Ces différents enjeux demandent donc de nouvelles approches stratégiques de la ville qui devrait intégrer des approches plus transversales au sein de son administration, tout comme la mise en place d'un cadre d'action avec des instruments et des dispositifs favorisant la planification et la prise de décision. Dans plusieurs points du PDCom, on remarque une volonté des autorités politiques à mettre en place des mesures de consultation ou de concertation afin de considérer l'avis de la société civile organisée, par exemple :

- Dans les projets de rénovation ou de nouvelles constructions du parc immobilier, les autorités expriment une volonté de prise en compte des besoins et recommandations du groupe « habitat seniors » et des normes produites par l'association « Handicapés, Architecture et Urbanisme »<sup>205</sup> ;
- Dans l'adoption d'un Agenda 21 en 2001 qui a vu une première phase visant à « *informer, sensibiliser et mobiliser* »<sup>206</sup> le public. Dès lors, les autorités politiques veulent aussi s'engager (en plus des dix engagements d'Aalborg) à « *identifier les enjeux de développement avec une population locale* » et à « *anticiper le suivi d'exécution en proposant un cadre d'évaluation* »<sup>207</sup> .
- Dans le chapitre 2.5 (Stratégies pour la durabilité) qui comprend 10 thèmes dont celui de la gouvernance urbaine, visant à mettre en place un dispositif de démocratie participative dans les processus de prise de décision. Cela se traduit par le développement de « *modèles*

---

<sup>205</sup> Ville de Genève (2009), *Plan directeur communal : Genève 2020, renouvellement durable d'une ville centre*, p. 28 ;

<sup>206</sup> *ibid.*, p. 40 ;

<sup>207</sup> *ibid.*, p. 40 ;

*participatifs exemplaires avec les habitants dans les processus de planification (voir chapitre 2.1) ; de « stimuler les facteurs de cohésion sociale par des actions d'aménagement et valoriser l'appropriation du territoire par ses habitants (voir fiche A1 urbanisme-habitants) et de « stimuler la participation citoyenne en développant les contrats de quartiers »<sup>208</sup> ;*

- Dans la fiche A1 (Un urbanisme au service des habitants) : *« l'aménagement du territoire ne suffit pas à garantir une cohésion sociale, mais peut en être un facilitateur, un partenaire dans des démarches plus collectives et ouvertes. Inversement, c'est sur le territoire que se manifestent le plus visiblement les stigmates d'éventuels troubles sociaux »<sup>209</sup>. L'objectif de cette politique est de renforcer la cohésion sociale en exploitant des facteurs poussant à un empowerment de la population. La volonté est de :*
  - *« renforcer le sentiment d'appartenance »<sup>210</sup> à son lieu de vie afin qu'il y ait une sorte d'autocontrôle de l'espace, et/ou pour créer des masses critiques dans les quartiers où il n'y a pas assez d'habitants pour faire une telle démarche ;*
  - *Rendre les institutions plus dynamiques et réactives afin de répondre « aux demandes des habitants exposés à une pression urbaine ou sociale »<sup>211</sup> ;*
  - *« impliquer les habitants dans les décisions concernant leur territoire de vie, stimuler les processus communautaires en organisant la construction de projets compatibles avec les capacités d'aménagement de la collectivité »<sup>212</sup>.*

Ces différentes volontés nécessitent de meilleures synergies horizontales au sein de l'administration publique (entre les Départements et entre les services) et des synergies verticales profitant des compétences sociales des personnes travaillant pour l'administration, mais en faisant cela directement avec les personnes « de terrain », qui sont spécialisées (éducateurs de rue, travailleurs sociaux) et non spécialisées (employés de la voirie, jardiniers du SEVE)<sup>213</sup> et qui connaissent donc la situation du terrain.

La ville est propriétaire de son espace public, *« qui représente une surface et une somme d'enjeux considérables (par exemple ponts, fontaines, monuments, chaussés et trottoirs, mobilier urbain, alignements d'arbres, etc.) »<sup>214</sup>. Ces espaces publics dépendent au niveau de leur conception, de leur planification et de leur exploitation des différents départements et services composant l'appareil administratif de la ville (service urbanisme, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, service*

---

<sup>208</sup> *ibid*, p. 122 ;

<sup>209</sup> *ibid*, p. 163 ;

<sup>210</sup> *ibid*, p. 163 ;

<sup>211</sup> *ibid*, p. 163 ;

<sup>212</sup> *ibid*, p. 163 ;

<sup>213</sup> *ibid*, p. 165 ;

<sup>214</sup> *ibid*, p. 64 ;

du génie civile, services culturels, service du domaine public, etc.). Pour la ville de Genève, ces espaces peuvent être des espaces verts ou minéraux. Ce qui définit ces lieux est leur accessibilité, leur utilisation et leur perception par le public<sup>215</sup>. Le chapitre 2.3 (Stratégie de l'espace public) vise à une redynamisation et une mise en valeur de la ville-centre dans une optique de marketing urbain, afin de maintenir l'attrait de la ville de manière durable<sup>216</sup>. Le creusement des écarts entre les différentes catégories sociales et générationnelles et leurs conséquences directes sur la cohésion sociale, obligent ainsi les autorités politiques à prendre le dessus et apporter des solutions concrètes. Ceci passe aussi par des stratégies garantissant des cadres de vie de qualité (au niveau sanitaire et des densités) et des espaces publics de qualité. L'aménagement d'espaces publics « *contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants* » et leur appropriation. En outre, ces espaces « *sont garants de la cohésion sociale et sont porteurs de civilité, de convivialité et de sécurité* »<sup>217</sup>.

C'est pour ces différents motifs que « *la démarche de conception et d'aménagement de l'espace public vise à intégrer diverses fonctionnalités et dynamiques territoriales. Elle se fonde sur une logique de transversalité entre les différents acteurs qui ouvrent à la valorisation et la fabrication de la ville. La stratégie de la Ville de Genève vise prioritairement à offrir aux habitants des espaces publics adaptés aux pratiques sociales et au caractère du territoire* »<sup>218</sup> et ceci à travers des conceptions participatives. L'espace public interagit donc à différentes échelles (du quartier, la ville et l'agglomération) et donc sa conception est différente selon les enjeux présents, c'est pour ce motifs que la ville veut identifier « *des lignes directrices d'aménagement dans un schéma d'ensemble cohérent qui tienne en compte des aspects patrimoniaux, sociaux, environnementaux, économiques et fonctionnels* »<sup>219</sup>. La ville s'est dotée d'un plan directeur du mobilier urbain (mesure A2 PDCom : concept directeur du mobilier urbain de la ville de Genève), afin d'avoir des valeurs esthétiques et matérielles cohérentes à l'échelle de la ville. Ce plan directeur sert « *de guide pour les services de l'administration, ainsi que pour les mandataires qui réalisent des projets d'aménagement de l'espace public* »<sup>220</sup>. A cet effet, Marcos Weil nous renseigne que de manière générale « *la pratique de la Ville de Genève consiste à fournir un cahier des charges assez précis concernant les matériaux et le mobilier urbain 'admis'. Cette volonté d'une certaine unité dans les choix des matériaux pouvant parfois entrer en contradiction, voire en conflit, avec les choix du concepteur du projet. (...). En revanche, la Ville de Genève ne fournit pas un cahier des charges des usages souhaités de l'espace. Définir à qui et à quoi est destiné l'espace revient au concepteur, informé des demandes formulées par*

---

215 *ibid*, p. 91 ;

216 *ibid*, p. 40 ;

217 *ibid*, p. 91 ;

218 *ibid*, p. 91 ;

219 *ibid*, p. 91 ;

220 *ibid*, p. 168 ;

*les groupes d'intérêt, ou issues des processus participatifs* »<sup>221</sup>. Dans les démarches futures, il y a une volonté à mettre en place une promotion des procédures participatives (comme c'est actuellement le cas avec les contrats de quartier de Saint-Gervais et aux Grottes) et d'implication des habitants à travers leur expertise d'usage (« *expertise de l'espace vécu* »)<sup>222</sup>. Au vu des moyens financiers limités, les autorités politiques visent à « profiter » des opportunités (« *événements déclencheurs* ») offertes par les grands projets de renouvellement.

Le PDCom porte une attention particulière aux quartiers centraux (déjà très denses) et aux espaces publics de proximité dans le cas des surélévations. Ceci devrait se traduire dans les quartiers centraux par la préservation « *du cadre de vie par des densités modérées par l'apport d'éléments qualitatifs, notamment en termes d'espaces libres ou verts* »<sup>223</sup> et la valorisation des espaces publics. Par exemple, dans le cas des surélévation, le gain de droit à bâtir issu de cette pratique doit « *créer en contrepartie des espaces publics de proximité en prolongement des logements existants (une terrasse accessible, une cour dégagée, une espace planté, etc.) et ne pas surcharger les équipements et les réseaux existants dans les quartiers* »<sup>224</sup>. « *Pour sa part, la ville de Genève souhaite que d'éventuelles nouvelles constructions dans les secteurs centraux soient conditionnées par des compensations qualitatives sous la forme d'espaces publics, d'espaces libres ou verts, ou d'éléments architecturaux respectant l'échelle humaine et réduisant la perception de la densité* »<sup>225</sup>. Toutes ces stratégies visent donc à améliorer le cadre de vie et le renforcement du lien social, et ceci peut être réalisé avec les habitants, comme dans le cas des contrats de quartier de Saint-Gervais et des Grottes. « *Dans les quartiers centraux il s'agit d'améliorer la qualité de vie de tissus densément bâtis en travaillant avec les habitants sur des projets propres à améliorer la vie quotidienne* »<sup>226</sup>. La volonté est donc d'offrir des espaces publics de proximité diversifiés permettant des usages et des appropriations multiples (plantages, aires de jeux, zone de rencontre) afin d'encourager la proximité et la convivialité<sup>227</sup>.

Le Plan directeur des chemins piétons (PL8) a été développé dès 1995. La volonté de la stratégie des espaces publics est aussi de renforcer et de consolider le réseau des espaces publics à travers l'extension et la mise en place de nouvelles liaisons piétonnes, et en même temps en renforçant les modes de déplacements plus durables en ville (marche à pieds, mobilité douce et transports publics)<sup>228</sup>. La volonté est de récupérer de l'espace « *au profit des piétons pour améliorer à la fois l'image de la*

---

221 Weil M. (2013), *Dossier place !*, Interface n°18 Aménagement des places publiques à Genève, Genève, FAI, p. 12 ;

222 Ville de Genève (2009), *Plan directeur communal : Genève 2020, renouvellement durable d'une ville centre*, p. 94 ;

223 *ibid.*, p. 50 ;

224 *ibid.*, p. 57 ;

225 *ibid.*, p. 67 ;

226 *ibid.*, p. 93 ;

227 *ibid.*, p. 94 ;

228 *ibid.*, p. 93 et 161 ;

*ville son attractivité et sa qualité de vie quotidienne » et de « favoriser le lien social en offrant, à tous les habitants de l'agglomération, un espace collectif attractif »<sup>229</sup>. Mais étant donné l'enchevêtrement des compétences entre les services municipaux et étatiques, la réalisation n'est pas toujours évidente comme le reconnaît déjà le PDCom ; en effet « des réalisations aussi modestes que la création d'un passage piéton réclament souvent des années de négociations avec l'Etat. D'autres aspects corollaires seront encore à affirmer, notamment la prise en compte des personnes en situation de mobilité réduite. Cet objectif requiert en effet, pour être efficace, la convergence d'un ensemble de mesures dépendant de plusieurs acteurs (gestion soigneuse des seuils et des accès au bus, réflexions sur la structure du réseau et des lignes, signalétique, éclairage, bancs et toilettes publiques, temps de passage aux feux, etc.) »<sup>230</sup>*

Le chapitre 3.1 du PDCom (Evaluation et suivi) nous informe que l'évaluation est un instrument permettant d'« améliorer l'efficacité du processus décisionnel »<sup>231</sup> et dans une optique de développement durable, permettant une « gestion efficace ». Une pareille démarche permet d'évaluer si les objectifs visés (par exemple dans le cahier des charges) ont été atteints (ou pas). Elle permet de comprendre d'éventuels défauts ou des aspects positifs du processus ou de l'aménagement entrepris et en tirer des conclusions, si les ressources et moyens déployés ont été utilisés de manière optimale. Mais une démarche d'évaluation nécessite la mise en place d'un système d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et la mise à jour d'une base de données.

### *Politiques urbaines*

Les politiques publiques favorisant le vivre ensemble se structurent sur quatre axes (politiques) d'action : l'intégration (avoir une société solidaire qui essaye d'éviter les exclusion, l'isolement, la précarité, la marginalité, la pauvreté), la solidarité (« un investissement social basé sur des politiques sociales actives, en faveur des plus démunis-es, dans la ville »), l'encouragement à la citoyenneté (mettre en place des nouvelles démarches démocratiques afin de mieux écouter les aspirations des habitants car la « qualité de vie passe par l'autonomie et le développement de ressources dans les quartiers ») et la proximité (le renforcement du lien social dans les quartiers favorisant un meilleur dialogue et de la convivialité entre les différentes générations)<sup>232</sup>.

Les politiques urbaines en Ville de Genève qui m'intéressent le plus dans le cadre de ma recherche sont celles liées à la cohésion sociale en milieu urbain (à travers une politique de proximité et d'encouragement à la citoyenneté) permettant ainsi d'assurer une meilleure manière de vivre

---

<sup>229</sup> *ibid.*, p. 161 ;

<sup>230</sup> *ibid.*, p. 84 ;

<sup>231</sup> *ibid.*, p. 130 ;

<sup>232</sup> Ville de Genève (2009), *Cohésion sociale. Un des piliers du développement durable*, Genève : [demain@genève](mailto:demain@genève), p. 16 ;

ensemble. La ville s'est dotée de plusieurs instruments et dispositifs d'action tel que l'agenda 21, les contrats de quartier ou encore la politique de cohésion sociale en milieu urbain assurée par des acteurs spécialisés (éducateurs et travailleurs sociaux).

### Cohésion sociale en milieu urbain

La nouvelle Loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU) dit dans son premier article qu'elle « a pour but de promouvoir la cohésion sociale en garantissant à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal ». En outre, elle se veut transversale des politiques publiques (art. 3, al. 3), elle s'applique aux différentes échelles pertinentes du canton (du quartier aux portions du territoire cantonale) et elle devrait réunir les différentes politiques sectorielles de la ville et du canton en allant dans des « domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de la formation, de l'accès à l'emploi, de



Figure 13 Thématiques analysées par le CATI-GE (tirée du Rapport 2011 : « Les inégalités territoriales dans le canton de Genève, p.9) »

l'intégration, de la sécurité, du logement, de la mobilité, de l'environnement urbain et du sport » (art.2, al. 2). Cette loi et son règlement d'application nécessitent un cadre permettant la mise en place d'un système d'indicateurs et ceci a été réalisé à travers un partenariat entre le portage politique de ce projet et l'université de Genève. Le CATI-GE (centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève) a construit un système d'indicateurs permettant de rendre compte des inégalités territoriales présentes sur le

territoire du canton. Ceci peut être un outil d'aide à la décision pour les autorités politiques et administratives des communes et du canton, dans un contexte socioéconomique caractérisé par des inégalités. Cette analyse est ponctuelle et ne s'arrête pas seulement à l'échelle communale, mais analyse les inégalités inhérentes à ces réalités en mettant en place des sous-secteurs de manière à mieux cibler les possibles secteurs d'intervention où la politique de cohésion sociale doit se développer de manière prioritaire. L'analyse qui est mise en place considère un spectre large d'indicateurs qui prennent en compte le revenu, l'emploi, l'éducation, la protection sociale, la santé, l'environnement et le logement. Il y a des indicateurs que le CATI-GE définit comme étant :

- **de base (liés au revenu, à l'éducation, au chômage, à l'aide sociale et au logement) :** le revenu annuel brut médian des contribuables imposés au barème ordinaire, le pourcentage

d'effectifs scolarisés d'origine modeste par rapport aux effectifs scolarisés totaux, la part des contribuables à bas revenu, le pourcentage de chômeurs en proportion de la population des 15-64 ans, le pourcentage de bénéficiaires de subsides sociaux en proportion de la population résidente et le nombre de bénéficiaires d'allocations de logement ;

- **complémentaires (liés à la structure de la population, le logement, la sécurité ou encore la santé)** : la densité de la population résidente à l'hectare, le rapport de dépendance des jeunes, le rapport de dépendance des personnes âgées, le nombre de logements HBM (habitation bon marché), le nombre total de réquisitions de police à l'hectare, surcharge pondérale ou obésité et prévalence de la carie à Genève, par écoles primaires.

Ces différents indicateurs permettent donc d'identifier la présence des inégalités et des disparités sociales dans les sous-territoires de la ville et des communes ; et donc à mener à bien des stratégies sociales pour une meilleure cohésion sociale à l'échelle de quartiers, qui d'un point de vue statistique posent problème. Ces résultats en soi ne reflètent pas directement la réalité du territoire, mais en donnent un aperçu qui doit par la suite être vérifié avec la réalité du terrain, à travers un partenariat/collaboration avec les autorités communales et locales. A l'échelle cantonale, on remarque que les communes qui présentent le plus d'indices de précarités sont la ville-centre et sa première

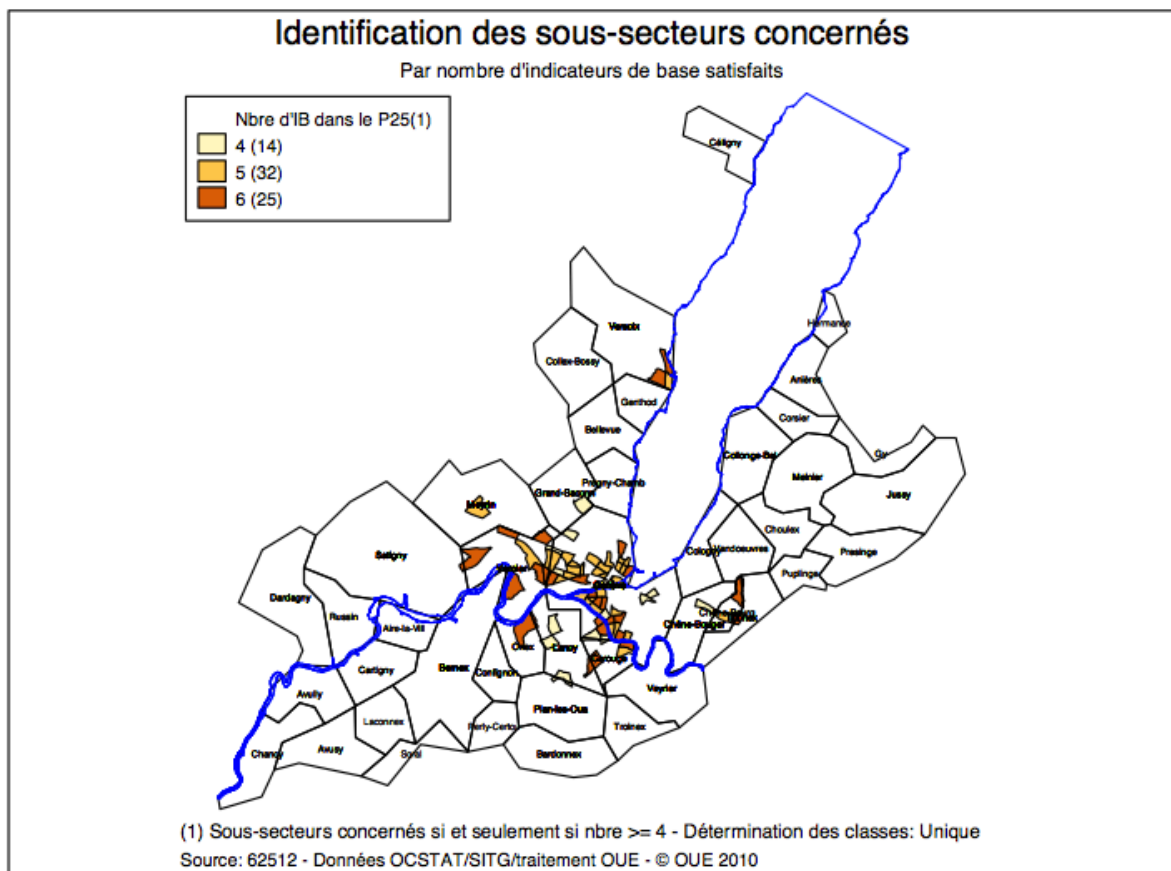


Figure 14 CATI-GE (2011), *Les inégalités territoriales dans le canton de Genève, politique de cohésion sociale en milieu urbain, Rapport 2011, Université de Genève, p. 42*

couronne suburbaine (Carouge, Lancy, Onex, Vernier, Meyrin et Chêne-Bourg). Lors de l'observation des résultats liés aux sous-secteurs, ils montrent que les sous-secteurs qui peuvent être pris en compte pour la politique de cohésion sociale se trouvent à proximité directe de mon terrain d'étude. Les quartiers de Plainpalais et de la Jonction réunissent la majorité des personnes se trouvant dans une situation précaire. Des politiques publiques essayant de renforcer l'*empowerment* et la responsabilisation de la population locale pourraient donc s'avérer utiles pour la création de nouvelles solidarités de voisinage et de nouveaux réseaux d'acteurs.

Ce système d'indicateurs permet de cibler des zones d'intervention pour les différentes politiques sociales de la Ville de Genève menées par les divers services dépendants du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (UAC, service de la jeunesse, etc.). Les éducateurs de rue et les maisons de quartiers ont un public-cible de jeunes (officiellement jusqu'au 25 ans) bien que d'autres générations en fassent partie. L'action des UAC touche la population dans son ensemble et vise à favoriser la participation de la population à la vie de quartier. Mais l'objectif poursuivi par ces institutions (le travail de médiation sociale des éducateurs sociaux) reste assez similaire. Comme nous le souligne de manière perspicace Claudio Deuel « *les travailleurs sociaux de nos villes doivent contribuer à ce mieux vivre ensemble par de petites actions locales qui favorisent le dialogue et la compréhension de l'autre, qu'il soit jeune, étranger, chômeur ou, simplement différent* »<sup>233</sup>. En effet, ils inscrivent leur action de politique sociale de proximité dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, le renforcement des tissus sociaux et la convivialité à travers des projets qui ont un spectre large selon le degré d'intervention et le public-cible. Ces différentes institutions ont le rôle de stimuler les actions collectives et communautaires dans les différents quartiers, à travers le soutien d'initiatives locales permettant à la population (ou aux jeunes selon les services concernés) de gagner en *empowerment* ce qui permet de gagner en confiance dans leurs capacités d'action et au même de temps de favoriser le dialogue et la négociation. L'action publique en ville de Genève se réalise à travers un soutien et un accompagnement lors des différentes démarches nécessaires à réaliser les besoins des acteurs (ou des associations ou des partenaires privés) en permettant ainsi faisant une meilleure cohésion sociale. Les travailleurs sociaux à la délégation de la jeunesse et ceux des UAC permettent de favoriser la création de nouveaux réseaux entre des acteurs qui auparavant ne se connaissaient pas, et partant permettent ainsi de nourrir la vie locale.

#### Petite enfance, jeunesse et loisirs

La ville de Genève met en place une véritable politique de la ville pour les jeunes au travers des actions menées par le Service de la Jeunesse. Ce service a une équipe de travailleurs sociaux « hors murs » qui ne sont pas des assistants sociaux, mais des médiateurs sociaux. Ils ont un rôle de gestion

---

<sup>233</sup> <http://urbanites.rts.ch/invites/les-jeunes-dans-la-ville-par-claudio-deuel/> ;



des conflits d'usage présents dans l'espace public, de stimulation des actions communautaires, et ceci, en allant vers les lieux fréquentés par les jeunes. Le rôle des médiateurs sociaux et leur action sont importants car ils peuvent permettre d'accroître la convivialité au sein des quartiers urbains grâce à une sensibilisation et à une meilleure compréhension des nécessités des différents groupes présents sur le territoire communal. Ces actions permettent un *empowerment* de jeunes (que l'on n'aurait pas avec la repression des comportements deviants) grâce à la communication, l'échange et à un « suivi » éducatif permettant d'accroître chez les jeunes la confiance en soi-même et dans ses moyens. En effet, pour Claudio Deuel (chef du Service de la Jeunesse) il faut faire une action sociale « pour, avec et par les jeunes. Pour, parce que une certaine et minime frange de la jeunesse a besoin d'aide ponctuelle, avec, parce que l'autonomie s'apprend en contact avec des adultes, et par, parce que les jeunes sont des citoyens à part entière et ne demandent qu'à montrer ce qu'ils savent faire et être »<sup>234</sup>.

### Unité d'action communautaire

Le but des UAC est d'encourager l'*empowerment* des H.-U.-C. poursuivant des objectifs « de justice sociale, de solidarité, de démocratie, de répartition plus juste des richesses, d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les peuples »<sup>235</sup>. Les éducateurs (désignés « conseillers/ères en action communautaires ») travaillent sur la mise en réseau des H.-U.-C. à l'échelle du quartier et de la ville à travers un soutien technique, logistique ou organisationnel afin de renforcer les tissus sociaux en mettant en lien les habitants et les associations ayant des intérêts, des passions ou des projets communs. Une action dans cette optique est faite dans un « souci d'éducation et de fonctionnement démocratique, afin de favoriser l'autonomie des personnes et des communautés »<sup>236</sup>. Leurs connaissances du territoire, des communautés locales et des réseaux d'acteurs existants permet la mise en place de ces réseaux d'acteurs, et ces éducateurs hors murs peuvent aider les habitants ou les associations à déployer des ressources (financières, humaines ou logistiques) suffisantes à la réalisation d'un projet ou à la création d'une masse critique permettant la réalisation de celui-ci. La volonté est de donner une nouvelle image aux différents quartiers (car il y en a qui sont vivants et d'autres qui n'ont pas de vie sociale) à travers une stratégie de réappropriation des espaces publics et permettant de lutter contre les phénomènes urbains tels que la dégradation des espaces publics, l'insécurité, l'exclusion sociale, etc. De pareilles stratégies permettent le déploiement de nouvelles relations sociales et de nouvelles relations de voisinage moins basées sur des relations faibles. et renforçant les liens sociaux et les relations de voisinage.

### Espace de quartier

---

<sup>234</sup> *ibid* ;

<sup>235</sup> Ville de Genève (2009), *Cohésion sociale. Un des piliers du développement durable*, Genève : demain@genève, p. 10 ;

<sup>236</sup> *ibid*, p. 10 ;

La ville de Genève met aussi à disposition des espaces de quartier qui ont le but d'offrir aux H.-U.-C. des infrastructures municipales (tels que les crèches, les ludothèques, les restaurants scolaires, des locaux pour des activités culturelles, etc.) et des surfaces (salles de rencontre) qui peuvent être réservées par des associations ou des individuels pour une activité commune à la collectivité. Ces espaces sont importants, car ils peuvent héberger les activités des associations pour une période déterminée en échange d'une contre-prestation en faveur du quartier. L'objectif ultime de ce lieu est de créer de la convivialité ; une rencontre entre cultures, une rencontre entre générations et la « *participation des habitant-es à la gestion des affaires publiques locales* »<sup>237</sup>.

### Mesures ponctuelles de l'agenda 21

L'unité administrative de l'agenda 21 à Genève a été créée en 2001, et depuis 2011, c'est le service Agenda 21 (SA21) qui, en collaboration avec les services municipaux compétents, s'occupe de la mise en œuvre des mesures de développement durable en Ville de Genève. Le programme est organisé autour de 4 axes :

- Ville durable : « *mise en place, suivi et valorisation du programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève* »<sup>238</sup> ;
- La ville est à vous : « *coordination d'événements dans les quartiers favorisant l'échange et la participation des habitants-e-s à la vie locale* »<sup>239</sup> ;
- Egalité et diversité : « *promotion de l'égalité entre tous et toutes les habitant-e-s sans distinction de genre, d'orientation sexuelle ou d'origine et valorisation de la diversité* »<sup>240</sup> ;
- Economie et emploi : « *soutien au tissu économique local, à l'agriculture de proximité, à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion professionnelle* »<sup>241</sup> ;

L'orientation qui m'intéresse le plus dans le cadre du présent travail est celle de « la ville est à vous » car elle s'inscrit dans la volonté de faire réapproprier l'espace public du quartier par ses habitants. Et ceci grâce à des manifestations festives organisées par les habitants eux-mêmes (à travers des associations ou des comités de quartiers) dans un but de responsabilisation des citoyens à réinvestir les espaces publics et à en redonner une autre image dans l'espace temporel éphémère d'un week-end. On

---

<sup>237</sup> *ibid*, p. 30 ;

<sup>238</sup> [http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_1/Publications/plaquette\\_a21\\_web.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/plaquette_a21_web.pdf) ;

<sup>239</sup> *ibid* ;

<sup>240</sup> *ibid* ;

<sup>241</sup> *ibid* ;

est donc dans une démarche de démocratie participative où, en donnant l'opportunité au tissu associatif déjà existant (où permettant d'en développer de nouveaux), on essayer d'insuffler une dynamique positive et active aux H.-U.-C. C'est donc un outil convivial de responsabilisation de la société (comme le disait Illich) luttant face à la société amorphe et productiviste, qui se limite à consommer les événements et les espaces. « *L'autonomisation et la mise en réseau des comités a pour but d'ancrer les manifestations dans les quartiers et favoriser l'implication de la population. La coordination du projet a pour mission, entre autres, de faciliter les liens entre les comités et les différents services de la Ville ainsi que de l'Etat. L'organisation concrète implique donc de nombreux partenaires* »<sup>242</sup>.

Le but est donc d'avoir des manifestations dans un « *esprit de convivialité, de proximité et de partage* »<sup>243</sup>. Ces manifestations ont lieu dans 12 quartiers de la ville et permettent la présence d'animations telle que des activités musicales, de jeux, des spectacles de rue, etc., gratuites et ouvertes à tout public. De plus, il y a un « vide-greniers » des habitants du quartier en plus de la présence de stands culinaires permettant de goûter la cuisine des quatre coins du monde.

Lors de ces week-ends festifs, il est possible, grâce à l'implication de groupes d'habitants bénévoles, de redynamiser la rue et les espaces publics. Et ce grâce à une utilisation différente des espaces (comme la fermeture de certaines rues pour le trafic qui deviennent piétonnes) qui reviennent un temps donné au public, et plus seulement à la circulation automobile. La rue peut ainsi devenir un lieux de rencontre. Ces manifestations permettent ainsi le bien-vivre entre les H.-U.-C. du quartier. Elles permettent également la récréation du lien social du fait de la réunion d'une grande partie des habitants du quartier (ou ailleurs) qui sont des voisins, mais qui pourtant ne se connaissent pas. La volonté est d'agiter les énergies des quartiers qui ne sont pas exprimées et de les coordonner dans une manifestation commune permettant de renforcer le tissu social local.

L'Unité du Développement Durable du Canton de Vaud dans le jalon « Actions pour la durabilité dans les communes » a un chapitre (chap. 2.3) dédié aux espaces publics où les différentes mesures font aussi appel à une participation du public dans la prise de décision locale, dans le but de trouver une solution qui réponde à toutes les attentes et besoins. En effet, il y est écrit qu'un processus participatif « *permet aux partenaires locaux (habitants, commerçants, ...) de s'approprier le projet mené par la municipalité et de limiter les risques d'opposition lors des enquêtes, si les partenaires sont intégrés suffisamment tôt dans la démarche* »<sup>244</sup>.

---

242 <http://www.ville-ge.ch/lavilleestavous/presentation.html> ;

243 *ibid* ;

244 Unité du Développement Durable du canton de Vaud (2011), *Actions pour la durabilité dans les communes*, Lausanne : Département des infrastructures et des ressources humaines, p.86 ;

### Contrat de quartier

Le contrat de quartier est une procédure permettant d'associer les H.-U.-C. et les autorités politico-administratives dans une démarche d'échange mutuel des problématiques et des solutions qui affectent directement le quartier. Cette procédure permet une participation de la population à la prise de décision et propose ainsi des solutions concertées entre les différents acteurs impliqués.

## Analyse et évaluation

La montée de l'**individualisation de la société**, la baisse de la tolérance, les dysfonctionnements du système démocratique représentatif, la montée du populisme, sont tous des symptômes d'une société en crise sociale qui a besoin de solutions qui peuvent ou doivent être les plus larges et riches possibles pour répondre à un maximum d' H.-U.-C.. Il ne faut donc pas sous-estimer et oublier la question sociale si l'on veut créer une ville durable.

Comme nous renseigne un professeur universitaire et un cadre de l'administration communale, la concertation ou la participation dans le cadre des projets urbains peut avoir différents niveaux de précision et d'approfondissement. On peut passer de l'information à la consultation, de la concertation à la négociation, ce qui est mis en place avec des publics qui changent de volume selon les enjeux et l'échelle prise en compte. De plus, il y a des niveaux plus ou moins approfondis de négociation sur les enjeux selon les outils et les méthodes que le maître d'œuvre ou la maîtrise d'œuvre a décidé de mettre en place. Mais malgré tout, le fait de composer la ville avec les personnes y vivant afin de maîtriser les usages une fois que les projets sont terminés, est quelque chose d'important dans la production urbaine et sociale de la ville durable.

L'architecte cantonal explique que les procédures de concertation peuvent être présentes à tout niveau institutionnel et à toute échelle de planification (agglomération, canton, ville, quartier ou enfin du projet). Par exemple, la politique est l'art de la concertation par excellence.

Il nous démontre que la concertation peut aussi être faite au moyen d'un concours d'architecture. Pour lui, c'est un moyen de rassembler dans un jury des élus, diverses autorités, des associations d'habitants, des promoteurs (qui n'ont jamais fait de concours) et d'ensemble faire le focus sur la question de la concertation. Dans ce cas spécifique de concertation, les personnes du jury participent à la décision et surtout ils comprennent les tenants et aboutissant et donc pourquoi une candidature parmi des dizaines d'autres a été retenue. Ceci est une fonction essentielle, car elle permet un arbitrage et une compréhension des critères de décision.

Une chose dont il faut être conscients est que selon la manière dont est choisie la configuration de l'espace, le mobilier disponible, les matériaux (du gravier ou du béton au sol par exemple, empêche la pratique de roller et du coup aux patineurs de s'approprier l'espace), les choix liés à l'éclairage, etc., favoriseront ou excluront certains usages et usagers. Un urbaniste pense que l'exercice des uns et des autres a des limites, car selon qui participe, l'espace est rendu plus accessible à certain et moins à d'autres.

Du moment que le maître d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage proposent le projet d'aménagement, ils doivent fournir aux décideurs, tous les éléments de réflexion pour prendre la meilleure décision possible. Le choix du projet est un choix politique et donc il faut que les décideurs aient tous les éléments permettant d'alimenter la décision à travers l'observation et la maîtrise d'usage permettant de formuler un cahier des charges clair.

Le fait d'exclure certains usagers de l'espace public (toxicomanes, alcooliques, dealers, voitures, etc.) est un choix politique, d'une part pour répondre aux besoins et aux attentes d'une majorité, et d'autre part, pour le maintien de la marque de fabrique suisse : propreté et sécurité (d'où aussi l'apparition des caméras de surveillance dans certaines villes pour assurer d'une autre manière l'auto-contrôle social).

L'architecte cantonal pose deux questions très intéressantes : **qu'est-ce que la ville de la démocratie ? Et en quoi la ville de la démocratie peut être belle ?**

Le processus participatif est donc une manière de légitimer l'action de l'administration publique et du pouvoir politique avec les dimensions d'apprentissage collectif, d'une part des procédures et des obligations techniques et d'autre part des besoins des citoyens.

**L'aménagement des espaces publics (l'aspect matériel) et les dispositifs participatifs** pour y parvenir peuvent être une solution, mais il serait réductif de penser que cela soit la solution miracle. Les éléments de réponse et les réflexions sont multiples car la ville est par définition complexe. Il faut donc imaginer des réponses riches touchant la politique, la philosophie, l'art, la culture, le chrono-urbanisme, etc., afin de « ré-enchanter » les habitants aux lieux de la ville selon les différentes temporalités et les modalités d'appropriation.

Des professionnels de l'espace rappellent que l'espace public n'est pas figé, mais en perpétuelle évolution. Les personnes se croisent, se frottent, discutent, échangent des clins d'oeils, ... Si on veut créer des animations (ou plutôt de la convivialité) dans l'espace public, 3 stratégies sont possibles :

- On peut laisser l'histoire se dérouler ;
- On peut l'injecter artificiellement ;
- On peut créer des occasions pour faire connaître les H.-U.-C. et pouvoir faire éclore des nouveaux réseaux ;

Pour des cadres de l'administration communale et les autorités politiques (comme on le remarque aussi dans le PDCOM), il y a un souhait d'avoir une ville conviviale et agréable à vivre. En promouvant la qualité de vie en ville, on favorise le bien vivre et le vivre ensemble, ce qui peut aussi passer par des mesures urbanistiques ou par différents instruments comme par exemple des processus

participatifs, des mesures de mobilité et de circulation (piétonisation, zones 30) ou encore au niveau des choix de matériaux (nouveau bitume).

**La politique sociale en Ville de Genève est très active et impliquée en ce qui concerne la politique de proximité**, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. Pour cette raison, on agit surtout sur la deuxième (artificielle) et la troisième stratégie (créer des occasions) d'animation d'un espace.

Chaque service et chaque département sont en contact avec les milieux concernés par son domaine d'action et ses compétences. Mais parfois il y a des **problèmes institutionnels** entre le niveau cantonal et le niveau communal où c'est le canton qui est compétent quant à la conception ou la gestion, mais l'exploitation revient à la commune. Cela peut comporter des mécompréhensions au niveau des habitants qui font des critiques à la ville, car les problèmes sont inhérents au périmètre communal, mais la compétence revient au Canton et la solution n'est jamais facile à trouver.

**Le service de la jeunesse et les Unités d'Action Communautaire** essaient dans leur stratégie d'action de créer de l'*empowerment* dont le but final est de rendre du pouvoir aux citoyens sur leur territoire. D'un point de vue urbanistique et d'aménagement, ces actions de terrains sont utiles aussi pour les professionnels de l'espace (maître d'œuvre) lors des projets participatifs, car elles permettent d'avoir des arènes 'politiques' (de communication et dialogue) pour toucher à des publics alternatifs qui de manière générale ne s'intéressent pas aux démarches de concertation ou participatives classiques.

Une architecte-urbaniste de la confédération et un cadre du service social sont dans une optique de gestion ou de gouvernance urbaine qui permet d'asseoir la démarche participative parce que les réseaux sont déjà identifiés et que les acteurs sont déjà mobilisés.

Chaque acteur nous a apporté des exemples pour expliciter des démarches participatives ou citoyennes qui peuvent être multiples : le programme des projets urbains fédéraux, les contrats de quartier à Genève (Grottes et St. Gervais) ou Lausanne (Boveresses et Montelly), les mini-chantiers qui permettent d'enclencher le processus participatif en mobilisant les habitants du quartier, des tables rondes, des ateliers thématiques, les marches urbaines, un jury populaire, etc.

### **Vision et perception des personnes ressource de Plainpalais**

Un professeur universitaire évoque les facteurs qui rendent la plaine de Plainpalais un espace tant aimé par les genevois et qui sont multiples, comme par exemple le fait qu'il ne soit pas un territoire approprié par un seul type de population, mais un espace hétérogène qui évolue selon les temporalités

journalières, hebdomadaires, saisonnières et annuelles. Cela peut être lié à la multitude de fonctions offertes (restauration, cirque, forains, skate park, pétanque, aires de jeux, etc.). Cet espace se caractérise par des petits et des micros territoires, dans un espace immense et vide, qu'il est possible de s'approprier à sa guise. Il est situé dans un territoire très dense, il est donc un des rares espaces vides auquel se lie l'aspect environnemental ou paysager, car c'est un des rares endroits où on peut voir le ciel et le paysage lointain. Sans être un espace prestigieux, selon ce professeur universitaire, les personnes y sont très attachées, car inconsciemment elles aiment la traverser, peut-être pour ressentir cette sensation d'ouverture. De plus, il y a un flux continu d'individus sur la plaine qui s'explique par le fait que tout autour, il y a des tropismes urbains générés par les magasins, les salles de spectacles, les universités, les lieux de travail, etc, qui attirent des grandes masses de population. Un autre facteur est le socio-symbolique lié à l'atmosphère et à l'ambiance que l'on respire sur Plainpalais lorsqu'il y a le marché le dimanche ou le marché aux puces le mercredi et le samedi.

La majorité des personnes interviewées pensent que le nouvel aménagement a permis une meilleure appropriation par les H.-U.-C., car maintenant, il y a plus de passants qui s'asseyent sur le mobilier de la plaine ; auparavant personne ne le faisait. Mais selon le professeur universitaire, il n'y a pas beaucoup de bancs et il n'y a pas une stratégie claire pour que les gens restent gratuitement contempler l'espace. Sur la place, il n'y a effectivement rien de consacré à la nature et à l'esthétique, ce n'est que du fonctionnel. Il y a des fonctions marchandes, de restauration, sportives, mais il n'y a rien qui est consacré à la culture, l'esthétique ou l'art.

Un autre professeur universitaire souligne qu'un des problèmes liés à cette appropriation est due à la 'pauvreté' d'accueil de la plaine en tant que telle. Cet espace public est un îlot, où tout autour il y a des flux de trafic, ce qui provoque une cassure entre cet espace et les quartiers à proximité. Il faut donc mieux convoquer les habitants des quartiers en faisant des actions favorisant la réappropriation des lieux, et ceci peut-être avec des partenariats avec les milieux associatifs.

Le professeur dit qu'en observant la photo aérienne de la plaine on peut comprendre la faillite de tout le reste car on peut lire clairement les limites d'installation du cirque ou d'autres grandes manifestations alors que les activités qui se déroulent de manière hebdomadaire sont relégués aux abords.

L'architecte cantonal fait une comparaison entre le parc des Bastions et Plainpalais. Deux espaces de dimensions presque similaires, mais par contre complètement différents. Le parc des Bastions est un lieu rempli d'arbres, avec une université, une galerie, une collection botanique ou encore le conseil administratif de la ville de Genève. C'est un espace très fragmenté, formé par des sous-espaces très faciles à s'approprier temporairement. Les usagers sont dans une situation d'intimité et ils ne se gênent



pas les uns les autres. Par contre à Plainpalais il n'y a pas d'intimité, on est sous les yeux de tout le monde. C'est la mise en scène en public. Pour lui l'espace fonctionne lorsque l'espace est rempli avec le cirque, le marché aux puces, etc. A ces moments, l'espace est fragmenté et il y a des interactions qui se créent, mais lorsqu'elle est vide ; elle est beaucoup trop grande et personne n'y va. L'espace fonctionne car il y a de la marchandise. Ce n'est pas un lieu qui attire les gens pour sa beauté en tant que telle, on s'y rend pour ses fonctions et activités marchandes ou ludiques.

Un professeur universitaire et une architecte-urbaniste de l'administration fédérale pensent qu'une démarche favorisant la gouvernance urbaine peut être intéressante dans le cadre d'un lieu tel que Plainpalais, car il se trouve dans des quartiers existants. Pour un architecte, cet espace ne fonctionne en tant qu'espace public, que si l'articulation entre les quartiers à proximité et les fonctions d'agglomération se font de manière efficace.

Un cadre du service de l'aménagement et de la mobilité de la ville dit que Plainpalais est un lieu caractérisé par une symbolique forte de la représentation de la ville et qu'on est à l'opposé des espaces publics de quartier (où ils sont plus sensibles aux démarches de consultation, concertation ou participation).



Figure 15 Sous-secteur par nombre d'indicateurs de base satisfaits. Tirée à partir de la carte modifiée du rapport "Les inégalités territoriales dans le canton de Genève" (p.43)

Un cadre du service social exprime quelques réserves quant à une démarche de gouvernance urbaine, car il explique à l'aide des cartes du CATIGE que la plaine de Plainpalais est insérée dans des quartiers résidentiels définissables comme étant un peu sensibles, car les réalités sociales présentes sont assez dures. Il souligne qu'il y a pas mal d'indicateurs de précarité seulement en se promenant dans les rues la nuit : les dépôts d'ordure, les personnes qui zonent et qui sont au chômage, le deal, les gens qui traînent au bistro, les alcooliques, etc..

D'après un cadre du service social, Plainpalais a une fonction majeure, car elle est un espace d'agglomération et un des seuls espaces du centre-ville qui soit à la hauteur d'accueillir des manifestations importantes, à l'échelle du Grand Genève. Pour lui, cet espace public fonctionne aussi bien quand il est vide, car c'est un des seuls endroits où on a la sensation de l'espace, dans du tissu urbain très dense. Il pense que le choix du projet de laisser une surface à priori disponible, ouverte et prête à accueillir est extrêmement judicieux. C'est un des seuls endroits de l'agglomération qui a cette capacité à accueillir avec un emplacement favorable dans l'hyper-centre. Ce serait dommage de le segmenter et de le saupoudrer avec différentes activités. L'endroit a gardé cette générosité et cette polyvalence d'accueil en fait une vertu.

Dans la plupart des entretiens avec les personnes-ressource ressortent ces éléments de description de l'espace pour la plaine de Plainpalais :

- la fonction d'espace d'agglomération qui est assurée par la grande accessibilité de cet espace ;
- la fonction marchande, mercantile ou de champ de foire ;
- la fonction du vide qui est importante parce qu'elle permet d'avoir un espace de respiration en ville en plus de la perspective, de la profondeur de champ de vision dans un hyper-centre très dense ;
- ce vide est ouvert à la population qui peut se l'approprier grâce à la multitude d'usages et de besoins (détente sur les bancs, place de jeu, buvette, skate-park, promenade, etc.) en plus de la possibilité d'accueillir d'autres usages qui n'avaient pas été prévus lors de la conception du projet ;
- c'est une espace qui permet de brasser des populations très hétérogènes grâce à la présence de quartiers denses à proximité et grâce à la grande accessibilité offerte à toute personne de l'agglomération ;

Malgré ces différentes fonctions, pour une architecte-urbaniste cet espace reste cependant très rationnel et pour elle, le skate-park est un des seuls endroits permettant la mise en scène et le mélange du public

Un paysagiste-urbaniste est d'avis que cet espace public a une importance à échelle de la ville, voire même plus loin, et ces espaces publics doivent être accessibles par tout le monde et il ne devrait pas y avoir d'exclusion d'usage. C'est par définition un espace anonyme où tout le monde a le droit d'être là. Ici, une démarche participative est plus délicate puisqu'il n'y a pas un groupe qui doit imposer à la collectivité un usage particulier. C'est un espace qui devrait pouvoir accueillir tous les usages et permettre un peu à tout le monde d'y être, y compris les usages un peu déviants.

Un professeur universitaire et une architecte-urbaniste de l'administration fédérale imaginent une sorte de management, comme dans un quartier où le personnel du centre de quartier crée avec les habitants des manifestations.

Pour des professionnels de l'espace et les milieux académiques, ce lieu pourrait bien fonctionner dans la mesure où les H.-U.-C. des quartiers jouxtant la plaine l'investissent et se l'approprient complètement. Les images que l'on a de Plainpalais sont les événements populaires importants et il faut qu'un espace de ce type vive au quotidien avec les H.-U.-C. C'est cela qui fait l'intérêt de Plainpalais. Ces personnes-ressource sont d'avis qu'il faut mettre en place une personne qui ferait du management urbain avec le rôle d'animateur pour la création d'événements et d'animations sur l'espace.

D'après un professeur universitaire, il faut imaginer une sorte de management urbain avec un partenariat avec les associations (un peu comme réalisé dans les espaces de quartier à Genève) mais au sein des espaces publics, pour profiter des degrés de publicité offerts. Ceci pourrait être un partenariat profitable car la ville pourrait mettre à disposition des espaces à des tissus associatifs en échange d'autres présentations pour l'ensemble de la communauté. L'objectif est de faire fonctionner le tissu d'échange et créer des lieux d'échanges de services et de compétences. La mise en place d'une charte de forum des associations permet un partenariat avec elles et des structures favorisant le dialogue et les réseaux de compétence dans le but d'une capacitation et un *empowerment* des associations. Tout est lié à une volonté politique de créer un partenariat avec les associatifs, dans un but de soutien à la vie associative et aux tissus sociaux locaux.

Une technicienne de l'administration cantonale, dans un espace tel que la plaine, envisage des outils de city management que l'on ne gère pas encore très bien en Suisse. Elle donne l'exemple du cas de New York, où la politique de la ville est passablement différente. Des investisseurs sont intégrés dans les espaces et en partenariat avec la ville permettent des revalorisations des espaces à travers des animations et des événements.

## Observation

Pour un professeur universitaire et une architecte-urbaniste de l'administration fédérale, des études sociologiques ou d'autres méthodes d'observation permettent de bien préparer le processus dès le départ, afin d'atteindre un bon résultat.

Les services sociaux pensent que l'observation des usages est l'outil de travail nécessaire avant de commencer un projet et de revaloriser un lieu. Ce qu'ils définissent pour établir un diagnostic ; cette démarche implique de s'imprégner du territoire (en visitant, en discutant avec les passants, en scrutant chaque recoin, en photographiant, etc.) et de faire une étude la plus systémique possible, en considérant les différentes échelles. Cela permet d'identifier les problèmes et les ressources disponibles.

Une association agissant pour le développement durable souligne une chose importante qui réside dans l'identification des différents acteurs présents sur le territoire en question, car ces acteurs auront des usages différents en fonction de la saison, de l'année, des jours de la semaine, entre le jour et la nuit. Il faut regarder les usages qu'il y a sur l'espace, pour essayer de trouver le dénominateur commun et pour aménager l'espace en conséquence. Ceci est une démarche compliquée, car il y a des usages contradictoires qui mèneront à des conflits d'usage.

Ces instruments d'observation et de diagnostic permettent de définir dès le départ, le type de contexte permettant de développer les méthodes les plus appropriés aux genres de populations présentes et des ressources disponibles. Une bonne connaissance du territoire permet de cibler les catégories sociales et les classes d'âges, en plus que permettre d'éviter d'ignorer, dans le cas d'un processus, des choses qui finalement sont banales et que tout le monde connaît sauf la personne qui organise le processus, c'est une question de crédibilité. Cela permet de comprendre ce qui peut être modifié ou géré, quels sont les conflits et de quelle manière y répondre.

A ce propos, une architecte-urbaniste de l'administration fédérale nous explique l'outil du diagnostic participatif. La méthode RePlay développée par la haute école de Lucerne et qui a été mis en place aussi dans d'autres villes suisses. La haute école avait établi des questions avec les professionnels du milieu, après quoi, ils ont informé les habitants du quartier, en leur donnant les questionnaires: ceci a plus de légitimité. Par la suite, ils ont sélectionné et formé 50 habitants qui provenaient des différentes ethnies, ce qui permettait de cibler les différentes cultures, ce qui a assuré une meilleure communication et résolu le problème linguistique. Puis, il revenait aux habitants de faire porte à porte pour remplir les questionnaires. Une fois l'étape des questionnaires terminée, il y eut des séances de retour sur l'enquête. Ainsi, les personnes qui avaient participé étaient invitées par les étudiants de la haute école et avaient un feedback sur les résultats, suite à quoi des groupes de travail

ont été créés. Cette méthode permettait une première analyse du quartier, avant d'en entamer une autre complémentaire : l'espionnage de quartier. Les enfants observés ont donné une lecture du quartier très intéressante : à partir de cela, il fut possible de mettre en place des mesures très ciblées pour la jeunesse et les adolescents. C'est la participation de la population au diagnostic qui permet donc de mieux cibler les actions.

Une architecte-urbaniste souligne qu'une démarche de ce type permet de fixer les endroits clés où il y a une demande particulière de certains groupes (les jeunes, les populations âgées, les mères en fin de matinée ou d'après-midi) qui investissent régulièrement l'espace public. Ces besoins ne peuvent pas être inventés ou théorisés par des académiques, des techniciens ou des politiciens. Si on ne fait que des observations, on risque de passer à côté de certaines choses, car on observe ce qui est là et non ce qui est absent. Des professionnels de l'espace pensent que l'observation joue un rôle d'aide pour ouvrir les discussions et le débat ; mais l'observation reste quelque chose de partiel qui peut être le point de départ pour le dialogue en ouvrant ainsi la voie à la formulation et à l'élaboration du projet.

L'architecte cantonal nous rend attentif sur le fait que lorsque l'on fait des processus de concertation ou participation, il ne faut jamais croire qu'il n'y a qu'une seule recette, il faut choisir en fonction du contexte. Il faut réaliser une analyse au préalable et ensuite identifier les acteurs.

### **Concertation et participation**

Les acteurs de l'administration publique liés aux questions d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement sont un peu plus réticents aux questions de participation et plus favorables à la concertation ou la consultation des acteurs de la société civile organisée. Mais aussi, le canton développe des outils de participation plus informels permettant l'implication et la mobilisation des habitants à investir les espaces publics avec des projets éphémères en attendant que le projet définitif se réalise. Dans l'ensemble, ces acteurs n'excluent pas l'utilité d'une participation de la population dans le cadre de projets d'architecture ou d'aménagement d'espaces publics car cela peut être effectivement l'opportunité d'un apprentissage collectif et de création de liens sociaux grâce à la réalisation d'un lieu de rencontre qui peut être à la fois institutionnel ou spatial. Peut-être que dans le cadre de projet complexes impliquant la prospective territoriale (mobilité, logement), il serait mieux d'envisager des procédures plus longues dans le but 'd'équilibrer' ou (in)former différents enjeux impliquant le territoire dans les prochaines décennies et y confronter les points de vue, afin de tirer parti d'une intelligence collective. Mais, les problèmes qui se posent dans ces cas de figure sont les questions d'échelle. Ce sont des projets locaux avec une résonance cantonale, quels habitants sont plus pertinents pour donner leur avis ? Grand Genève ? Communes concernées par le projet ? Quartiers ? Micro-espaces ?

Mais comme le soulignent certains acteurs, la participation ou la concertation n'est pas une solution à appliquer dans tous les cas, il faut avoir des objectifs clairs et prédéfinis et s'adapter au contexte. Pour certains professionnels et autorités administratives, le rôle des politiciens est de prendre les décisions pour le choix et l'arbitrage des formes futures et de la morphologie urbaine future.

De manière générale, le fait de pratiquer la participation ou la concertation peut faire dire qu'il s'agit là d'un exercice de citoyenneté pour les habitants.

### *Echelles et périmètre de participation ou concertation*

Pour plusieurs professionnels de l'espace, au niveau urbanistique et architectural tout est lié à la capacité à articuler les échelles. En effet, un projet qui porte sur un espace ou un quartier déterminé ne répond pas uniquement aux problèmes de ce quartier. Lorsque l'on conçoit un nouvel espace, il ne faut pas se limiter au simple périmètre de la place, mais il faut l'insérer dans un contexte plus grand. La seule manière pour qu'un quartier et ses espaces publics vivent bien avec leur environnement physique est liée à la question de l'articulation des échelles. Une architecte-urbaniste de la confédération, un architecte et paysagiste-urbaniste, nous apprennent que dans la définition des espaces publics, il n'y a pas d'opposition entre l'espace public privé, l'espace public, l'espace collectif, etc., mais il y a des degrés de publicité qui sont plus ou moins larges. Ces degrés de publicité sont proportionnels à la capacité qu'a ce dernier à articuler les échelles et à confronter des individus différents.

Pour un paysagiste-urbaniste, il faut faire une différence entre les grands espaces publics de niveau communal, où la démarche participative se fait avec l'ensemble de la population et non pas uniquement avec le quartier, et les espaces collectifs de proximité, où les personnes vont développer des usages qui seront plus privatifs (espaces potagers, de cueillette, parcs à jeux, etc.). Il y a à chaque fois une distinction à faire entre un espace de voisinage, un espace collectif et un espace public.

Les espaces collectifs sont plutôt à l'échelle de quartier, où les gens se connaissent. Les espaces publics sont à l'échelle de la ville, où ce qui importe le plus est l'accessibilité par tout type d'usage et d'usager plutôt que la question de l'appropriation.

Le SAM ne conçoit pas l'espace public de la même manière selon si l'on se trouve dans l'hyper-centre avec des places emblématiques ou dans un espace public (collectif) de quartier.

A chaque fois, selon l'espace en question, il faut réfléchir à l'échelle et aux enjeux dans le but de fixer un périmètre de participation pertinent. Un professeur universitaire est aussi d'avis que les échelles de participation sont souvent maladroitement définies, ce qui limite la participation. En effet, pour une

architecte-urbaniste, un académicien et un urbaniste cantonal, dans certains cas, l'effet Nimby (Not in My Back Yard) s'enclenche, car dès l'instant où l'on touche au confort individuel dans une part de leur vie quotidienne, il y a une forme d'égoïsme des personnes visées qui ne veulent rien lâcher mais plutôt défendre leurs propres avantages, conserver leurs acquis sans réflexion pour l'intérêt collectif. Cela ouvre la question sur la bonne échelle de participation, de consultation ou de concertation. Ce phénomène Nimby peut être provoqué d'un côté par la 'mauvaise foi des habitants qui protègent leur environnement physique et d'autre côté par le manque de culture politique et d'altruisme.

Le choix de l'échelle de participation est fondamentale, car cela permet de fixer les règles du jeu et le rôle de chacun dans la démarche.

Par exemple, lors de la votation cantonale en 2011 environ 56% de la population au niveau cantonal a accepté le déclassement de la zone agricole des Cherpines pour en faire un écoquartier et ainsi répondre aux problèmes de logement qui touchent le canton. Mais quand on observe les résultats au niveau communal, on s'aperçoit que les communes concernées par le projet étaient celles qui s'opposaient au projet.

Le choix du périmètre doit donc être soumis à une pesée des intérêts de la part des autorités politiques ayant le pouvoir décisionnel.

Un paysagiste-urbaniste explique par exemple, que lors de certaines concertations sur des thématiques complexes à grande échelle, il faudrait développer des séances sur plusieurs jours, afin que les personnes qui y participent, puissent s'approprier des concepts et les métaboliser. En effet, pour des sujets complexes, il faut plus d'une soirée pour faire entrer les citoyens dans les thématiques et devenir lentement des 'experts', tout en développant leur opinion. Il faut donc faire entrer progressivement les personnes dans le projet, afin qu'elles puissent avoir des critères et des clés de lecture du projet.

Une architecte-urbaniste est d'avis que si le sujet touche à la question de la maîtrise d'usage, il est pertinent de mettre en place la participation car le sujet touche l'espace vécu au quotidien par les habitants et donc ils peuvent exprimer leurs opinions, leurs besoins et leurs attentes, mais si les besoins sont prospectifs, comme dans le cas du projet de territoire, la concertation devient plus difficile car les H.-U.-C. ne possèdent pas les outils pour comprendre les enjeux.

### *Traçabilité et suivi du processus*

Pour des acteurs institutionnels et des architectes, le site physique doit créer débat et ceci se réalise si le site convoque des gens qui sont a priori différents rendant, ainsi faisant, le quartier vivant en créant

des intensités urbaines et de l'urbanité (qui dans le Grand Genève ne sont fournies que par les quartiers centraux). Une implication des acteurs, des usagers, des citoyens, etc. devient alors nécessaire, et cette implication se réalise grâce aux règles de l'équilibrage entre les trois paroles (des usagers, des concepteurs et des décideurs) qui sont de nature différente et hétérogènes, où il faut trouver les manières de les faire interagir.

Les professionnels de l'espace et les milieux académiques sont de l'opinion que si les autorités politiques veulent mettre en place la participation, il faut mettre en place tous les instruments et toutes les méthodes pour y donner de la crédibilité et de la légitimité. Les pouvoirs publics doivent définir clairement les objectifs visés par la participation ou la concertation et l'insérer dans un projet de ville, un projet de société et dans le cadre du projet urbain. Il faut donc un portage de projet de société en essayant d'instaurer une culture du dialogue.

Un élément essentiel est que le projet doit être accompagné tout au long de la démarche, afin de permettre un suivi et une traçabilité. Une démarche participative fonctionnant sur l'idée d'un *one shot* n'est pas une démarche crédible, mais plutôt inutile et s'avère un alibi pour dire qu'on a écouté les besoins des habitants. Mais ceci n'entraîne ni mobilisation, ni responsabilisation des habitants. Pour la plupart des personnes-ressource, il faut donc installer une véritable culture politique du dialogue avec la population. C'est pour ce motif que des personnes-ressource pensent qu'il faut que les professionnels de l'espace, les associations d'intérêts et les habitants s'expriment plus et avec pour ambition de mieux comprendre comment les choses se passent.

Un autre point important que soulignent les professionnels de l'espace et de la participation, est lié à la traçabilité de la procédure, afin de rendre compte de ce qui a été retenu ou pas. En effet, selon eux, pour être crédibles et instaurer une relation de confiance avec les usagers, il faut restituer ce qui a été pris en compte ou pas et en expliquer les raisons. D'après un paysagiste-urbaniste, il est important de justifier les décisions prises et de motiver les choix opérés, car du moment où l'on sollicite la population, que des personnes se mobilisent et prennent du temps, la moindre des politesses est de donner un retour, en leur expliquant à quoi la consultation ou la concertation a mené.

Une démarche de ce type est donc importante, car elle peut permettre le développement d'une culture urbaine.



### *Participation et concertation pour l'administration*

Le SAM estime qu'avec son expérience, ils pourraient concevoir des espaces publics sans forcément passer par la concertation, puisqu'il s'agit de leur travail quotidien. Leur profession étant aménagiste, ils savent comment aménager une place.

La participation est un projet politique qui coûte du temps et de l'argent à l'administration. La manière de travailler est ralentie parce qu'il y a un nombre plus important de séances de travail que dans un déroulement classique. Selon un cadre du SAM, malgré les atouts que cette approche participative apporte, la ville de Genève et son service n'aurait pas les moyens et les ressources pour réaliser cela dans toute la ville.

La vision des Grands Projets et du SAM donne l'impression d'être plus inscrite dans une démarche nécessitant de développer des bons arguments pour convaincre la population ou les associations (ou associations et élus politiques dans le cas des démarches cantonales) à accepter le projet, tout en reconnaissant que cette démarche permet aussi une remise en question des activités et des méthodes menées au sein de leurs services, en plus de reconsidérer leurs habitudes de travail instaurées.

Le minimum de concertation (pour l'administration communale et cantonale) est de concerter les associations d'usagers qui sont les représentants des intérêts spécifiques (par exemple ProVélo, l'Union Genevoise de Mobilité Douce, le TCS, l'ATE, l'association de défense des PMR ou encore l'association pour les malvoyants). Les autorités cantonales, communales et une architecte-urbaniste disent qu'ils ont besoin de l'avis des usagers aux exigences élevés et parfois contradictoires. Pour ces motifs, ils ont besoins d'associations constituées et représentatives. Ils évitent de travailler avec les habitants individuels parce que c'est difficile, voire ingérable.

Comme l'exprime un architecte-urbaniste, la difficulté de la démocratie participative est liée au problème de la légitimité des voix qui s'expriment. Cette légitimité découle de son pouvoir qualitatif et non quantitatif. Mieux vaut en effet avoir un interlocuteur clair plutôt que le contraire. L'architecte cantonal dit que le travail de l'administration est d'identifier les groupes, les associations qui peuvent être représentatifs.

Le SAM, pour les projets d'envergure qui ont d'importants enjeux pour le quartier, collabore aussi avec les associations de quartier et les commerçants, qui agissent comme des interlocuteurs délégués. La plupart du temps, cela prend la forme de séances d'information, où les gens commentent les projets, mais parfois, cette démarche peut aboutir à des idées et des arguments plus structurés, où on est vraiment dans la concertation, voire même dans la participation. Mais plus la structure est claire, plus rares sont les projets de participation, car ils demandent beaucoup d'investissement, de l'administration et des riverains. Cependant, le SAM reconnaît que lorsque le cadre est très bien posé,

la démarche participative peut être très efficace et permettre que tous collabore dès le départ de la démarche.

### *Traduction des langages et légitimité des participants*

Le rôle de la maîtrise d'œuvre est de faire la **traduction entre le langage des experts, les parties prenantes** (les investisseurs, les propriétaires immobiliers, les acteurs économiques, etc.) **et la société civile** (organisée). Il faut donc permettre de vulgariser un peu ce que fait l'architecte et le traduire aux habitants. Du côté des professionnels de l'espace, il faut être capable de traduire, de comprendre les questions, les souhaits qui relèvent du quotidien des usagers. Pour des urbanistes et des architectes, la concertation est la traduction des demandes des personnes et pour cela, il faut remonter aux usages pour qu'ensuite le concepteur réponde aux besoins en y donnant une forme. C'est cela qui distingue l'habitant du professionnel de l'espace. Il faut décrypter le discours de l'utilisateur afin de comprendre ce que sera son besoin, alors que le discours de l'utilisateur est souvent explicité en termes de formes.

Une des difficultés liées à la maîtrise d'usage, selon un professeur universitaire, provient du fait que les usagers (le public qui est concernés de manière directe ou indirecte par la participation) ont moins de moyens pour agir dans le cadre du processus participatif, car ils n'ont pas le savoir, ne connaissent pas les codes urbanistiques (plans et autres instruments d'urbanisme), n'ont pas le temps et ne sont pas organisés (avec des associations de quartiers ou d'habitants avec des professionnels d'urbanisme qui font du *vocacy planning*). Certains professionnels de l'espace reconnaissent que de manière récurrente, il y a des problèmes de communication liés au fait qu'ils ne partagent pas le même langage.

L'intérêt de travailler, pour certaines personnes-ressources, avec les milieux associatifs est dû au fait que dans des situations complexes, on a un équilibre, du moins du point de vue théorique, des différentes rationalités. Le rôle de la maîtrise d'œuvre ou de maître d'œuvre est de trouver un équilibre et une diversité d'opinions. Cela permet la prise en compte de la multirationalité des acteurs qu'il faut réunir autour de la table dans le but de confronter différentes rationalités. En effet, pour elles c'est seulement en mettant des rationalités différentes que l'on peut progresser, dans le cas contraire on décide (consciemment ou inconsciemment) du résultat.

La communication, selon certains acteurs institutionnels et architectes-urbanistes, est plus facile lorsqu'ils discutent avec les acteurs de la société civile organisée et les élus.

Ici s'ouvre une question importante liée à la question de la légitimation de la représentation des associations. Un professeur universitaire fait état d'une étude menée il y a une dizaine d'années,

montrant que les associations représentent environ 6% de la population. Un dialogue avec les associations s'avère-t-il suffisant ou faut-il agir autrement ?

D'après les professionnels de l'espace et les milieux académiques, il peut y avoir des phénomènes d'instrumentalisation de la démarche participative et cela peut la faire avorter. Cela se matérialise lorsqu'une association réussit son activité de lobbying de manière efficace. Cela fait partie du jeu d'acteurs du projet urbain et il faut donc être attentif à ce cas de figure.

D'autres professionnels de l'espace ne sont pas intéressés par un travail avec les milieux associatifs car ils connaissent déjà le discours porté par ces associations défendant des intérêts spécifiques. Pour ces professionnels, l'intérêt plus grand est de discuter avec les gens ordinaires. Pour certains professionnels certains membres impliqués dans des associations défendent des intérêts particuliers.

D'autres professionnels disent qu'il faut trouver une alchimie (qui parfois peut aussi ne pas fonctionner) entre la participation des habitants à travers des tables rondes, des ateliers, des safaris urbains, etc., puis en agissant selon sa propre sensibilité de l'espace (en allant chercher les jeunes, les PMR, les malvoyants, ...).

L'identité ou la « qualité » des personnes qui composent l'association n'est pas du ressort des personnes qui gèrent le processus. Les personnes s'impliquant dans des associations le font de manière volontaire durant leur temps libre et selon leur énergie en tant que bénévolat. Ils se sont investis dans une démarche personnelle et donc si d'autres habitants pensent que cette/ces personne/s ne représente/nt pas leurs intérêts ils doivent se mettre en avant et s'impliquer pour régler ce problème.

Par exemple, il y a des personnes-ressources qui voient des paradoxes parce qu'il y a des autoreprésentations (comme par exemple des associations de défense de l'environnement) qui n'ont pas une légitimité démocratique si forte que ça, mais qui demeurent légitimes car elles luttent pour éviter que certains biotopes ou espèces disparaissent.

L'architecte cantonal pense que les critiques portées à la légitimité démocratique des associations ne sont pas fondées. Nous sommes effectivement dans un pays où il y a le droit au référendum, s'il y a une décision ou un projet qui est contesté par une majorité.

Enfin, la démocratie totale et la représentation totale sont des utopies. La démarche participative ne sera jamais un processus démocratique total du fait qu'il y aura toujours une pesée des intérêts.

### *Sous-représentation de certains acteurs durant le processus*

Un cadre du service de la jeunesse pense que l'aménagement d'espace public doit convenir **aux utilisateurs concernés et pas seulement à une partie**. Du même avis, un paysagiste-urbaniste qui rappelle qu'un espace public (surtout s'il a une importance à échelle de la ville ou de l'agglomération) doit pouvoir accueillir tout type d'usage sans qu'il y ait exclusion des uns et des autres.

Des urbanistes et des architectes pensent que les processus participatifs traditionnels, c'est-à-dire de convoquer des ateliers participatifs, des tables rondes ou des séances publiques sont représentatifs des besoins de la minorité qui participe. Donc finalement ceci ne reflète pas tous les besoins.

En effet, plusieurs personnes-ressource affirment que **l'on trouve très rarement les populations marginales que l'on voudrait considérer**, car il y a une réelle difficulté à mobiliser ces personnes qui ne participent pas habituellement. La majorité du temps, c'est essentiellement des râleurs, des personnes âgées, actives et des intellectuels qui viennent proposer leurs idées. Ce sont **les personnes qui ont un certain degré de formation**, une certaine capacité de réaction et qui peuvent accéder à l'information du marketing urbain ; pour cette raison, il faut développer des nouvelles techniques et des instruments innovants pour la participation. Selon des architectes, ce qui est intéressant, lorsqu'on travaille sur des espaces publics, c'est d'avoir les usagers ordinaires et pas les personnes qui participent à coup sûr parce qu'elles sont les représentantes d'intérêts spécifiques de certaines associations.

Il y a donc ainsi une **sous-représentation** (voire carrément une absence) de certaines couches de la population, telles que les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, des étrangers, les immigrés ou encore les personnes marginalisées. Un paysagiste-urbaniste nous rend attentif qu'une représentativité globale est une utopie. Il ajoute un exemple clair qui permet de démontrer que les publics présents à ces réunions ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population. Avant de commencer la séance participative pour un projet d'aménagement, le mandataire a fait lever tout le monde et a demandé aux personnes de moins de trente ans de se mettre d'un côté, et aux personnes de plus de trente ans de se mettre de l'autre. Il n'y avait personne de moins de trente ans. Personne non plus de moins de quarante ans. Il y avait deux personnes de moins de cinquante ans. Puis, à moins de soixante ans, il commença à y avoir plus de personnes.

Pour ces différentes raisons, au début de la démarche, il faut définir le **public-cible** que l'on veut toucher et adapter la méthode qui va de pair avec le type de population qui est présente sur le territoire, afin de ne pas créer de décalage. Cela implique d'adapter les techniques d'information et instruments pour toucher les publics sensibles afin de donner l'occasion à tout le monde de pouvoir s'exprimer malgré que tout le monde n'ait pas forcément envie de le faire. Les professionnels de l'espace

reconnaissent que certains publics sont réticents et n'ont pas l'habitude de prendre la parole lors d'assemblées participatives classiques, alors que d'autres la monopolisent.

Il faut **adapter les techniques, les instruments et les démarches aux publics cibles visés**. Chaque catégorie sociale, socio-professionnelle, classe d'âge répond ainsi à une curiosité qui peut être intellectuelle, culturelle, ludique, artistique, physique, etc. selon leurs propres intérêts. C'est pour cela que la démarche doit s'adapter et essayer de faire converger des publics différents. Mais cela nécessite de développer une conscience publique.

Des professionnels de l'espace et de la participation pensent qu'il faut être **proactif à chaque étape** et adapter la démarche aux différents publics visés. Par exemple la consultation peut être un instrument pour aller à la rencontre des adolescents à l'aide des éducateurs sociaux, toucher la petite enfance avec un concours ludique de dessin sur l'espace public en question, connaître des malvoyants ou des personnes à mobilité réduite, prendre contact avec les écoles de quartier, connaître les codes culturels pour mieux communiquer avec les populations étrangères, aller dans les EMS, etc. Il faut donc avoir des techniques et des méthodes adaptées au public de la démarche, le plus tôt possible et la chose souhaitable serait de l'avoir tout au long du processus.

Des urbanistes et des architectes soulignent l'importance de la **médiation sociale**. Les médiateurs sociaux sont quotidiennement en contact avec les enfants, les jeunes, les populations migrantes, etc. et pour cette raison ils pourraient les activer plus facilement et être les initiateurs de ces démarches participatives. Ces acteurs sont des partenaires privilégiés car ils représentent des instances intermédiaires entre la ville et le quartier. Mais, des acteurs institutionnels, des professionnels de l'espace et de la participation sont de l'opinion que les **services d'sociales et d'urbanisme sont deux mondes qui communiquent excessivement peu** et qui n'ont pas une tradition de collaboration.

Pour un architecte, il faut faire quelque chose de différent par rapport à une assemblée de participation, plus innovantes, où le triptyque usager-concepteur-habitants peut se rencontrer à différentes phases du processus comme par exemple à travers des marches urbaines, des ateliers thématiques tournants, des tables longues, des écoutes réactivées, des recueils d'anecdotes, des safaris urbains, des jeux de géolocalisation, le récit du lieu, etc..

Il peut arriver parfois que des processus participatifs échouent, soit parce qu'il n'y a que des opposants et qu'il faut arriver à toucher d'autres publics, soit parce qu'il y a des associations d'intérêts qui s'infiltreront dans les différents groupes. Dans ces cas de figures, on n'arrive à rien car il n'y a pas la volonté de dialogue mais uniquement une logique d'opposition.

Enfin, un autre facteur à considérer est l'heure à laquelle on organise l'atelier qui peut influencer le public qui sera présent. Par exemple, si c'est en début ou moitié d'après-midi ça va être des mères ou pères au foyer, des aînés ou des enfants, si c'est en début de soirée, on peut toucher un public d'actifs, etc.

## Participation

Pour un professeur, la participation est incontournable dans le processus de construction, car elle permet de créer de la qualité urbaine et du lien social entre les habitants.

Le processus participatifs est initiée par une **démarche politique volontariste** provenant « d'en haut » et qui n'émerge pas spontanément de la population. Ce sont des intellectuelles qui lancent généralement ces démarches (académiques, aménagistes, urbanistes, sociologues, politologues, etc.) et la participation rentre généralement tard dans le débat.

Il y a de manière générale deux contraintes à la participation : premièrement les contraintes financières et budgétaires nécessaires à réaliser un projet d'aménagement d'espace public et deuxièmement, le fait que le projet soit aussi un projet technique.

Une chose à considérer dès le départ, pour des acteurs institutionnels, est la distance entre la réalité technique et les aspirations des uns et des autres qui ont une approche personnelle. En effet, il y a des aspects de projet qui restent assez techniques (moins négociables à travers la participation) comme les plans de trafic, de circulation ou de sécurisation de piétons où il n'est pas toujours possible de trouver des compromis. La pesée des intérêts permet de conjuguer les contraintes techniques avec les aspirations sociales.

Les acteurs affirment que la démarche participative n'est pas pertinente dans tout les cas et donc c'est mieux de la réaliser lorsqu'elle est vraiment nécessaire.

Pour engendrer de la participation urbaine au sein des UAC, ils travaillent sur 3 axes d'action :

- D'emblée le **respect de la loi et de l'ordre public** dans le but d'agir comme fournisseurs d'informations pour la police, dans le but d'identifier les secteurs sensibles;
- Deuxièmement, la **mobilisation et l'empowerment** des H.-U.-C. (dans l'objectif d'une gouvernance urbaine) qui est dépendant du contexte. Ceci implique de travailler sur le communautaire et la relation presque affective entre l'habitant et son lieu ;

- Dernièrement il y a l'**hardware**, c'est-à-dire l'environnement physique à petite et à grande échelle. C'est l'aspect matériel de la ville constitué par le béton, les murs, les arbres, les matériaux, etc. ;

### Conception

L'hardware interagit avec le software (les habitants). A certains moments, on y perçoit un dysfonctionnement de l'espace à petite échelle (deals, vols, manque de sécurité, toxicomanes, etc.) qui est provoqué par un manque d'autocontrôle de l'espace, car ce sont des lieux qui échappent au regard des gens, qui ont une 'bonne' localisation, permettant d'accueillir ces phénomènes et enfin, il y a aussi la configuration spatiale de ces lieux qui favorise une certaine appropriation de ces espaces. Lorsqu'on se penche sur une échelle plus grande, par exemple lors de l'implantation d'un immeuble, il y a plusieurs questions qu'il faut se poser en début de démarche : « à qui ?, pour quoi ? et comment ? », car la manière dont on va constituer les choses de manière physique va influencer le comportement et l'appropriation des habitants. Si par exemple, on fait le choix d'équiper un immeuble avec des parkings en sous-sols, ces choix d'aménagement ont des conséquences directes (selon leur choix de mobilité) et sur leurs possibilités d'échanger avec l'environnement direct à proximité du logement. Ceci rend l'environnement hostile et moins on échange, plus on s'isole, ce qui provoque un problème entre software et hardware.

Du même avis, des architectes-urbanistes et des acteurs institutionnels pensent qu'il faut développer des réflexions autour de la conception de l'espace public qui doivent aller plus loin et répondre lors **de l'élaboration du projet à qui sert cet espace, à quoi il sert et comment faire pour mieux cohabiter** sans devoir recourir à des mesures de constriction ou de pensée. Pour cette raison, il faut bien choisir l'échelle d'intervention (quartier, secteur urbain, ville ou agglomération), l'accessibilité de l'endroit, ce que l'on veut faire de cet espace. En effet, dans nos villes il faut désormais construire plus d'espaces pour les habitants. Ce sont des questions importantes qu'il faut se poser en amont pour réaliser de bons projets d'urbanisme. Pour d'autres acteurs institutionnels, il est important d'avoir une réflexion cohérente d'ensemble et de ne pas laisser la décision localisée sur un territoire prédéfini. Pour ce motif, des aller-retours entre les intérêts publics généraux et les intérêts publics communaux sont important pour arriver à avoir un projet qui a du sens.

A ce propos, un architecte propose d'échanger les mots **maître et maîtrise avec conduire** car, comme on le voit dans une démarche participative et dans le projet urbain, il y a tellement de contraintes, d'obligations techniques, tellement d'acteurs présents autour de la table que parler de maîtrise n'est plus pertinent. La parole plus convenante est conduite parce qu'on est de plus en plus dans la

négociation avec les acteurs présents ou les contraintes de configurations qui imposent des compromis et des négociations perpétuelles.

Une architecte-urbaniste nous renseigne qu'à la base d'un projet d'aménagement il y a **la programmation**, mais très souvent autour de la problématique du programme, la population n'est que très rarement consultée (ce sont surtout les acteurs économiques, les acteurs politiques, un partenariat public-privé). Pour des urbanistes et des architectes, c'est en effet rare qu'il y ait d'abord des ateliers participatifs ou des dispositifs ouverts à tous où il n'y a pas de plan, d'images ou idées préconçues et prémâchés permettant de faire émerger la demande. La personne qui conduit le processus souvent peut guider le processus en fonction des pistes qu'il va proposer aux H.-U.-C. ou aux associations.

Des urbanistes nous parlent effectivement de ce **décalage** qu'il y a parfois dans de beaux projets qui ne répondent pas aux besoins des habitants. L'espace public reste quelque chose de fondamental pour l'urbanité, mais lors de sa conception, on ne peut pas partir d'un geste architectural ou urbanistique parce qu'il faut intégrer l'utilisation. Le fait de travailler avec la maîtrise d'usage est plus longue et implique des savoirs différents.

L'architecte cantonal pense qu'avec des démarches de consultation et de concertation, on peut arriver à des solutions très banales, mais pour lui, la redécouverte des règles basiques de la gestion de l'espace public est importante.

Une architecte-urbaniste nous explique qu'il y a parfois des cas où il y a perversion de la concertation et où les autorités politiques dans le souci de satisfaire tout le monde, ont additionné les attentes des différents groupements d'usagers au lieu de créer un véritable espace. Chaque type d'usager a son secteur pour son usage, mais il n'y a pas de lieu de rencontre. Ceci est un des problèmes possibles car il n'y a pas eu de traduction des attentes.

Le déroulement d'une bonne démarche participative doit avoir deux prérequis :

- L'autorité politique doit définir clairement les rôles des acteurs impliqués dans la démarche participative tout au long du projet, selon les différentes étapes, afin de ne pas donner des illusions aux H.-U.-C. Si la ville veut lancer un processus participatif, c'est parce qu'elle sait ce qu'elle veut sinon c'est seulement de l'effet de mode et s'avère être une démarche alibi. Pour une question de crédibilité, il faut fixer les règles du jeu à l'avance et de manière claire ;
- Les habitants ont le rôle de l'expertise d'usage et permettent donc d'identifier les forces et les faiblesses du quartier, ce qui permet d'affiner le projet et améliorer la vision tout en estimant la pertinence du projet.



### ***Donner du sens : le rôle de la médiation sociale pour la mobilisation et l'implication des habitants***

Un professeur universitaire partage l'idée que le projet urbain ramène tout de suite à une ambition politique et donc à une vision stratégique du développement de la ville. Ceci implique automatiquement de donner un sens et une signification aux démarches entreprises.

Cela peut se réaliser à travers une mobilisation des habitants. En effet, selon un cadre du service de la jeunesse, mieux vaut créer quelque chose de vide et d'y mettre **du sens** par la suite avec les habitants, plutôt que d'avoir quelque chose de plein (qui est figé) mais qui est vide de sens. Les services culturels partagent également cet avis, car le vide peut être autant créateur de convivialité que le remplissage. Une chose importante dans la participation urbaine est le sens que l'on veut donner au projet d'aménagement et on peut y arriver grâce à une médiation sociale du projet et de l'espace permettant par la suite de faire ensemble, en définissant les manières et façons dont on vit et habite l'espace.

Pour cette raison, il y a différents moyens et stratégies permettant d'identifier les énergies présentes dans le quartier et permettant de commencer une mobilisation : organiser un événement festif, réunir les habitants pour manger ou pour une manifestation ludique, etc.

Une des stratégies pour donner du sens est la mise en place des contrats de quartier, qui sont des processus participatifs permettant un **empowerment des habitants**. La mise en place de ces dispositifs est justement liée à une volonté politique qui se remet en jeu et descend de son piédestal et se rapproche du public.

Dans le cadre d'un processus participatif en aménagement ou post-aménagement, le point de départ obligatoire est lié à **la mobilisation des acteurs, laquelle est fortement dépendante du contexte** et du sujet. Ceci implique donc qu'il faudra à chaque fois s'adapter à la situation et aux ressources (financières et surtout humaines) que l'on peut arriver à déployer sur place. Le contexte change selon l'espace public qu'on interroge.

L'observation et les études de terrain permettent de voir ce qu'il y a sur place (les ressources) et de l'adapter au contexte local.

**L'espace public, qui est par définition évolutif et jamais figé**, ne se reproduit pas ; en effet il y a les particularités du lieu, la particularité des acteurs et les ressources qui sont mobilisables sur place qui rendent l'espace plus facile à contrôler et mobiliser que d'autres. Mais du moment où l'on arrive à mobiliser des personnes pour une quelconque raison, cela va créer du lien social.

L'architecte-urbaniste de la confédération est du même avis, mais pour elle, les habitants devraient être impliqués tout au long de la démarche. En effet, la notion temporelle du projet urbain est très complexe pour les habitants (procédures, etc.) et donc il faudrait idéalement réaliser des petites mesures pour mettre en confiance les usagers que quelque chose se passe. Elle porte l'exemple des mini-chantiers à Chêne-Bourg qui sont de mesures éphémères mais qui permettent de commencer à s'approprier progressivement ces nouveaux aménagements et ces nouveaux espaces.

### *Arène politique et mise en réseaux*

Pour l'architecte cantonal, le problème de la concertation est d'identifier les acteurs et les usagers. Du moment que l'utilisateur est connu, alors on peut réaliser une co-production. On ne peut pas faire un processus de participation sans les identifier.

Pour certains acteurs, des conflits au départ, ne sont pas mauvais en soi, parce que les conflits, les échanges houleux, les négociations difficiles, les prises de bec, etc. peuvent permettre (si accompagnés par un travail de médiation) le développement d'une réflexion commune et la connaissance de l'autre dans l'espace public (cette fois-ci considéré dans sa dimension immatérielle).

La démarche du contrat de quartier par exemple permet de remuer le quartier car il faut aller chercher des personnes, leur donner du pouvoir, leur faire élire des représentants. Cela permet de créer des **nouveaux réseaux d'habitants** tout comme une meilleure interconnaissance des problèmes des uns et des autres.

Pour cette raison, la concertation ou la participation sont importantes pour montrer aux H.-U.-C. qu'on n'est pas tout seul dans l'espace public. Faire connaître les personnes, leur faire comprendre qu'il n'y a pas que des aspirations individuelles à satisfaire, mais qu'il faut se concerter et se confronter aux autres. Le processus de mettre les habitants face à face est la seule manière de faire mûrir une réflexion commune et de 'responsabiliser' au bien collectif. Ceci permet d'entendre des discours différents et permet de faire mûrir une rationalité commune.

Les discussions et de le dialogue entre les habitants a pour objectif d'une part, de trouver un consensus, et d'autre part, de régler les conflits. Cela permet de résoudre des problèmes entre les personnes à travers la communication et la médiation. En effet, en mettant les personnes autour d'une table, il est possible de créer des liens entre les personnes et de trouver des solutions qui n'auraient pas pu être trouvées s'ils n'avaient pas pu être réunis. Ce qu'un paysagiste-urbaniste définit par intelligence collective.

Dans le cadre des projets urbains de la Confédération et les activités des UAC, l'une des premières étapes du processus participatif est d'identifier les personnes, puis de construire le réseau pour, d'une part, avoir les bonnes personnes avec lesquelles on peut travailler, et d'autre part, quand on fait un projet sur un quartier existant, on le fait avec les habitants. Cela implique de trouver des personnes sensibles à ce mode de gouvernance au sein de la population locale et aussi au sein de l'administration publique, mais tout finalement dépend du contexte local et donc il faut trouver la bonne personne qui puisse gérer le processus qui agira comme référent. Une des nécessités est que la population puisse s'organiser sur le long terme. Mais cela requiert un travail de formation et d'éducation qui peut se développer à travers la connaissance des procédures, les échanges et l'expérience communautaire qui sont des facteurs d'acculturation des participants.

### ***Responsabilisation et empowerment des H.-U.-C.***

La responsabilisation et l'implication de l'utilisateur commencent dès le moment où il perçoit qu'il n'est pas seul dans l'espace et qu'il faut le partager avec d'autres usagers, usages et aspirations.

Un processus de concertation ou de participation requiert un travail de **médiation**, parce que cette démarche ne peut pas se résumer à être l'addition des opinions des uns et des autres. Des urbanistes et des architectes expliquent cette **phase d'arbitrage** qui permet de réaliser une hiérarchie entre les critères en faisant ainsi une **pesée des intérêts** qui se fait en public et simultanément. Cela est plus vertueux que si elle est faite dans la logique administrative de l'un après l'autre.

Le fait de parler, d'échanger, de discuter sont très importants car cela permet de colmater la méconnaissance de la population sur la manière de construire la ville, de la rénover et de la modifier.

Plusieurs personnes-ressources pensent que dans les processus participatifs (comme dans le cas spécifique du contrat de quartier caractérisé par la présence d'un comité paritaire entre représentants de la commune et du quartier) **permettent un apprentissage collectif** entre représentants des habitants, techniciens de l'administration et professionnels de l'espace. Cela permet de former les uns et les autres à comprendre les différents langages. Un architecte le définit comme acculturation progressive des différents acteurs aux enjeux, aux besoins, aux obligations, aux procédures, etc. des autres.

Pour les différents professionnels et les techniciens de l'administration, ce processus permet de mieux comprendre les besoins des habitants; et, de la part des habitants, la compréhension des procédures auxquelles doit obéir l'administration et que l'on ne peut pas tout faire en un claquement de doigts. Les représentants du quartier, lorsqu'ils sont dans le comité du contrat de quartier, ne sont plus

seulement dans la revendication ou l'opposition, mais commencent à comprendre le fonctionnement de l'administration et les contraintes. Pour cette raison, il faut accompagner les rêves des gens, les redimensionner et les replacer sur les vraies potentialités présentes. Plusieurs personnes-ressource soulignent qu'il faut éviter de donner des fausses illusions aux habitants.

L'architecte cantonal pense que dans ce cas de figure il faut aller plus loin et que l'(in)formation obtenue à travers l'apprentissage des procédures ne s'avère pas suffisante. Il faudrait partager vraiment cette (in)formation en expliquant comment agissent les lois, les règlements, les politiques publiques et la manière dont tous ces instruments agissent et interagissent.

A ce propos se pose l'exemple du cas unique de la place centrale de Renens, où les projets furent présentés en public et où fut décidé de faire du public le jury (environ 300 personnes). Il y a eu des discussions sur le projet en public, et ainsi faisant, les habitants comprenaient les pour et les contre des différents projets, avec certains projets plus intellectuels (un avec 5 bancs ronds pour représenter les continents et où les personnes se tournent le dos ; en plus de chants d'oiseaux migrateurs pour fond sonore) qu'utiles dans le concret de la vie quotidienne. Pour finir, la municipalité a décidé de faire un référendum volontaire, et le projet le plus basique, en s'appuyant sur la concertation pour décider où mettre les points d'eau, les prises électriques ou les bancs, avait passé avec 77% de oui. Ce qui démontre une chose : les citoyens ne sont pas dupes lorsqu'on leur explique.

Dans ce cas il y a eu différentes formes de consultation :

- d'abord il y eut une concertation préalable pour définir ce que l'on veut au cœur de la ville ;
- ensuite il fallut utiliser les bons instruments pour expliquer et vulgariser une information qui n'est pas toujours évidente à comprendre ;
- Les H.-U.-C atteignent ainsi faisant le même niveau d'expertise que les experts.

De plus, si **les habitants sont intégrés et impliqués** dans l'historique de la construction, ils respecteront mieux les lieux, car ils ont participé avec leurs temps (et dans certains cas de forces physiques) à leur conception. Cela favorise une **autorégulation de l'espace** et aussi une réduction des conflits car les acteurs se connaissent et apprennent à utiliser l'espace public de manière civile.

L'objectif de ces démarches est que les habitants prennent en main le projet et qu'ils apprennent donc à s'auto-régulariser. C'est pour cette raison qu'il est important pour une architecte-urbaniste de l'administration fédérale et un professeur universitaire, de développer des réseaux, et, une fois que ces derniers sont en place, d'observer qu'une solidarité se met en place entre les habitants.

### **Maîtrise d'usage**

De manière générale, dans le cadre spécifique de la conception des espaces publics, pratiquement tous les acteurs sont d'accord que la maîtrise d'usage des habitants exprimant, les attentes et les besoins est tout à fait légitime et pertinente. Les milieux académiques et des urbanistes sont de l'avis qu'il y a un intérêt à tirer parti de **l'intelligence collective**. Il est très intéressant de donner un espace où les personnes peuvent s'exprimer. Le dialogue avec la population est une culture qui doit s'installer.

Pour plusieurs personnes-ressource la question du vivre ensemble est une question montante en milieu urbain. Pour des membres de l'administration et des urbanistes, ce ne sont pas que les aménagistes qui planifient et conçoivent les quartiers, mais cela devrait **revenir aussi aux habitants, dans le but qu'ils puissent exprimer leurs besoins**. Les fonctionnaires ne savent pas forcément ce qu'il se passe dans le quartier, ce qui n'est pas le cas des habitants qui sont les premiers concernés et donc en connaissance de cause ; ils savent ce qu'il se passe là où ils habitent. En effet, selon leur point de vue, chacun est expert, puisque chacun est usager de l'espace public, ils ont l'expérience de l'espace vécu et ils sont ceux qui connaissent le mieux le terrain.

Pour cette raison, différents professionnels de l'espace, lorsqu'on organise des processus participatifs en amont, peuvent réaliser des aménagements, selon les envies et les besoins, en permettant d'alimenter le programme. La grande menace et la critique des procédures de participation habituelles est que la parole des usagers n'est pas très souvent prise en compte, alors qu'on lui fait croire au contraire qu'ils vont pouvoir décider.

Des personnes-ressources sont d'avis qu'on ne peut plus revenir uniquement à un urbanisme d'experts, où on élaborait le projet dans les bureaux avec une maîtrise d'ouvrage qui commandait et des professionnels qui exécutent. Des personnes-ressource font état que l'approche entre techniciens reste très abstraite et sectorielle. La prise en compte de la population n'arrive qu'en deuxième lieu.

Les personnes-ressource rappellent que les architectes, les paysagistes, les ingénieurs, etc. créent en général des espaces publics d'ingénieurs et pas pour les habitants. Il arrive souvent que l'urbaniste, l'architecte, le paysagiste se trouve tout seul avec la maîtrise d'ouvrage à définir le projet. Les décisions risquent d'être prises en petit comité.

C'est dans ce contexte que **l'expertise des usagers** a pris de plus en plus d'importance par rapport à avant, où l'on faisait surtout confiance à l'expertise des professionnels. D'après une association pour le développement durable, l'enjeu est de mettre ensemble ces deux types d'expertises. Avec une démarche de ce genre, on peut arriver à des solutions plus créatives, car on confronte des savoirs qui

normalement ne se côtoient pas, des personnes qui ne communiquent pas ensemble et qui ont des logiques de raisonnement différentes.

Une architecte-urbaniste nous renseigne que lorsque l'on a recourt à la participation sur projets conflictuels et déjà prédéfinis par le maître d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage, il y a de très forts risques que seuls des opposants se manifesteront. Si par contre on lance l'appel de participation en amont, ça devient beaucoup plus intéressant parce que on sera moins dans l'opposition et le conflit ; et plus dans le dialogue, le partage d'idées et la communication.

Dans le cas où il y a des opposants, il est nécessaire de savoir de quelle manière ces contestations représentent l'ensemble des H.-U.-C. ou dans quelle proportion, s'il s'agit seulement un petit groupe d'habitants, ou si la vision est partagée dans le quartier. C'est à cela que l'observation et les enquêtes de terrain peuvent servir, à apporter des éléments de diagnostic territorial et de logiques de fonctionnement.

La majorité des professionnels de l'espace s'accordent à dire qu'il vaut mieux **faire intervenir la participation le plus en amont** possible du projet, afin que les citoyens puissent le nourrir en terme de conception. En amont, il est possible d'alimenter le cahier des charges qui sera destiné à la maîtrise d'œuvre, lequel pourra répondre de manière plus efficace aux besoins et aux souhaits de la population. Mais le processus participatif reste un élément important dans toutes les phases et tout au long du projet.

Une association pour le développement durable et le SAM ont constaté lors de projets sur le terrain, que les citoyens ont effectivement envie de participer à la définition des objectifs de la conception, mais qu'ils ont aussi envie de réaliser les projets eux même et de contribuer avec leurs forces physiques à faire l'espace public.

Des architectes expliquent que le récit du lieu est primordial, c'est-à-dire qu'il est important de comprendre les besoins des citoyens, de voir comment le lieu se récite à travers la parole des habitants, etc., et en partant de cela, d'exprimer et représenter ce qu'il y a de commun ou potentiellement commun dans les représentations. En effet, le projet a aussi des contraintes d'ordre financier à respecter et donc le rôle du concepteur ou de l'autorité est d'écouter le récit du lieu et les représentations partagées et ceci permettra de fixer et élaborer le programme.

## Convivialité et lien social

Les milieux académiques et les professionnels de l'espace ou de la participation pensent que la mentalité globale et la mise en avant de groupes altruistes a un peu diminué, car les personnes se réfèrent plus à elles-mêmes qu'aux valeurs communautaires. Les personnes-ressource font état d'une fragmentation sociale accrue qui ne favorise pas l'implication des personnes dans les milieux associatifs. Ce phénomène est généré par l'individualisation de la société, l'isolement, le repli sur soi, le délitement du lien social et du lien de voisinage.

Certains acteurs institutionnels et professionnels de l'espace pensent qu'il y a des sociétés qui sont plus collectives et qui ont plus le sentiment de partage que d'autres. L'aspect culturel est donc important dans la question de la convivialité et du lien social, car dans les sociétés latines ou calvinistes, on n'a pas la même approche de l'espace. A ce propos un architecte pense que ces manières de vivre l'espace peuvent aussi être influencées par la conception et les configurations des espaces collectifs ou publics. En effet, dans les différents pays du monde, il y a des cultures et des conditions climatiques qui peuvent influencer la manière de concevoir les espaces publics, en influençant ainsi les configurations spatiales.

Un paysagiste-urbaniste pense que l'espace public pourrait être l'occasion de développer des liens qui aujourd'hui se perdent un peu et faiblissent. Mais pour cela, il n'y a pas de recettes miracle. C'est quelque chose qu'il faut refaire car ce n'est pas durable. L'espace public n'est pas figé, tout comme les quartiers qui changent, accueillent de nouveaux habitants et perdent ceux qui en partent. La convivialité et le lien sont des choses qui ne sont jamais acquises pour toujours.

Un professeur académique et des professionnels de l'espace ou de la participation pensent que la gouvernance urbaine peut veiller et contribuer à la maîtrise des usages.

Des professeurs et des cadres du service social partagent l'avis que pour créer une société plus équitable, dans une optique intergénérationnelle, il faut imaginer une gestion urbaine permettant d'assurer une meilleure équité territoriale urbaine. Mais cela reste difficile lorsque les H.-U.-C. vivent dans des communautés de valeurs très spécifiques.

La question de la convivialité est multifactorielle dans l'espace urbain, dans chaque service institutionnel et chaque discipline (artistique, sportive, ...) peut y apporter une part de solution.

Un cadre des services culturels ne pense pas que l'art est la solution à la convivialité, mais elle peut en être un facteur ou un instrument possible. En effet, l'art peut être un facteur d'intérêt, car il peut

permettre de rassembler des individus autour d'un projet ou de changer les perceptions qu'ils ont de l'environnement physique environnant.

L'urbanisme, avec des questions de mobilier (bancs, plantes, matériaux), ou encore des solutions d'aménagement (mobilité) permet de proposer une meilleure qualité de vie aux habitants et des solutions possibles pour améliorer la convivialité. L'urbanisme et l'architecture peuvent jouer avec les configurations spatiales et avec les modalités d'organisation de l'espace pour accroître le potentiel interactif et ceci aussi sous l'angle du conflit, car l'espace public doit par définition créer du débat.

Les milieux académiques, des architectes et des urbanistes reconnaissent que les configurations spatiales de l'espace peuvent favoriser le débat et les échanges sociaux, mais ils ne vont pas forcément changer les habitudes, les coutumes et influencer la sociabilité des citoyens. L'aménagement de l'espace et le projet ne feront pas la révolution des rapports sociaux, mais peuvent y contribuer et les aider à se développer.

Dans le cadre de démarches participatives ou de concertation l'urbanisme peut jouer le rôle de déclencheur de solutions partagés.

Pour ces différentes raisons, il faut envisager une participation au sens très large du terme avec des politiques de proximité comme avec les éducateurs de rue, la police de proximité, etc. Un paysagiste-urbaniste et des professionnels de la durabilité expliquent que durant les processus participatifs, il y a un arbitrage qui se fait entre les différents conflits d'usage qui peuvent avoir lieu. Le fait de réunir les H.-U.-C. autour d'une table permet que l'arbitrage se fasse entre eux, qu'ils discutent ensemble et apprennent à connaître les différents usages et besoins des autres (habitants, commerçants, jeunes, noctambules, etc.) dans un processus donc d'apprentissage mutuel. L'arbitrage se fait entre les habitants sans le besoin d'une autorité politique ou de l'administration publique.

Des démarches plus informelles permettent, pour un cadre du service de la jeunesse, une meilleure interconnaissance des personnes et une meilleure l'**autorégulation** est favorisée, du fait que ce n'est pas un espace institutionnel et que l'arbitrage des conflits se fait entre les H.-U.-C. ou des médiateurs. D'autres architectes-urbanistes partagent cet avis et pensent que l'exploitation de l'espace, c'est aussi un apprentissage qui peut être réalisé par les instances intermédiaires. Celles-ci étant plus informelles, elles pourraient faire ce travail d'apprentissage et de responsabilisation.

Pour ces raisons, il ne faut pas voir la démarche participative comme un résultat, mais comme un processus. La mise en place de démarches unissant des mesures urbanistiques et sociales peuvent permettre de créer des liens à travers le développement de nouveaux réseaux favorisés par



l'interconnaissance mutuelle des H.-U.-C. Pour ces différentes personnes-ressource, il faut travailler sur les espaces, afin qu'ils deviennent des catalyseurs de relations sociales.

Dans ce but, des professionnels de l'espace et les services sociaux pensent qu'il faut mettre en place des structures qui peuvent accompagner les démarches participatives et accueillir les projets que les habitants souhaitent porter. Il faut créer des structures qui permettent de pérenniser la démarche.

Pour cette raison, un professeur est partisan de l'expérimentation de la participation à travers de projets urbanistiques ou temporaires. Pour lui, il s'agit de quelque chose à essayer, car cela représente sont des opérations qui ont un coût relativement faible par rapport aux investissements futurs. Ces expériences, pour un professeur académique et une technicienne de l'administration cantonale, peuvent donc être les catalyseurs d'une réelle mobilisation et d'implication des H.-U.-C. autour d'objets concrets et de réflexe favoriser une meilleure convivialité.

A ce propos, une technicienne de l'administration cantonale nous renseigne que le canton a aussi des outils plus informels comme les mini-chantiers où les habitants ont été amenés à mettre en scène et animer des espaces, lors de la phase du projet. Dans ce cas de figure, le canton (grâce aussi aux associations d'habitants) a favorisé l'implication des habitants, presque plus que les institutions. Ces sont des espaces éphémères, qui sont arpentés par les habitants et qui donnent de nouvelles convivialités. C'est ce qu'ils définissent au sein de la direction des Grands Projets, comme étant un processus de pré-configuration.

L'intérêt de l'action communautaire est que les associations prennent du pouvoir et en les aidant à créer une masse critique, lorsque leur taille est insuffisante en leur donnant de la visibilité pour organiser un évènement et conquérir certains espaces. Ceci est mis en place avec des collaborations avec des associations d'habitants comme dans le cas du *la ville est à nous* (dispositif de l'Agenda 21, mais exploités aussi par UAC) ce qui permet à des associations de se faire connaître, d'estime en elle-même, sa foi en sa capacité d'agir et d'obtenir des résultats. Ceci permet donc **un empowerment et une visibilité** des membres de l'association, la mise en place de moment de convivialité et la création de nouveaux réseaux d'habitants. Le rôle des éducateurs hors murs est de dénicher les personnes ayant suffisamment de capacité et d'habileté pour monter un projet intéressant. D'où l'importance d'être présents aux moments informels dans les quartiers (fêtes d'école, vernissage, etc.) afin d'identifier les forces vives du quartier pouvant porter des énergies. Cette activité permet de réaliser tout un travail de réseautage.

Un professeur universitaire et un cadre du service social, attachent une dimension humaine à l'espace public avec cette conviction d'apprentissage collectif permettant d'une part de produire la ville

collectivement, et d'autre part à la faire aimer, à y donner une image affective, à en transformer les usages et en apportant des modifications aux projets dans le but de satisfaire un maximum de H.U.C.. D'après eux, le but ultime est donc de faire aimer les espaces aux pieds des immeubles des H.-U.-C., car dans le cas contraire, ces espaces souffrent de la haine des H.-U.-C., ce qui se traduira par de la défiance, des dysfonctionnements spatiaux et de la haine. En créant des moments festifs et de convivialité, cela permet d'agir sur **l'imaginaire collectif et l'attachement aux lieux d'images positives**. Un autre professeur est également du même avis et pense qu'il faut apporter une plus-value à l'espace à travers des activités ou des aménagements éphémères, qui permettrait par exemple de fidéliser un public, de créer un lieu et donc du lien.

Les services culturels et les services sociaux nous disent qu'il ne faut pas animer la ville à tout prix et en faisant n'importe quoi pour offrir quelque chose aux citoyens. Selon leur point de vue, la question du sens est importante, mais aussi de la qualité du projet et de son insertion dans le contexte.

Lors de la saison estivale, les services sociaux organisent des manifestations et des animations dans différents espaces publics et espaces verts, avec des associations, dans le **but de ré-enchanter ces lieux et réapprendre à fréquenter ces espaces**. Ces événements sont des dispositifs qui permettent de créer des masses critiques et qui sont utiles **seulement dans le cas d'une stratégie de reconquête de l'espace**.

Pour ce motif, **il faut impliquer les citoyens** dans les projets et éviter d'agir comme l'état qui engage des animations dans l'espace pour en chasser les problèmes présents, car cela n'est pas une solution viable. En effet, il n'y a pas de garantie que l'animation perdure, s'il n'y a pas d'animateur ou d'activités. Pour un professeur, il faut donc ré-encourager les personnes à vivre et animer leur territoire en cassant le réflexe de désertion.

Cela nécessite **un changement de mentalité et culturel**, dans l'objectif d'avoir plus de **partage et de mutualité**, afin de rapprocher les H.-U.-C.. D'où l'importance de la médiation sociale et d'une meilleure **communication** entre les personnes pour trouver une solution aux problèmes rencontrés, favoriser une **meilleure cohabitation** entre usages et dans la ville, afin au final de mieux vivre ensemble. Mais cela implique la **recherche de plus de compromis** entre les H.-U.-C. dans la recherche du bien commun, et pas seulement du bien-être individuel. Comme le soulignent des urbanistes, des architectes et des associations agissant pour la durabilité, lors d'une démarche participative, il y a plusieurs publics qui sont concernés par le projet et donc, il s'avère nécessaire de trouver un consensus entre les différents publics.

Une association du développement durable a constaté dans le suivi de leurs projets, que lorsque les H.-U.-C. participent au projet d'aménagement, il y a une meilleure appropriation et une meilleure

sécurisation des espaces publics, parce qu'il y a toujours un usage qui se fait. En effet, les citoyens se sont mobilisés et ont contribué à réfléchir et à faire l'espace public et donc la population est plus attentive à ce qui se passe par la suite. Il y a une meilleure communication entre l'hardware et le software.

Selon un cadre du service social, un travail à plus grande échelle permet de brasser des compétences et réaliser de meilleurs projets. L'enjeu final est de faire de la **gestion urbaine visant une équité territoriale entre quartiers**, afin d'avoir le même type de citoyen, peu importe le quartier où il réside. En effet, il explique que dans certains quartiers comme par exemple ceux de Saint-Jean ou de la Vieille-Ville, les habitants ont appris à se consolider ensemble et à relayer leurs revendications vers le conseil municipal. Il faut donc attiser l'énergie des personnes, en les responsabilisant aux enjeux urbains, afin que ceux qui ne demandaient rien apprennent à le faire en s'organisant et en osant revendiquer ; qu'in fine leur voix compte aussi auprès des autorités.

### Phase d'exploitation d'un projet d'aménagement

L'architecte cantonal relève que la difficulté, dans certains cas, provient du fait qu'il revient aux autorités cantonales de planifier certains espaces publics, mais qu'il incombe aux communes de les entretenir. Il n'y a en effet pas de service cantonal des espaces verts. Il est donc essentiel, dans un concours, que les autorités communales participent dans le jury et donc au choix du projet, si l'on veut éviter des difficultés. Souvent, ce sont les communes elles-mêmes qui prennent les devants, en organisant elles-mêmes les concours. C'est principalement le cas de la Ville de Genève (Place du Molard, Place Longemalle, Place Simon-Goulard, Bois de la Bâtie, etc.). Mais de manière générale, l'exploitation de l'espace public se réduit principalement à son entretien. D'autres professionnels de la participation soulignent qu'en Suisse, il y a une marque de fabrique à maintenir en terme d'image et résumé en trois mots : sécurité, beauté et propreté. L'architecte cantonal propose que l'on songe à l'occupation du domaine public à travers la maîtrise d'usage, mais cela est déjà sous la responsabilité de plusieurs secteurs de l'administration publique, comme par exemple la police du commerce, la sécurité, le service du feu, le service de la culture, etc.

Des services administratifs renseignent que lorsque la ville de Genève construit, elle vote **seulement le budget de construction**, mais que **le budget d'exploitation n'est jamais discuté**. Pourtant, selon certains, mieux vaudrait prévoir à l'avance, ce que va engendrer au niveau financier et budgétaire l'exploitation.

Un professeur universitaire reconnaît que la phase d'exploitation de l'espace est souvent comprise comme la phase d'entretien et qu'il y a une absence de pensée politique sur les usages. Les politiques

des villes s'engagent beaucoup pour la création d'évènements et d'animations éphémères et temporaires en prenant les devants sur la société sans la responsabiliser. Cette politique reste intéressante car elle permet de créer des rencontres, en plus d'offrir une multifonctionnalité d'usages en ville. Ceci est fait dans un souci de légitimité vis-à-vis de la société mais également pour obtenir des votes. Cela dit, c'est ainsi que fonctionne le système politique, lequel parfois va au-devant de la société et la déresponsabilise. Cela est provoqué par le fait qu'on n'ait pas vraiment installé dans notre société, une réflexion constante sur la maîtrise des usages.

Un cadre des services culturels nous rend attentifs que dès l'instant où l'on souhaite créer des moments festifs et des liens, il y a le phénomène de Nimby qui s'enclenche. En effet, du moment où l'on souhaite occuper le sol, dans une ville dense comme Genève, où les espaces publics sont des plus réduits, il y a tout de suite le problème des nuisances qui se pose. Donc dans l'espace public, il y a tous les enjeux, les attentes et les conflits qui se réunissent en un seul lieu.

### *Animation et responsabilisation*

Un paysagiste-urbaniste et une architecte-urbaniste pensent qu'il faut laisser émerger spontanément les actions afin de ne pas les abîmer. En effet, la question de **l'animation relève presque du fantasme**, tant il semble utopique d'imaginer que tous les espaces puissent être animés. Seule une fiction pourrait présenter des espaces débordant d'activités et caractérisés par une intensité urbaine omniprésente. Mais la question de l'animation n'est pas de leurs points de vue une nécessité vitale de la population, car si une personne veut vraiment quelque chose, d'une manière générale elle l'obtient. Il faut donc faire attention en collant une vision (d'intellectuel) à un lieu qui n'a pas d'âme, car effectivement ce n'est pas parce que des professionnels ou des techniciens voient un besoin qu'il y en a forcément un.

Une technicienne de l'administration cantonale aborde les politiques de management de centre-ville proposées par le AMCV (association du management du centre-ville) en Belgique dans le but de regrouper les collectivités publiques, des acteurs privés ou des associations afin de proposer des méthodes d'animation et de développement du centre-ville. Là-bas, les stratégies urbaines dépendent des choix politiques opérés par les collectivités. Il y a effectivement des stratégies de marketing urbain proposant des animations de l'espace, grâce à des stewards urbains, mais il y a aussi des stratégies d'animation à travers des groupes d'habitants qui s'en chargent et deviennent responsables.

Une technicienne de l'administration cantonale ayant longtemps occupé le poste de directrice de la structure de gestion du centre-ville de Lyon, pense qu'en Suisse la question de l'exploitation des espaces publics est une question qui commence à émerger, le fait est que chaque mètre carré de la ville doit être exploité au mieux pour amener du logement, des entreprises ou des loisirs. Pour elle, il faut

réfléchir à des nouvelles interfaces entre l'espace public et privé, comme dans le cas du **city management**. En effet, il y a des espaces qui ont été créés physiquement, mais qui ne sont pas forcément mis en valeur, alors qu'ils pourraient accueillir des fonctions d'usage ou urbaines. Pour elle et des membres du milieu associatif, l'espace peut donc être un support à l'activité dans lequel il faut ramener des éléments visuels, culturels, physiques, ludiques, etc., afin de favoriser des appropriations spontanées. Selon eux, ces questions liées à l'usage de l'espace commencent à peine à émerger dans nos villes, où l'on souhaite consommer du récréatif ou du formatif.

Pour une association du développement durable, avoir une exploitation de l'espace lors d'un projet de participation induit qu'il faut maintenir l'envie qui a été suscitée lors de la conception et de la réalisation. Lors de la phase d'exploitation du projet, il faut **préserver la motivation** suscitée en maintenant l'envie des citoyens de faire quelque chose de l'espace. Bien entendu, il n'est possible de forcer les personnes à avoir un certain type d'usage du lieu, puisqu'elles peuvent aussi ne pas avoir le désir. Il faut donc éviter de faire des choses artificielles et infécondes.

Des acteurs institutionnels et un paysagiste urbaniste proposent la démarche d'un **appel à projet aux associations** afin d'utiliser de nouveaux espaces conquis et de faire en sorte qu'ils soient bien utilisés et animés. En effet, selon eux fermer les rues aux voitures n'est pas suffisant ; il faut les animer. Cette appropriation de l'espace peut être limitée dans le temps afin que par la suite, d'autres acteurs puissent se l'approprier. Mais pour un paysagiste-urbaniste, il ne faut pas toujours chercher à tout prix à y placer des animations. En effet, pour lui, ce rien, ce vide, permet de développer d'autres choses. Un membre du conseil administratif de la ville de Genève est également contre le recours de la technique de l'arrosoir versé aux associations, ou contre le fait de donner des enveloppes pour organiser des activités, pour animer des lieux publics. Selon lui, la demande doit venir directement de la société civile, sans quoi quelque chose de complètement artificiel risquerait d'être réalisé.

Pour certains acteurs, il faudrait que la ville choisisse une politique de ville pour cet espace qu'est Plainpalais afin de bien définir à quel public elle veut s'adresser ou alors si le souhait est de laisser cet espace à disposition avant tout des gros événements festifs et des activités marchandes courantes. La ville doit donc clairement identifier ses objectifs et orientations pour cette place. Le choix semble essentiellement viser un espace pour l'ensemble de la ville, plus qu'aux riverains qui ont, quant à eux, d'autres ressources mises à disposition par la ville, à travers par exemple, les maisons de quartier. Une fois les objectifs identifiés, il est possible de mettre en place des démarches *bottom-up* avec les habitants ou les associations.

### *Suivi et évaluation du projet*

Le SAM en ville de Genève est d'avis qu'une évaluation du projet n'est pas pertinente en phase de post-aménagement car pour l'administration, un symptôme de dysfonctionnement de l'espace vient du fait que l'on n'entende pas les gens râler. C'est pour cette raison que, d'après ce service, il faut toujours s'imaginer comment les lieux vont vivre par la suite. Le service d'aménagement urbain reconnaît parfois les plaintes des usagers, mais le fait de revenir sur l'aménagement d'un lieu, en plus d'avoir un coût financier, c'est l'aveu d'un échec politique et donc cela n'est pas envisageable.

Plusieurs architectes, urbanistes et paysagistes sont contraires à cette position d'atteindre uniquement les personnes qui se plaignent, car ceux qui râlent ne sont pas toujours les plus légitimes et les mécontents ne se font pas tous forcément entendre.

C'est pour ce motif que plusieurs professionnels de l'espace font appel à un suivi du projet par la suite, tel un « service après-vente », à travers diverses méthodes et instruments: l'observation des usages, les fonctionnements et dysfonctionnements de l'espace et des solutions possibles à apporter ; le développement de systèmes d'indicateurs du développement durable (comme dans le cadre de l'agenda 21) ; le recours à la concertation pour améliorer l'usage et l'aménagement de l'espace public à travers les instances intermédiaires (associations, éducateurs sociaux, fonctionnaires de l'administrations qui s'occupent du projet sur place) qui font diagnostic du projet.

Des professionnels de l'espace et de la participation soulignent l'importance du suivi de projet, qui n'est pas encore entré dans la **culture de l'administration publique** et qui n'a pas encore une culture de l'évaluation, puisqu'il n'y a pas encore l'habitude d'évaluer ce que l'on fait. De plus, le fait d'induire, dès le départ, un bon système d'indicateurs pour évaluer par la suite et identifier les dysfonctionnements demeure une culture à développer en Suisse.

Sur la même lignée, un paysagiste-paysagiste prend en exemple, la politique d'aménagement des services d'urbanisme de Barcelone, où les équipes des mandataires ont la responsabilité du projet jusqu'à une année après sa livraison. Ainsi, ils ont une année pour observer les fonctionnements de l'espace et les possibles dysfonctionnements, et proposer les améliorations qu'il faudrait apporter.



## **PARTIE III. Entre changement culturel et société : quelles perspectives ?**



## Conclusions

### Retour sur les hypothèses

Ce travail de recherche a permis de vérifier l'hypothèse de départ qui est lié à la possibilité d'instaurer une politique de gestion de l'espace basée sur la maîtrise d'usage, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de garantir une meilleure équité territoriale, dans une optique de développement territorial démocratique et durable.

Les villes actuelles nécessitent d'offrir un cadre de vie de qualité et une qualité de vie urbaine à ses habitants. Cela peut passer par un renouvellement des pratiques démocratiques en incluant des démarches participatives dans la prise de décision, afin d'aboutir à une planification harmonieuse qui peut satisfaire le plus grand nombre. D'où l'importance de la prise en compte de **l'expertise d'usage** des usagers au cours de ces démarches, et, plus en amont cela est réalisé, plus il y aura un échange fructueux et créatif entre les différentes parties prenantes du projet : les administrateurs ou les gestionnaires, les gouvernants, les acteurs économiques (promoteurs immobiliers, les investisseurs, etc.), la société civile organisée et les habitants eux-mêmes. Finalement, on se rend bien compte que l'aménagement en soi n'est qu'une partie de la solution pour obtenir une ville plus conviviale. Cela est possible de le réaliser offrant aux habitants des nouvelles arènes citoyennes, ce qui permet une meilleure interconnaissance mutuelle à travers la confrontation de rationalités différentes à des questions concrètes affectant la vie quotidienne.

Le développement d'une intelligence collective, d'une réflexion collective, d'un apprentissage collectif aux enjeux de l'urbain permet d'aboutir à une élaboration concertée des objets spatiaux. Le fait de confronter des rationalités différentes dans une optique de pédagogie d'urbanisme où la discussion et le dialogue permettent de régler les conflits et de trouver un consensus qui satisfait le plus grand nombre. La participation citoyenne serait donc un processus d'apprentissage mutuel et un déclencheur de solutions partagées. Ces arènes citoyennes seront plus « performantes » s'il y a un engouement, une mobilisation et une implication des habitants autour de ces objets. Comme reconnaissent certaines personnes-ressources, si les habitants sont impliqués lors des différentes étapes du projet, par la suite l'appropriation des lieux est plus forte et il y a une meilleure interconnaissance entre les habitants et les problèmes des uns et des autres, tout en assurant un autocontrôle qui se fait de manière informelle.

La question sociale est une question qui prime dans la ville et il ne s'agit pas seulement d'aménagement et de planification. Les espaces publics et la cohésion sociale sont toujours en évolution et ne sont jamais figés. Comme a dit un paysagiste-urbaniste les espaces publics sont donc une occasion de développer des liens qui se perdent et qui se faiblissent. La mise en place de nouveaux

mobiliers urbains ou de conception d'espaces publics n'ont de véritable sens que s'il y a des acteurs conscients qui veulent bien s'y mettre en scène en les faisant vivre. D'où l'importance d'une mobilisation citoyenne active qui peut être favorisée par la médiation sociale dans l'espace et des politiques sociales de proximité favorisant un ancrage territorial, un sentiment identitaire et d'appartenance des H.-U.-C..

Cela doit donc être accompagné par une véritable politique de ville prônant des démarches permettant de responsabiliser, d'impliquer et de mobiliser les citoyens autour des questions concrètes relevant du quotidien et permettant d'engendrer un éveil des habitants en tant que citoyens. Cela permet d'avoir un *empowerment* des habitants qui donnera donc une **maîtrise d'usage** de l'espace.

En conclusion, il faut travailler sur les espaces publics afin qu'ils deviennent des catalyseurs de relations sociales. On peut affirmer que ces procédures de responsabilisation, de sensibilisation et de mobilisation des H.-U.-C. sont efficaces s'il y a un *empowerment* des personnes impliqués dans le processus afin d'affirmer ces mesures dans la durée.

### Conclusion générale

L'environnement urbain est un milieu complexe. Pour cette raison, lors de la mise en place de projets d'aménagement spatial ou de projets urbains, il s'avère nécessaire d'avoir une réflexion globale et transversale du sujet en question, afin de prévoir, dans la mesure du possible, le plus de perspectives, les conflits d'usages, les problèmes futurs, etc.

Certains acteurs institutionnels et des professionnels de l'espace pensent que les **démarches d'aménagement restent encore très sectorielles** (direction environnement, l'action sociale, etc.), où chacun travaille et réfléchit dans son domaine. Il y a des séances de travail entre les différents services, où l'on partage des idées, après quoi chacun rentre dans ses divisions et recommence son travail à nouveau de façon sectorielle. Cela ne favorise pas une culture dans la gestion du projet. Certains professionnels de l'espace et des associations travaillant pour le développement durable reconnaissent que leur travail de traduction entre savoir expert et profane est permis grâce à une pluridisciplinarité des équipes des mandataires qui favorise une meilleure vue d'ensemble.

Des acteurs institutionnels, des professionnels de l'espace et de la participation sont d'opinion que les **services d'sociales et d'urbanisme sont deux mondes qui communiquent excessivement peu** et qui n'ont pas une tradition de collaboration.

A ce propos, un cadre des services sociaux porte en exemple le département à Bâle qui s'appelle **Stadtentwicklung et qui gère tous les grands projets**. Il s'agit d'un service transversal qui réunit les services d'aménagement, les services d'urbanisme et les services sociaux. Cela décloisonne le processus et évite les démarches horizontales classiques. Une professionnelle de la participation pense qu'il faut travailler sur des structures organisationnelles des administrations publiques plus souples, comme par exemple la création d'équipes pluridisciplinaires au sein des services de l'administration publique (engager des urbanistes au sein des services sociaux et vice-versa, des assistants ou des éducateurs sociaux aux services d'urbanisme et d'aménagement sont d'autres exemples).

Les « difficultés » rencontrées pendant les démarches d'aménagement à Genève (et également dans le cas du réaménagement de la plaine de Plainpalais) sont liées au manque de portage politique des acteurs, à l'organisation complexe de l'administration (relation et partage de compétences entre les départements et entre canton et ville)<sup>245</sup> ainsi qu'au lobbysme de certaines associations. Un exemple concret lors de la « piétonisation » est la position de la ville et du canton vis-à-vis des associations de lobby automobile (qui ne veut pas de pertes de places de parc). En effet, d'un côté des objectifs de développement durable sont promulgués, alors que d'un autre côté, il y a une législation imposant que les places de parc évincées du quartier doivent être remplacées au sein du même quartier. Ceci pose un problème de cohérence pour la poursuite des objectifs liés à la qualité et au cadre de vie en ville, dans une ville aussi dense que Genève. Ces problèmes sont inhérents à la complexité intrinsèque de la ville et aux questions d'arbitrage, ils sont liés à l'urbain (sécurité, criminalité, cohésion sociale, qualité de vie, etc.). Et en même temps, il est nécessaire de garder la liberté individuelle de tout un chacun, et de ne pas rentrer dans des logiques d'état police.

Pour Claudio Deuel, on est dans une société de « monoculture », où l'on conçoit des projets d'aménagement qui ne répondent aux besoins que d'une seule catégorie-type de population. Selon lui, une politique sociale doit « être partie intégrante dans tous les domaines et, surtout dans le domaine de l'urbanisme. En effet, pour créer du lien social, pour réapprendre à vivre ensemble, nos villes doivent changer. L'espace urbain doit être pensé dans sa dimension intégratrice. Des espaces libres, permettant la rencontre et le dialogue, doivent être aménagés, rappelant ainsi la place du village d'antan »<sup>246</sup>.

Nous vivons encore dans des villes qui ont été fragmentées par une mode de penser où l'urbanisme est très fonctionnel, ce qui ne favorise pas les relations sociales. Nos villes se caractérisent par une césure entre les différentes fonctions urbaines de mobilité. Les espaces sont divisés et se caractérisent par une

---

<sup>245</sup> Weil M. (2013), *Dossier place !*, Interface n°18 Aménagement des places publiques à Genève, Genève, FAI, p.12

<sup>246</sup> <http://urbanites.rts.ch/invites/les-jeunes-dans-la-ville-par-claudio-deuel/>

addition de mobilités : piéton, place de parking, piste cyclable, voie automobile, piste cyclable, piéton. Il y a donc une addition de fonctions entre les différents besoins urbains, en partageant l'espace de manière à ce que tout le monde soit satisfait. Des circulations plus modérées favorisent des relations plus fortes et conviviales, par rapport à des circulations intenses, qui ne favorisent pas les relations sociales, car il y a une césure spatiale.

La ville est complexe. Elle est multifactorielle, multidimensionnelle, multirationnelle et multitemporelle (temporalités : de la ville, de travail, des personnes individuelles, des espaces, etc.). L'urbanisme fait partie de la réponse, mais n'est pas la seule solution. Il faut considérer la ville dans sa multidimensionnalité parce que c'est seulement en comprenant toutes ses dimensions que nous pouvons créer une ville durable. A ce propos, un membre du milieu associatif pense qu'il faut justement avoir une approche multifactorielle de l'espace, afin de (ré)motiver les H.-U.-C. à réinvestir et à se réapproprier les lieux. Cela peut être fait à travers des approches favorisant le mouvement, l'intellect, le sport ou encore la culture. Ensuite, il y a aussi des rationalités multiples qu'il faut concerter, afin qu'un maximum de personnes soit satisfait et pas uniquement une partie des habitants.

Il n'y aura jamais une solution simple pour un problème complexe. Le fait d'instaurer une culture du dialogue au sein de la société peut permettre de résoudre une partie des problèmes, en mettant des rationalités différentes autour de la table. Cela implique bien sûr un changement de mentalités et un changement culturel. Ce n'est pas quelque chose qui se fera du jour au lendemain.

Comme a dit un paysagiste-urbaniste, l'urbanisme doit être perçu comme une expérience impliquée et non comme une science appliquée.

Pour « résoudre » les problèmes actuels de « crise » de l'espace public, il faut créer des situations où on plonge dans l'espace public, c'est-à-dire qu'il faut se mettre dans la situation de découvrir, ce que signifie trébucher sur les formes, les événements et les structures de la ville, afin d'avoir une meilleure appréhension urbaine. L'urbanisme actuel doit assumer le rôle de ré-enchanter les lieux, de donner une nouvelle vision et de pouvoir changer les habitudes des gens. Comme Francesco Carreri le dit, « *il faut perdre du temps pour gagner de l'espace* ».

Aux questions de l'architecte cantonal: « qu'est-ce que la ville de la démocratie ? » et « comment la ville de la démocratie peut être belle ? ».

Il s'avère nécessaire d'instaurer une politique de gestion de l'espace basée sur la maîtrise d'usage afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et garantir une meilleure équité territoriale dans une optique

de développement territorial démocratique. Cela implique le développement d'une culture civique des H.-U.-C. qui peut se faire à travers des processus participatifs.

Si la population se mobilise, s'implique et s'engage dans un projet ; des compétences sont acquises grâce à un développement d'une intelligence collective, qui permet un *empowerment* des habitants, une meilleure intégration sociale et de régler les conflits autrement. Comme disait un cadre de l'action sociale et solidaire, il faut donc réveiller les énergies présentes dans les quartiers, afin que les habitants se mobilisent, se consolident ensemble et qu'ils se responsabilisent face aux enjeux urbains.

La maîtrise d'usage des habitants est une culture qui doit s'installer au sein des administrations publiques qui ont encore un mode opératoire assez sectoriel (voir figure le *schéma de prise de décision traditionnel*). Cela induit une meilleure collaboration transversale entre les différents services administratifs de la ville et du canton.

L'action publique, qui agit dans le souci d'une satisfaction des besoins des habitants, nécessite un arbitrage et une pesée d'intérêts au sein même des H.-U.-C. et de l'administration publique. Mais, la mobilisation et l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie, est quelque chose de fondamentale, parce que cela permet une action publique plus efficace dans les projets entrepris.

La mise en place d'un processus de concertation ou de participation considérant l'expertise d'usage, implique la prise en compte de tous les acteurs concernés par le projet. Si ce processus est réalisé en amont de la démarche, il permet la prise en compte de tous les acteurs concernés. Les discussions, le dialogue et les échanges permettent de considérer les avis, les souhaits et les points de vue des différents acteurs et cela devrait permettre de faire émerger le bien collectif. Dans le cadre de démarches de ce type l'urbanisme joue le rôle de déclencheur de solutions partagés. Mais, il faut être attentif parce qu'il n'y a pas de méthode unique de concertation ou de participation, car celles-ci s'adaptent « *en fonction des projets, des acteurs, des échelles de territoire et des contraintes juridiques, techniques et financières.* »<sup>247</sup>

L'instauration de nouveaux modes de gouvernance urbaine favorisant la convivialité et le bien-vivre en ville peut être une solution parmi d'autres. Mais on ne change pas du jour au lendemain des dynamiques urbaines, sociales, économiques et culturelles.

La prise en compte de la maîtrise d'usage au sein de l'administration publique et des nouveaux modes de gouvernance pourraient rendre nos villes plus démocratiques.

---

<sup>247</sup> Koch J.-P. et Feldmann A. (23.06.2012), *Où est la véritable concertation dans les projets d'aménagement urbain à Genève ?* in le blog Genève Métropole

Finalement, on peut affirmer que ce n'est pas tant le résultat qui importe, dans le cadre des démarches participatives, mais le processus engagés pour y répondre. Autrement dit, n'importe quel résultat que l'on obtient est déjà un succès en soi.

Si on veut pousser la réflexion plus loin, il y aurait aussi des solutions moins « orthodoxes », comme la création d'insécurité urbaine, le blocage de rues ou encore des problèmes de mobilité créé ad hoc sur des axes prioritaires (par des services de la ville qui pourrait s'appeler *trouble urbain*) pour créer une mobilisation citoyenne. Cette solution ne serait pas très appréciée par les politiciens et certains citoyens, mais peut-être que cela permettrait de faire émerger de nouvelles formes de solidarité et d'entraide. Cela pourrait permettre le développement de nouvelles formes d'actions citoyennes au sein des nos villes.

## Remerciements

Mon travail de mémoire n'aurait pas été possible sans l'aide de beaucoup de personnes qui m'ont apporté leur soutien, mis à disposition leur emploi du temps et m'ont offerts des discussions très enrichissantes pour le développement de ce travail.

Je tiens à remercier tout particulièrement les personnes suivantes :

Mon directeur de mémoire, le Professeur Antonio Da Cunha, pour ses précieux conseils et le partage de son expérience.

Toutes les personnes interviewées pour leur disponibilité et sans lesquelles je n'aurais pu écrire ce travail. Le partage de leurs expériences de travail, leurs visions de l'urbain, leurs remarques pertinentes et constructives qui m'ont été grandement utiles pour la rédaction et le développement d'un regard critique sur nos villes :

- M. Jean-Marc Lamunière (architecte) ;
- M. Claudio Deuel (délégué à la jeunesse) ;
- M. Rodrigue Raquil (travailleur social hors murs au service de la jeunesse) ;
- M. Rémy Pagani (maire et conseiller administratif de la Ville de Genève, Département des constructions et de l'aménagement) ;
- M. Bertrand Levy (maître d'enseignement et de recherche au Département de géographie et environnement à l'Université de Genève) ;
- M. Serge Pralong (président de l'association genevoise de Viet-Vo-Dao) ;
- M. Ronei Falvino (chef de projet à l'aménagement cantonal et régional au sein du Service du développement territorial et membre de la sous-commission des espaces publics) ;
- M. Francesco Della Casa (architecte cantonal, Département de l'urbanisme) ;
- Mme Michèle Tranda-Pittion (architecte – urbaniste à Topos Urbanisme) ;
- Mme Marie-Hélène Giraud (cheffe de service de l'aménagement urbain et de la mobilité) ;
- Mme Josianne Maury (architecte-urbaniste à la section Politique des Agglomérations à l'Office fédéral du développement territorial) ;
- M. Marcos Weil (paysagiste – urbaniste chez Urbaplan) ;
- Mme Debby Assaraf (architecte au service de l'aménagement urbain et de la mobilité) ;
- Mme Claudia Liebermann (architecte-urbaniste à l'Atelier Nou) ;
- Mme Natacha Litzistorf (directrice d'Equiterre) ;
- Mme Hélène Gaillard (collaboratrice chez Equiterre) ;
- M. Pierre Chappuis (adjoint de direction au service social de la Ville de Genève) ;
- Mme Virginie Keller-Lopez (conseillère culturelle au Département des affaires culturelles) ;
- Mme Marianne Baudat (cheffe de projet chargée de la concertation de la Direction des grands projets du canton de Genève) ;
- M. Pascal Amphoux (architecte au Bureau Contrepoint) ;

Je remercie ma famille pour son soutien et pour m'avoir donnée l'opportunité de vivre cette expérience. A Magali pour m'avoir supporté tout au long de ce parcours. A Magali et Olaf pour les corrections et leur aide précieuse pour la rédaction. A Lionel et Olaf pour les belles discussions et les conseils. Un dernier grand merci à tous les amis et collègues avec lesquels j'ai partagé mon cursus universitaire.

## Acronymes

ATE	Association Transports et Environnement
COPIL	Comité de pilotage
H.-U.-C.	Habitants, usagers, citoyens (Bassand, 2001)
DGNP	Département de l'intérieur et de la mobilité
DGP	Direction grands projets
DIM	Direction générale de la nature et du paysage
PDCom	Plan Directeur Communal
PDCn	Plan Directeur Cantonal
PMR	Personnes à mobilité réduite
SA21	Service Agenda 21 – Ville durable
SAM	Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
SEVE	Service des espaces verts et de l'environnement
UAC	Unité d'action communautaire



## SOURCES

**Ouvrages et articles :**

- Amphoux P. (2003), *Ambiances urbaines et espaces publics*, In : L'espace public en question : usages, ambiances et participation citoyenne. Ed. G. Capron et N. Haschar-Noé. Toulouse : Université Toulouse Le Mirail, pp. 50-56. (Ecole Doctorale Temps, Espace, Société et Culture, n°3) ;
- Amphoux P. (2004), *Le projet urbain, la pensée paysagère et l'hybridation des savoirs*, in Zepf M (2004). *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 32-38 ;
- Ascher F. (2008, janvier-février), *Lettre au maire de la commune voisine*, in Revue Urbanisme, n°358 ;
- Ascher (2010), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues : Edition de l'Aube ;
- Amzert M. (2001), *Du cadre de vie à l'espace public*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 157-165 ;
- Avitable A. (2004), *Le projet urbain : une culture du territoire et de l'action urbaine*, in Chalas Y. et al. (2004), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris : l'Harmattan, p. 27-58 ;
- ARE (2013), *Les quartiers en action : une approche plurielle pour un développement partagé*, Berne : ed. Programme Projets urbains ;
- Baqué M.-H et Sintomer Y. (2011), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris : La découverte ;
- Baqué M.-H. et Sintomer Y. (2011), *Les temps long de la participation*, in Baqué M.-H et Sintomer Y. (2011), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris : La découverte, p.12-38 ;
- Barthez J.-C. (2001), *Division sociales et divisions spatiales*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 101-123 ;
- Bassand M. (2001), *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Suisse : Presses polytechniques et universitaires romandes ;
- Biewener C et Baqué M.-H. (2011), *Empowerment, développement et féminisme : entre projet de transformation sociale et néolibéralisme*, in Baqué M.-H et Sintomer Y. (2011), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris : La découverte, p.82-101 ;
- Boutinet J.-P. (2012), *Anthropologie du projet*, Quadrige manuels, 2<sup>ème</sup> édition, PUF ;
- Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : ed. Seuil, p.358 ;
- Chalas Y. (2004), *La pensée faible comme refondation de l'action publique*, in Zepf M (2004). *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.39-55 ;
- Chaumard D. (2001), *L'espace public, scène et mise en scène*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.124-134 ;
- Chelkoff G. et Thibaud J.-P. (1992-1993, décembre-mars), *l'espace public, modes sensibles*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, 7-16 ;
- Da Cunha A. (2005). *Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme*, in Da Cunha A., Knoepfel P., Leresche J.-P. et Nahrath S. *Enjeux du développement urbain durable*, p. 12-38. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes ;
- Décosterd J.-G. (2009, mars), *Espace public : l'espace de la transgression ?*, in Collage, pp. 8-10 ;
- Dubois-Taine, G., & Chalas, Y. (1997). *La ville émergente*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube ;

- Edifice (2010, octobre), Manifestations mieux accueillies sur la plaine de Plainpalais réaménagée, in Edifice, n°5, p.58-59 ;
- Gaudin J.-P. (2007) La démocratie participative, Paris : Armand Colin ;
- Ghorra-Gobin, C. (2001). *Réinventer le sens de la ville: Les espaces publics à l'heure globale*. Paris: L'Harmattan ;
- Grané J. (2001), *L'expérience de l'observation en bureau d'études*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 135-145 ;
- Grafmeyer Y (1979), *La ville laboratoire et le milieu urbain*, in « *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*. » par Grafmeyer Y., et Joseph I., Paris : Edition du champ urbain, p. 5-52 ;
- Guéranger D. et al. (2004), *Métropolisation et transformation de l'action publique : essai d'analyse comparative*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.61-69 ;
- Hatzfeld H. (2011), *De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie*, in Baqué M.-H et Sintomer Y. (2011), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris : La découverte, p.51-64 ;
- Hauptmann E. et Wates N. (2010), *Concertation citoyenne en urbanisme. La méthode du community planning*, Gap : ed. Yves Michel ;
- Illich I. (1975), *La convivialité*, Paris : ed. du Seuil ;
- Ingallina P. (2010), *Le projet urbain*, Que sais-je, 4<sup>ème</sup> édition, PUF ;
- Interface (2013), *Aménagement des places publiques à Genève*, n°18, Genève, FAI, p.34 ;
- Jaillet, M.-C. (2004, janvier). *L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes*. In Esprit : la ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation, n° 303, p. 40-62.
- Joseph, I. (1998). *La ville sans qualités*. La Tour-d'Aigues, France: Éditions de l'Aube ;
- Koolhaas, R. et al. (2010). *Junkspace: Repenser radicalement l'espace urbain*. Paris: Éd. Payot & Rivages.
- Koechelin R. (2009, 1<sup>er</sup> janvier), *Bâtir à Genève reste un vrai parcours du combattant*, *La Tribune de Genève* ;
- Latouche S. (2004), *Survivre au développement*, ed. Mille. Et. Une. Nuit ;
- Linossier R. et al. (2004), *Les récitants du projet urbain : territoires et temporalités*, in Zepf M (2004). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 19-31 ;
- Marguerit A. (2001), *Maître d'œuvre, maître d'ouvrage*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.233-243 ;
- Nonas R. (1992-1993, décembre-mars), *Dunkerque : les espaces publics du centre*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, p.55-61 ;
- Paquot, T. (2009). *L'espace public*. Paris: La Découverte ;
- Plan Urbain (1992-1993, décembre-mars), « *espaces publics en villes* », in les annales de recherche urbain, n°57-58 ;
- Queré L. et al. (1992-1993, décembre-mars), *L'étrangeté mutuelle des passants. Le mode de coexistence du public urbain*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, p. 88-91 ;
- Ruegg J. (2011), *Politiques territoriales III*, support de cours, Lausanne : Université de Lausanne, master en Géosciences de l'environnement IPTEH ;
- Sieverts, T. et al. (2004). *Entre-ville: Une lecture de la Zwischenstadt*. Marseille: Éd. Parenthèses.

- Slocum N. et al. (2006), *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin ;
- Szalai L., Fellay M., Rigamonti D. et Dal Pan X. (2012, janvier), *Arènes publiques - controverses socio-spatiales aux Pâquis. Projet de piétonisation*, rapport écrit pour le cours Sociologie Urbaine (ville, justice, pluralisme) de Pattaroni L., Lausanne : EPFL ;
- Toussaint J.-Y. et Zimmermann M. (2001), *L'espace public et l'espace du public. Politique et aménagement*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.73-92 ;
- Toussaint J.-Y. et al. (2004), *Le projet urbain : espaces publics et pratiques de concertation. L'exemple de Lyon*, in Zepf M (2004). *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 123-134;
- Toussaint, J.-Y., & Zimmermann, M. (2001). *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Unité du Développement Durable (2010, décembre), *Actions pour la durabilité dans les communes*, Lausanne, Suisse : département des infrastructures, Etat de Vaud, Jalons n°9 ;
- Unité du Développement Durable (2010, décembre), *Actions pour la durabilité dans les communes : fiches d'actions pour les communes*, Lausanne, Suisse : département des infrastructures, Etat de Vaud, Jalons n°9 ;
- Veillon E. (2009, 27 août), *Genève : la plaine de Plainpalais entame sa métamorphose*, in Batimag, n°8, p.26-29 ;
- Voisin B. (2001), *Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 32-48 ;
- Voisin B. (2001), *Observer les lieux et les gens, penser l'aménagement*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.146-156 ;
- Watin M. (1992-1993, décembre-mars), *Quel espace public pour une jeune société civile*, in Plan Urbain, espaces publics en villes, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58, p.62-69 ;
- Weil M. (2013), *Dossier place !*, Interface n°18 Aménagement des places publiques à Genève, Genève, FAI, p.8-16 ;
- Wiplier, N., & Graziani, P. (2002). *Jeu et détente: Prise en compte dans l'aménagement de l'espace public*. Lyon: Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) ;
- Zepf M. (2001), *Connaissance et traduction du paradoxe urbain*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann M., *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.173-184 ;
- Zepf M. (2001), *Paradigmes de l'espace public*, in Toussaint, J.-Y., & Zimmermann (2001) M. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, p.61-72 ;
- Zepf M. (2004). *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes ;

### **Dictionnaires et encyclopédies**

- Akoun A. et Ansart P. (1999), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris : ed. Le Robert / Seuil ;
- Centre national de la recherche scientifique (1983), *Trésor de la langue française. Dictionnaire de langue du XIX et du XX siècle*, Paris : ed. du Centre national de la recherche scientifique

- Guilbert L. et al. (1972), *Le grand Larousse de la langue française*, Paris : Librairie Larousse ;
- Inizan C. et al. (2012), *Dictionnaire Hachette édition 2013*, Paris : ed. Hachette ;
- Maubourguet P. (1993), *Le petit Larousse illustré 1994*, Paris : Librairie Larousse ;
- Pumain, D. et al., R. (2006). *Dictionnaire la ville et l'urbain*. Paris: Economica.
- Rey A. (1998), *Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française*, Paris : dictionnaires le Robert ;
- Rey A. (2010), *Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française*, Paris : dictionnaires le Robert ;
- Rey A. (2013), *Le petit Robert 2013*, Paris : dictionnaires le Robert ;

### **Webraphie**

- Association sauvons nos arbres : <http://www.sauvonsnosarbres.ch/plainpalais-2.htm> ; consulté le 15 novembre 2013
- Association sauvons nos arbres (2012, 28 novembre), *Rapport pour la commission des travaux et des constructions – Plaine de Plainpalais* ;
- Auteurs des derniers néons de Plainpalais choisis : <http://archives.tdg.ch/actu/culture/auteurs-derniers-neons-plainpalais-choisis-2011-04-26>; consulté le 28 septembre 2012
- Bernet C. (2009, 16 mai) Plainpalais s'offre une nouvelle plaine, Genève : Tribune de Genève édition online : <http://archives.tdg.ch/geneve/actu/plainpalais-offre-nouvelle-plaine-2009-05-15>
- CATI-GE (2011), *Les inégalités territoriales dans le canton de Genève, politique de cohésion sociale en milieu urbain. Rapport 2011*, Université de Genève ; [http://www.unige.ch/ses/lea/publications/Autrespub/Cohesion\\_sociale\\_CATIGE\\_nov2011.pdf](http://www.unige.ch/ses/lea/publications/Autrespub/Cohesion_sociale_CATIGE_nov2011.pdf);
- Charrière J. (1987, 18 mars), *Concours pour l'aménagement de la plaine de Plainpalais* , Genève, paru dans le journal de Genève ; [http://www.letempsarchives.ch/Repository/getFiles.asp?Style=OliveXLib:LowLevelEntityToSaveGifMSIE\\_LETEMPSFR&Type=text/html&Locale=french-skin-custom&Path=JDG/1987/03/18&ChunkNum=-1&ID=Ar02107&PageLabel=21](http://www.letempsarchives.ch/Repository/getFiles.asp?Style=OliveXLib:LowLevelEntityToSaveGifMSIE_LETEMPSFR&Type=text/html&Locale=french-skin-custom&Path=JDG/1987/03/18&ChunkNum=-1&ID=Ar02107&PageLabel=21);
- Coord21 (association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable) : *le développement durable en Ville de Genève* ; <http://www.coord21.ch/activites/canton-de-geneve/commune-de-geneve/> consulté le 9 décembre 2013 ;
- Deuel C. (2009, 4 mai), *Les jeunes dans la ville*, RTS.ch : les urbanités ; <http://urbanites.rts.ch/invites/les-jeunes-dans-la-ville-par-claudio-deuel/> ;
- Koch J.-P. et Feldmann A. (2012, 23 juin), *où est la véritable concertation dans les projets d'aménagement urbain à Genève ?* in le blog Genève Métropole <http://genevemetropole.blog.tdg.ch/archive/2012/06/23/1.html>;
- Exposition nationale suisse Genève 1896 ; [http://bern-1914.org/genf\\_1896/](http://bern-1914.org/genf_1896/) consulté le 15 novembre 2013 ;
- Fondation Genevoise pour l'animation socio-culturelle : <http://www.fase-web.ch/site/tshm/index.htm> consulté le 18 octobre 2013 ;
- Jeancourt-Galignani O. (2011, 29 novembre), *Martha Nussbaum : « Socrate, reviens ! »*, version online de LePoint.fr ; tiré de [http://www.lepoint.fr/grands-entretiens/martha-nussbaum-socrate-reviens-29-11-2011-1401785\\_326.php](http://www.lepoint.fr/grands-entretiens/martha-nussbaum-socrate-reviens-29-11-2011-1401785_326.php) ;
- Historique réaménagement de la plaine de Plainpalais : <http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/26524563> ; consulté le 28 septembre 2012
- Marchés de la plaine de Plainpalais : <http://www.ville-geneve.ch/plan-ville/marches/marche-plainpalais/> consulté le 16 août 2012 ;

- Moulin M, *La Cour des comptes ausculte la plaine de Plainpalais*, Genève, Le Temps du 25 juin 2013 ; <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/769480fa-dd76-11e2-806a-6dc33313afd4#UoqLz6VwVPM>;
- Neaf L. (2010, 2 novembre) Vingt-deux arbres sont préparés pour l'avenir, Tribune de Genève, <http://www.sauvonsnosarbres.ch/plainpalais/plaine-1.htm>;
- OFS (2013) Les votations populaires fédérales: résultats détaillés 1848-2013 (document Excel) ; téléchargé le 29 octobre 2013 : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2013/01.html>
- Plaine de Plainpalais : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Plaine\\_de\\_Plainpalais](http://fr.wikipedia.org/wiki/Plaine_de_Plainpalais) ; consulté le 28 septembre 2012 ;
- Remy Pagani expose le future de la plaine de Plainapalais : <http://www.tdg.ch/geneve/actu/remy-pagani-expose-futur-plaine-2011-06-30>; consulté le 28 septembre 2012 ;
- République et Canton de Genève (2013), *Méthode. Grands projets. La démarche*, Genève : département de l'Urbanisme ; tirée de [http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/4pages\\_GP\\_web.pdf?ComponentId=kmelia723&SourceFile=1363946312934.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/](http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/4pages_GP_web.pdf?ComponentId=kmelia723&SourceFile=1363946312934.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/) consulté le 15 novembre 2013 ;
- Secrétariat du Grand Conseil (2011, 12 octobre), *Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M François Lefort : abattage des arbres de la Plaine de Plainpalais : est-ce vraiment nécessaire ?*, Genève : IUE 1241-A ; <http://www.sauvonsnosarbres.ch/plainpalais/plaine-9.pdf>;
- Unité du Développement Durable du canton de Vaud (2011), *Actions pour la durabilité dans les communes*, Lausanne : Département des infrastructures et des ressources humaines ; [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/developpement\\_durable/publications/jalons\\_09-fiches\\_actions\\_communes\\_2011.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/publications/jalons_09-fiches_actions_communes_2011.pdf) consulté le 30 mars 2012 ;
- Ville de Genève (2009), *Cohésion sociale. Un des piliers du développement durable*, Genève : [demain@genève; http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_5/Publications/Cohesion-sociale-developpement-durable-brochure-ville-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_5/Publications/Cohesion-sociale-developpement-durable-brochure-ville-geneve.pdf) consulté le 4 décembre 2013 ;
- Ville de Genève : espaces de quartier ; <http://www.ville-geneve.ch/themes/social/action-communautaire-espaces-quartier/espaces-quartier/> consulté le 4 décembre 2013 ;
- Ville de Genève : Agenda 21. Objectif 2 : participation ; [http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_1/Publications/Objectif\\_2\\_participation.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/Objectif_2_participation.pdf) consulté le 10 décembre 2013 ;
- Ville de Genève : la ville est à vous ; <http://www.ville-ge.ch/lavilleestavous/> consulté le 9 décembre 2013 ;
- Ville de Genève : la ville est à vous (orientation agenda 21) ; <http://www.ville-geneve.ch/themes/environnement-urbain-espaces-verts/manifestations-evenements/ville/> consulté le 9 décembre 2013
- Ville de Genève : missions du Service Agenda 21 – Ville durable ; [http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_1/Publications/plaquette\\_a21\\_web.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/plaquette_a21_web.pdf) consulté le 9 décembre 2013 ;
- Ville de Genève : projet Néon Parallax : <http://www.ville-ge.ch/culture/neons/> ; consulté le 28 septembre 2012 ;
- Ville de Genève : unités d'action communautaire (UAC) ; <http://www.ville-geneve.ch/themes/social/action-communautaire-espaces-quartier/unites-action-communautaire-uac/> consulté le 21 octobre 2013 ;
- Ville de Genève : travail social hors murs ; <http://www.ville-geneve.ch/themes/petite-enfance-jeunesse-loisirs/jeunesse/soutien-jeunesse/travail-social-murs/> consulté le 2 décembre 2013 ;

- Ville de Genève : vivre ensemble ; <http://www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie/geneve-ville-durable/vivre-ensemble/> consulté le 9 décembre 2013 ;
- Zaugg C. (13-14.07.2011), *Pourquoi abattre et replanter ?*, GHI ; <http://www.sauvonsnosarbres.ch/plainpalais/plaine-7.htm>

### **Colloques**

- Colloque international Genève (2012), *Des artistes et des espaces publics*, le 19-20 octobre 2012, Genève : salle du Faubourg
- Colloque à Genève (2011, 1<sup>er</sup> au 5 mars) Etats Généraux de la nuit : cinq jours de réflexion autour de la vie nocturne ;
- Synthèse des Etats généraux de la nuit (2013, 6 novembre) par Luc Gwiazdzinski et son équipe de

### **Cadre législatif et réglementaire**

- Constitution de la République et canton de Genève, consulté sur [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_a2\\_00.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_00.html);
- Département de l'urbanisme (2012), *Genève, Plan Directeur 2030*, Genève : République et Canton de Genève, p. 56 ;
- glossaire – plan localisées de quartier [http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/a\\_votre\\_service-plans\\_localises\\_quartier-6569.html](http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/a_votre_service-plans_localises_quartier-6569.html) : consulté le 2 novembre 2013
- loi générale sur les zones de développement : [www.ge.ch/LEGISLATION/rsg/f/s/rsg\\_L1\\_35.html](http://www.ge.ch/LEGISLATION/rsg/f/s/rsg_L1_35.html) ; consulté le 2 novembre 2013 ;
- [www.ge.ch/LEGISLATION/rsg/f/s/rsg\\_l1\\_35p01.html](http://www.ge.ch/LEGISLATION/rsg/f/s/rsg_l1_35p01.html)
- Loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain → [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg\\_a2\\_70.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_a2_70.html)
- plan directeur de quartier les marbiers : [http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/pdq\\_marbiers-691-3-3204.html](http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/pdq_marbiers-691-3-3204.html) ;
- Règlement d'application de la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain : [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_A2\\_70p01.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_A2_70p01.html);
- République et Canton de Genève (2013), *Plan directeur cantonal 2030*, Genève : Département aménagement du territoire et urbanisme ; tirée de [http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/plan\\_directeur\\_cantonal\\_2030-686-4369-10508.html#Sch\\_ma](http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/plan_directeur_cantonal_2030-686-4369-10508.html#Sch_ma)
- Ville de Genève (2009), *Plan directeur communal : Genève 2020, renouvellement durable d'une ville centre*, p. 236 ;
- Ville de Genève (2007), *Conseil municipal PR-419 A/B : Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 930 000 francs destiné à la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais*, Genève : Conseil Municipal ville de Genève ;

### **Entretiens effectués dans le cadre du présent mémoire**

- 12 février 2013 – M. CLAUDIO DEUEL (délégué à la jeunesse) et M. RODRIGUE RAQUIL (travailleur social hors murs), service de la jeunesse ;
- 21 février 2013 – M. ANTONIO DA CUNHA, Professeur ordinaire à l'Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement ;
- 7 mars 2013 – M. RÉMY PAGANI, maire et conseiller administratif de la Ville de Genève, Département des constructions et de l'aménagement ;
- 7 octobre 2013 – M. BERTRAND LEVY, maître d'enseignement et de recherche au Département de géographie et environnement à l'Université de Genève ;

- 8 octobre 2013 – M. SERGE PRALONG, président de l'association genevoise de Viet-Vo-Dao ;
- 9 octobre 2013 – M. RONEI FALVINO, chef de projet à l'aménagement cantonal et régional au sein du Service du développement territorial et membre de la sous-commission des espaces publics ;
- 11 octobre 2013 – M. FRANCESCO DELLA CASA, architecte cantonal, Département de l'urbanisme ;
- 11 octobre 2013 – Mme MICHÈLE TRANDA-PITTION, architecte – urbaniste à Topos Urbanisme et chargée de cours à la Faculté des géosciences et de l'environnement à l'Université de Lausanne ;
- 14 octobre 2013 – Mme MARIE-HÉLÈNE GIRAUD, cheffe de service de l'aménagement urbain et de la mobilité ;
- 16 octobre 2013 – Mme JOSIANNE MAURY, architecte – urbaniste à la section Politique des Agglomérations à l'Office fédéral du développement territorial ;
- 17 octobre 2013 – M. MARCOS WEIL, paysagiste – urbaniste chez Urbaplan ;
- 17 octobre 2013 – Mme DEBBY ASSARAF, architecte au service de l'aménagement urbain et de la mobilité ;
- 22 octobre 2013 – Mme CLAUDIA LIEBERMANN, architecte-urbaniste à l'Atelier Nou et chargée de cours à l'école d'études sociales et pédagogiques ;
- 29 octobre 2013 – Mme NATACHA LITZISTORF (directrice) et Mme HÉLÈNE GAILLARD, equiterre ;
- 30 octobre 2013 – M. PIERRE CHAPPUIS, adjoint de direction au service social de la ville de Genève ;
- 1<sup>er</sup> novembre 2013 – Mme VIRGINIE KELLER-LOPEZ, conseillère culturelle au Département des affaires culturelles ;
- 7 novembre 2013 – Mme MARIANNE BAUDAT, cheffe de projet chargée de la concertation à la Direction des grands projets du canton de Genève ;
- 14 novembre 2013 – M. PASCAL AMPHOUX, architecte au Bureau Contrepoint et professeur à la faculté d'architecture de Nantes (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture) ;



## **ANNEXES**

## Exemple de la grille d'entretien utilisée lors des entretiens semi-directifs

### CONCEPTS :

- individualisation société → ville à la carte ;
- urbanisme durable
- espaces publics = squelette urbain → incorporer destinataires

1) Quel est votre avis sur la concertation et la participation de la population dans la création d'aménagements spatiaux de caractère public ? Ces démarches portent leurs fruits dans la ville de Genève ? démarches transdisciplinaires dans administration ?

comment vivre ensemble et mieux cohabiter (aménagement territoire et convivialité) - Médiateur social

2) De quelle manière est possible mieux tenir en compte aux attentes des citoyens ? Doivent-ils être intégrés dans la concertation ou c'est mieux une observation quantitative (flux) et qualitative (perception, sensibilité, temporalités urbaines) des usages afin de réaliser une meilleure conception des espaces publics ?

3) Quelles sont d'après vous les meilleures **stratégies permettant d'améliorer la convivialité et le lien social** dans une société qui s'individualise de plus en plus ?

CITATION : « *lorsque la population s'engage dans un projet, elle renforce ses compétences, facilite l'intégration sociale et désamorce les conflits* ». Comment vous positionnez et quelles **stratégies** mettre en œuvre pour impliquer, sensibiliser et responsabiliser la population ?

autorégulation de l'espace, idée de communication (charte d'utilisation, règlement d'usage, manifestations) éducateur de rue, lien entre générations

4) Un **partenariat** entre les **autorités politico-administratives** et la **société civile** (association de quartier et d'habitants, associations culturelles et artistiques, associations universitaires, ONG, ...) serait-il envisageable ?

idée de management public-privé pour responsabiliser la population

5) Que est-ce qu'ils entendent d'après vous les **autorités communales/municipales** par **phase d'exploitation** d'un aménagement spatial (E.P.) au sens de la société suisse d'ingénieurs et architectes (**SIA**) ? → définition des objectifs, études de faisabilité, élaboration du projet, réalisation du projet, exploitation de l'aménagement

6) L'organisation de **manifestations éphémères** (sportives, musicales, culturelles) est liée à la **diminution de la cohésion sociale** et du fait que les H.-U.-C. sont devenus **consommateurs d'espaces publics** ? ou plutôt est liée à la volonté des autorités communales de donner une **image de la ville** (optique de marketing urbain → carte de visite) ? →

les E.P. sont investis de plus en plus par des phénomènes qu'on peut définir marchands nommés **festivalisation, théâtralisation** (accueil de tout type de comportements sociaux et culturels) et **commercialisation** (espace constitué comme offre de pratiques à consommer. Pratiques qui sont licites et illicites)

7) D'après vous, pour quelle raison la plaine de Plainpalais est autant aimée par les genevois ? A quoi et à qui vous semble destinée la plaine de Plainpalais ? → Paysage proche et lointain, activités hebdomadaires (marchés) qui créent de l'urbanité, espace d'aération de la ville

## Fiche inscription : condition pour participer à La ville est à vous

1211 GENEVE 3 – SUISSE

# CONDITIONS POUR FAIRE PARTIE DES MANIFESTATIONS DE *LA VILLE EST A VOUS 2014*

### LE COMITE

Le comité d'organisation est seul responsable de la manifestation.

Il doit :

être une structure associative

avoir un ancrage dans le quartier (activités, membres, siège, réseau, etc.)

envoyer la fiche d'inscription auprès de la cellule de coordination de la *La ville est à vous* avant le 30 novembre de l'année précédant la manifestation

### ENGAGEMENTS DU COMITE

Le comité d'organisation de la manifestation s'engage à se conformer :

aux lois et règlements cantonaux

aux règlements municipaux

aux conditions qui accompagnent l'octroi d'une subvention de la Ville de Genève

à toutes les conditions qui accompagnent l'octroi des autorisations délivrées par la Ville de Genève (SEEP)

aux présentes conditions

### LA MANIFESTATION

doit :

être une fête de rue

être gratuite pour le public

être une fête populaire se déroulant sur l'espace public

favoriser la participation active de la population

proposer des animations de proximité et un vide grenier

### LES STANDS (selon les décisions du Conseil Administratif du 2 avril 2008)

Les organisatrices et organisateurs sont responsables de la manifestation et il leur revient d'accepter ou de refuser la participation d'un stand, dans le respect de la loi et des règlements en vigueur

La gestion des stands de nourriture est laissée à l'appréciation des comités de quartier à travers un système de quotas et de fiches d'inscriptions préalables

Sont interdits lors des manifestations de *La ville est à vous*:

les stands de vente proposant des objets neufs produits de manière industrielle ou artisanale, à l'exception des stands d'associations à but non lucratif, actives et reconnues ;

les stands d'information faisant de la propagande religieuse, sectaire, etc. ;

les stands politiques fixes ;

les stands publicitaires.

Le comité organisateur peut faire appel à un agent de la police municipale lorsqu'il rencontre des difficultés avec un stand.

### INTERDICTIONS

Dans le cadre d'une manifestation de *La ville est à vous*, il est interdit de :

faire de la publicité pour le tabac et l'alcool

mettre de l'alcool en vente à l'exception des buvettes du comité et des commerces autorisés

### DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre d'une manifestation de *La ville est à vous* le comité organisateur s'engage à faire respecter :

l'utilisation exclusive de gobelets réutilisables et de vaisselle compostable ou biodégradable

l'interdiction de la vente l'emporter de PET, de verre et d'aluminium

le tri des déchets et l'utilisation de la logistique de tri

### ASSURANCE

Le comité doit conclure une assurance responsabilité civile "assurance manifestation" pour toute la durée de la manifestation

### COMPTES ET BILAN

Le comité doit faire parvenir son bilan de la manifestation au plus tard le 15 novembre de l'année en cours,

et faire parvenir le rapport d'activités, le bilan financier ainsi que le rapport de vérification des comptes au Département des finances et du logement avant le 31 décembre de l'année de la manifestation

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

SERVICE DE L'AGENDA 21 – VILLE DURABLE

*La ville est à vous*

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 5

CASE POSTALE 3983

1211 GENEVE 3 – SUISSE



## Schéma prise de décision participative

# Schéma de prise de décision participative

